

VRS

La vie de la recherche scientifique

débats
stratégies
opinions
dossiers
actions

419

octobre-novembre-décembre

2019

Prix au numéro : 8€



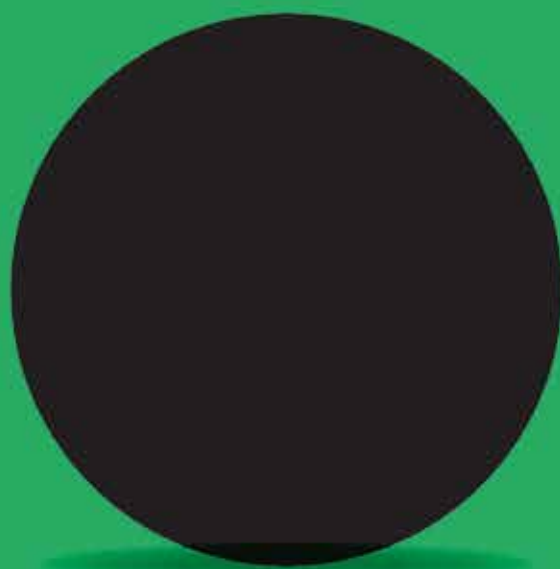
POLITIQUE DE SITES: DES REGROUPEMENTS CHAOTIQUES

ZOOM

ÉCHOS DES 80 ANS
DU CNRS

HORS-CHAMP

UN AUTRE PARCOURSUP
EST POSSIBLE



RETRAITE À POINTS

**LA RETRAITE
ON LA VEUT MEILLEURE,
UN POINT C'EST TOUT.**

Et vous pensiez que ça n'allait pas être un point chaud ?

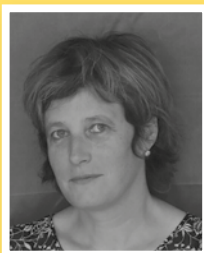
*Découvrez ce que fait la FSU
pour défendre les conditions de
travail des fonctionnaires*

En voir + sur www.fsu.fr



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

édito



Anne Roger et Christophe Voilliot

Co-secrétaires généraux du SNESUP-FSU

Le sens d'une réforme ?

Les propos d'Antoine Petit, président-directeur général du CNRS, dans la livraison des *Echos* du 26 novembre 2019 doivent-ils être considérés comme un dérapage mal maîtrisé ou comme un éclairage préventif sur le sens à donner à la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) ? Le discours du président de la République qui s'en est suivi incite malheureusement à opter pour la seconde hypothèse.

Cette loi sera donc ambitieuse et inégalitaire, c'est-à-dire « *une loi vertueuse et darwinienne, qui encourage les scientifiques, équipes, laboratoires, établissements les plus performants à l'échelle internationale...* ». Passons sur la référence à la vertu qui laisse à penser qu'Antoine Petit a lu Robespierre en diagonale et arrêtons-nous plutôt sur la référence au darwinisme social, qui – faut-il le préciser – n'a pas grand-chose à voir avec l'œuvre scientifique et les écrits de cet immense savant que fut Darwin. Le terme de « *darwinisme* » auquel est accolé l'adjectif « *social* » nous renvoie à des considérations idéologiques inquiétantes, celles qui ont accompagné les entreprises coloniales et la fièvre nationaliste de la fin du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle. Aujourd'hui, l'idée de darwinisme social est indissociable de mécanismes de sélection encouragés par des institutions en vue de favoriser de manière exclusive la réussite d'une minorité et l'asservissement des autres à son entreprise.

Pour ne pas demeurer plus longtemps dans les fanges de la pensée, interrogeons-nous plutôt sur ce que serait l'alternative à cette conception de la recherche. Les plus grandes réussites internationales sont issues de coopérations volontaires non darwiniennes. Le GIEC en est un parfait exemple, mais il en est d'autre à des échelles plus modestes ou qui concernent des enjeux moins perceptibles par le grand public. Rien ne nous interdit, par conséquent, de penser que les scientifiques seraient moins sensibles que d'autres êtres humains aux bienfaits du don et du contre-don. Au-delà de ses aspects budgétaires et statutaires, c'est bien à ce niveau que se situent les enjeux de la LPPR. La recherche doit-elle devenir une sorte de prolongement néolibéral des ambitions économiques et commerciales des firmes privées ou le creuset d'une philosophie alternative, seule à-même d'anticiper et d'accompagner les nécessaires évolutions de nos sociétés ; sociétés aujourd'hui menacées par celles et ceux qui refusent d'envisager la nécessaire transition écologique et environnementale autrement que sous la forme d'une compétition acharnée ? Si la LPPR devait définitivement s'inscrire dans cette logique mortifère, nous aurions le devoir d'y opposer un autre projet.

sommaire

Édito 03

Le sens d'une réforme ? **Anne Roger** et **Christophe Voilliot**

Actualités 05

Dossier 09

POLITIQUE DE SITES : DES REGROUPEMENTS CHAOTIQUES

Coordonné par Hervé Christofol et Chantal Pacteau

Objectifs des regroupements et fusions 2009-2019 : un bilan à dix ans **Hervé Christofol 10**

Glossaire des regroupements **Hervé Christofol 14**

Grenoble-Alpes : université (dés)intégrée **Claudine Kahanne, Frédéric Noël, Françoise Papa, Jean-Luc Schwartz, Nicolas Sieffert 16**

Université de Paris : liquéfaction de la démocratie universitaire **Gaël Mahé, Hélène Chardin 20**

La plus grosse université française : l'université Lille-Nord Europe **Laurence Favier 24**

Etablissement expérimental de Nantes : le président est NU **Groupe FSU de l'université de Nantes 26**

L'université Bretagne Loire : sa création et sa dissolution **Les élus FSU de la ComUE de l'université Bretagne Loire 28**

Chronique des regroupements et de la fusion des universités à Montpellier **Yann Leredde et Patrick Monfort 31**

A Lyon, risque d'explosion **Claude Mirodatos et Anne Roger 34**

Universités européennes : des contes aux comptes **Michel Maric 38**

Post-scriptum **41**

Zoom 43

Échos des 80 ans du CNRS **Chantal Pacteau**

Hors-champ 47

Un autre Parcoursup est possible **Hugues Bersini – propos recueillis par Bouchra Touba**

Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU] 1, place Aristide-Briand. 92195 Meudon Cedex. Tél.: 01 45 07 58 70.

Fax : 01 45 07 58 51 - sncs@cnrs.fr - www.sncs.fr

Syndicat national de l'enseignement supérieur [SNESUP-FSU] 78, rue du Faubourg-Saint-Denis. 75010 Paris. Tél.: 01 44 79 96 10.

Fax : 01 42 46 26 56 - accueil@snesup.fr - www.snesup.fr

Directeur de la publication : Patrick Monfort | **Rédacteurs en chef :** Hervé Christofol, Chantal Pacteau | **Comité de programmation :** les bureaux nationaux du SNCS et du SNESUP | **Ont participé à ce numéro :** Florence Audier, Pierre-Emmanuel Berche, Hugues Bersini, Bureaux nationaux du SNCS et du SNESUP, Héléne Chardin, Hervé Christofol, Laurence Favier, Groupe FSU de l'université de Nantes, Claudine Kahanne, Yann Leredde, les élus FSU de la ComUE de l'université Bretagne Loire, Gaël Mahé, Michel Maric, Claude Mirodatos, Patrick Monfort, Frédéric Noël, Chantal Pacteau, Françoise Papa, Anne Roger, Jean-Luc Schwartz, Nicolas Sieffert, Bouchra Touba, | **Montage :** Clotilde Péan | **Impression et routage :** Imprimerie Compédit Beauregard. Z.I. Beauregard, BP 39, 61600 La Ferté-Macé. Tél : 02 33 37 08 33 - www.compedit-beauregard.fr | **Régie publicitaire :** Com d'habitude publicité. 7 rue Emile Lacoste 19100 Brive-la-Gaillarde. Tél.: 05 55 24 14 03. Fax: 05 55 18 03 73. Contact: Clotilde Poitevin-Amadiou (www.comdhabitude.fr - contact@comdhabitude.fr) | La Vie de la recherche scientifique est publiée par le SNCS-FSU, 1, place Aristide-Briand 92195 Meudon Cedex. Tél.: 01 45 07 58 70 Fax: 01 45 07 58 51 - sncs@cnrs.fr.

Commission paritaire: 0419 S 07016. ISSN: 0338-1889. Dépôt légal à parution.

Prix au numéro: 8€ - Abonnement annuel (4 numéros): 25€ (individuel), 50€ (institutionnel).

Les titres sont de la responsabilité de l'équipe de rédaction.



Ont participé à la rédaction de ces actualités: Florence Audier, Hervé Christofol, Patrick Monfort, Chantal Pacteau.

CONGRÈS DE LA FSU : DISCOURS DE BERNADETTE GROISON



Dans son discours d'ouverture du 9^{ème} congrès de la FSU – qui se tient à Clermont-Ferrand, du 9 au 13 décembre, Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, a souligné combien le moment est important. En voici des extraits.

Le gouvernement joue un mauvais jeu en voulant faire croire que le monde serait

binaires. Nous avons déjà ceux qui nous expliquent que le mouvement syndical serait partagé en deux camps : les contestataires d'un côté, les réformistes de l'autre... Concept que nous réfutons. Le syndicalisme, en tout cas la FSU, sait qu'il faut tout à la fois proposer, négocier et agir. Alors, maintenant le coup de la France coupée en deux...

Alors que nous traversons une crise où le politique est affaibli, une crise qui interroge le projet de société, nous devons examiner la distanciation que des citoyen·nes entretiennent avec les organisations politiques ou syndicales. Cela peut nous déranger parfois, mais nous devons chercher à comprendre mieux ce que disent les mouvements qui se développent en dehors de nous. Nous devons penser mieux les évolutions du syndicalisme, chercher à le rendre plus audible, plus crédible, plus

efficace encore ; travailler sur les évolutions du rapport des personnels aux métiers, au travail, leur rapport au syndicalisme, chercher à mieux connaître leurs attentes...

Dans cette période complexe où la division de la société comme celle du monde syndical est forte, ne perdons pas de vue l'importance de l'unité syndicale. Pas par posture. Pas parce qu'il suffirait d'être ensemble pour croire que les revendications seraient mieux portées, que l'action serait plus facile... mais parce que plus que jamais, il faut d'abord chercher ce qui rassemble avant ce qui divise. L'unité donne confiance aux salarié·es dans la légitimité des revendications et dans la possibilité de gagner. Elle enrichit aussi les débats, permet de rassembler les intelligences collectives, les forces pour créer le nécessaire rapport de force afin de peser sur le cours des choses...

Le travail est au cœur des préoccupations et des tensions de notre société. (...) Le travail, les métiers perdent de leur sens... Un mal-être au travail préjudiciable aussi aux usager·es dans les services publics. Ce qui renforce alors la souffrance des agent·es comme l'expriment les mobilisations dans les hôpitaux. Une souffrance qui conduit parfois au pire comme ce fut le cas récemment pour notre collègue Christine Renon à qui nous rendons hommage comme nous rendons hommage à toutes celles et ceux qui ont été amené·es à ce geste ultime et dramatique.

Ce 10 décembre, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et Renaud Muselier, président de Régions de France, ont décidé de constituer un nouveau groupe de travail de « très haut niveau » sur la territorialisation de la recherche, en insistant sur « le rôle spécifique des régions en tant que partenaire clé de la recherche et de l'innovation sur les territoires ». La question se pose de savoir à quoi va servir ce nouveau groupe de travail, alors que les trois premiers ont rendu leurs conclusions en septembre, et que le projet de loi doit être connu mi février ! Consultera-t-il les organisations syndicales ? Va-t-on faire plaisir aux régions pour leur donner un droit de plus sur le pilotage de l'ESR ? Ce que nous ne voulons pas.

Elections au Conseil national des universités (CNU) : le SNESUP, première organisation syndicale.

Analyse des résultats dans le Mensuel 680-681, page 19 (<https://www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-680-681-decembre-2019-janvier-2020-p.19>).

LE SNCS, ORGANISATION SYNDICALE REPRÉSENTATIVE À SOLEIL



La dernière semaine de novembre ont eu lieu les élections professionnelles au Synchrotron SOLEIL qui est une Très grande infrastructure de recherche (TGIR) gérée conjointement par le CNRS et le CEA, mais dont les statuts relèvent du droit privé.

En application des ordonnances Travail (ou ordonnances Macron) publiées en septembre 2017, ces élections professionnelles étaient très particulières puisqu'elles mettaient fin à

l'existence des trois instances représentatives du personnel que l'on connaissait dans le secteur privé : les délégués du personnel, instance mise en place sous le Front populaire, le comité d'entreprise, qui date de la fin de la seconde guerre mondiale et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, instance issue des lois Auroux de 1982 !


Le SNCS a constitué des listes communes avec la CGT et SUD recherche EPST. Au premier tour des élections, le quorum ayant été atteint, l'ensemble de la liste a été élu. Le SNCS FSU a donc un total de huit élus.

RETRAITE, UNE MOBILISATION HISTORIQUE

La mobilisation contre le projet de réforme des retraites a commencé très fort le jeudi 5 décembre. Ce sont plus de 806 000 personnes, selon la police et un million cinq cent-mille selon les syndicats qui ont manifesté dans plus de deux cents cortèges partout en France. Ce niveau de mobilisation historique n'avait été atteint en 1995 qu'après deux semaines de grève et de contestation sociale.

Ce 5 décembre si, aux côtés des salariés du privé, l'ensemble des secteurs de la fonction publique était bien représenté dans les cortèges, ce sont les enseignants qui se sont fait le plus remarquer par leur présence et par leur taux de grévistes. Ce taux était, selon le ministère, de plus d'un enseignant sur deux et il atteignait même plus de 70 %, selon la FSU, dans le premier et le second degré. En région parisienne, trois écoles sur quatre étaient fermées. Dans l'enseignement supérieur, huit universités ont été bloquées (Paris 1 et 8, Toulouse II, Lyon II, Bordeaux-Montaigne, Nantes, Rennes II et Saint-Étienne) et plusieurs ont été fermées à titre préventif, ce qui a compliqué la tenue d'assemblées générales.

Le projet de système de retraite à points baisserait la retraite des fonctionnaires en général, mais serait particulièrement pénalisant pour les personnels de l'éducation nationale qui perçoivent très peu de primes (entre 5 et 14 % du traitement, alors que la moyenne pour les corps de la fonction publique d'État s'élève à plus de 24 %). Les enseignants-chercheurs et les chercheurs, recrutés en moyenne à plus de 34 ans après des études longues et des années de précarité sous-



Motion de soutien et de solidarité

La CNE-CSC exprime sa pleine et entière solidarité avec FSU et tous les collègues et camarades en lutte actuellement, dans toute la France, contre le plan de réforme des retraites voulue par le président Macron.

En Belgique, la mobilisation sociale a permis de jeter aux oubliettes les projets de « Pension à Points ». Il était facile de montrer que sous prétexte de simplification il s'agissait de diminuer le montant des pensions, d'allonger les carrières et d'alimenter le « pension business » (image de notre action [ici](#)).

Nous continuerons à nous battre pour des pensions publiques par répartition, et pour l'augmentation des pensions en commençant par les plus basses et celles des femmes en particulier. Nous souhaitons une victoire complète à nos camarades français, et saluons leur courage et leur détermination.

Le combat contre la marchandisation et la privatisation des systèmes de retraite est une lutte prioritaire partout en Europe. La CNE CSC soutiendra de toutes les façons possibles cette lutte, aujourd'hui en France et demain partout où ce sera nécessaire.

Salutations syndicales.

Au nom de la CNE-CSC
Felipe VAN KEIRSBILCK
Secrétaire général.

Avec 165.000 affiliés et 8.000 délégués présents dans près de 2.000 entreprises la CNE (Centrale Nationale des Employés) est le principal syndicat des employés et cadres en Belgique francophone : santé, social, commerce, finances, employés de l'industrie, services aux entreprises, universités, culture et médias.
www.lacsc.be/cne

payées, seraient les plus pénalisés. Enfin, les inégalités homme-femme seraient accentuées, ce qui est un comble pour une réforme qui se prétend universelle et égalitaire ! Des simulateurs ont été construits qui révèlent des pertes de pension mensuelle allant de 300 à plus de 1 000 € entre le système actuel et le système préconisé par le rapport Delevoye. Quelques exemples types sont disponibles sur le site du SNESUP¹.

¹ <https://www.snesup.fr/article/exemples-de-cas-types-illustrent-les-pertes-qui-mposeraient-ladoption-du-projet-de-retraites-points>

A NE PAS MANQUER



Le mensuel du SNESUP
n° 680-681.
Décembre 2019/janvier 2020 :
« Retraites :
pour une autre réforme ».

<https://www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-680-681-decembre-2019-janvier-2020>

Par la voix de sa directrice européenne, Susan Flocken, le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) a offert son « *soutien aux travailleurs et aux syndicats en France qui s'opposent à cette réforme profondément injuste du système de retraite. Nous sommes particulièrement solidaires des organisations membres du secteur de l'éducation, où le personnel serait particulièrement touché par ces changements.* »

<https://csee-etu.org/fr/actualites/archive/3359-france-education-trade-unions-join-massive-mobilisation-against-unfair-pension-reforms-2>

PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

La précarité étudiante était un des mots d'ordre de la mobilisation du samedi 7 décembre 2019. Il aura fallu l'immolation par le feu le 12 novembre d'Anas K, étudiant à l'université de Lyon II et militant de Solidaire Étudiants, pour qu'elle revienne sur le devant de l'actualité. À ce jour, l'étudiant brûlé au troisième degré est toujours dans un état critique et son pronostic vital est engagé. Il a laissé une lettre qui ne laisse aucun doute sur les motivations politiques de son acte désespéré. Nous pensons à lui et à ses proches.

En attendant ceux de 2020, les chiffres de la dernière enquête de l'Observatoire de la vie étudiante datant de 2016 parlent d'eux-mêmes. En 2016, on dénombrait 20 % d'étudiants sous le seuil de pauvreté et près d'un étudiant sur deux était contraint de travailler pour vivre et étudier. Aujourd'hui, sur les 2,7 millions d'étudiants inscrits dans le supérieur, 26 % sont boursiers sur critères sociaux (hors bourses au mérite). Les bourses varient, en moyenne, de 2 800 euros par an (soit 280 € par mois sur dix mois) à un niveau maximal de 5 551 € par an (555 € par mois pendant dix mois).

À la rentrée 2019, alors que le taux d'étudiants a progressé de 1,2 %, le montant total permettant de financer les bourses sur critères sociaux n'a été réévalué que de 1,1 %, soit moins que l'inflation (+1,3 % en 2019 et +1,5 % prévue en 2020) et moins encore que l'augmentation du coût de la vie étudiante (+2,83 % en 2019).

LA RÉFORME DES ÉTUDES DE SANTÉ

Le mouvement en cours, qui dénonce la crise sanitaire dans les hôpitaux publics et les déserts médicaux, oblige le gouvernement à faire des annonces qui s'avèrent très insuffisantes, tandis qu'il prépare la mise en place de la réforme des études de santé. Certes, les principes annoncés correspondent à des revendications portées par le SNESUP-FSU depuis de nombreuses années, comme la suppression de la première année commune aux études de santé (PACES) ou la diversification de l'accès aux études médicales pour une meilleure représentation sociale de la société française et une lutte efficace contre les déserts médicaux. (...)

Mais l'arrêté publié et les conditions de sa mise en œuvre ne vont pas permettre de répondre à ces objec-

Les annonces de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Frédérique Vidal, sont très loin d'être à la hauteur et reviennent à culpabiliser les étudiants en les rendant responsables de leur précarité.

Non contente d'indiquer que 15 M€ d'aide d'urgence restent non consommés chaque année, elle a proposé, comme mesures, un numéro d'urgence qui serait mis en place d'ici la fin de l'année et un travail sur le « *statut d'étudiant engagé* ». Elle a tenté de déléguer aux organisations syndicales et associations étudiantes le repérage des étudiants en situation de précarité et demandé aux CROUS la mise en place d'une trêve hivernale. Enfin, elle a rappelé les efforts déjà réalisés : augmentation de 1,1 % des bourses, annonce de 60 000 logements étudiants (dont seulement la moitié est prévue pour 2022 et qui serait gérée par des bailleurs publics et privés), sans rappeler qu'une semaine auparavant, elle annonçait la suppression de près de 35 millions d'euros de crédits de la mission vie étudiante pour la fin 2019...

Une approche globale de la pauvreté et de la précarité étudiante est la seule valable. La FSU revendique une allocation d'autonomie pour les jeunes et des postes statutaires d'enseignants, d'assistants sociaux, d'infirmiers, de médecins, et de personnels administratifs et techniques pour un meilleur accompagnement des étudiants, ainsi qu'une augmentation significative du plan de construction de logements étudiants gérés par les CROUS. Le logement reste le premier poste budgétaire des étudiants.

tifs. C'est une véritable usine à gaz que les universités et les enseignant-es/chercheur-es doivent mettre en place avant décembre 2019 pour la présenter sur la plateforme Parcoursup, même si une phase de transition d'une année est prévue. (...)

Il est nécessaire de former plus de personnels de santé, de les former mieux et de diversifier leur recrutement pour répondre aux besoins sociaux. Rien n'assure que le nombre d'étudiants formés correspondra aux besoins, ni que leur formation s'améliorera vu la situation dramatique des hôpitaux, principaux terrains de stage. Le SNESUP-FSU demande donc que le gouvernement fasse de la santé une priorité et que, tant la loi de finances que celle de financement de la sécurité sociale 2020, prennent en compte cet objectif.

¹ Tiré du communiqué de presse « La réforme de l'accès aux études de santé, toujours la sélection, sans moyens supplémentaires ». <https://www.snesup.fr/article/la-reforme-de-lacces-aux-etudes-de-sante-toujours-des-selections-sans-moyens-supplementaires-cp-du-25-novembre-2019>

GRÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE MONDE

Au Royaume-Uni, l'*University and College Union* (UCU) a appelé le personnel de l'enseignement supérieur à une grève de huit jours pour de meilleures retraites, de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail¹.

En Inde, à l'appel de l'Union des étudiants de la JNU, a eu lieu, le 27 novembre, une journée nationale de protestation dans tout le pays « *contre la privatisation de l'éducation* » et pour « *une éducation abordable et accessible* ». Les étudiants ont formé une chaîne humaine à Connaught Place, dans le centre de la capitale, et plusieurs universités d'autres

Etats ont apporté leur soutien au mouvement².

Au Sénégal³, les enseignants du Syndicat unitaire et démocratique du Sénégal (Sudes/section Enseignement supérieur et de la Recherche) ont observé, le 4 décembre, une grève générale dans toutes les universités publiques du Sénégal pour exiger du gouvernement qu'il réponde enfin aux grandes urgences du moment (déficit d'infrastructures, de personnels, de budgets, etc.). L'État doit accorder un traitement mensuel aux personnels enseignants et de recherche non permanents en lieu et place du paiement horaire actuel.

¹ <https://csee-etuice.org/fr/actualites/archive/3348-uk-higher-education-strike-employers-are-refusing-to-negotiate-a-meaningful-national-agreement-2>

² https://www.lemonde.fr/international/article/2019/11/28/les-etudiants-indiens-en-greve-contre-la-privatisation-de-l-education_6020857_3210.html

³ <http://www.walf-groupe.com/enseignement-superieur-professeurs-greve-generale/>

LES SCIENTIFIQUES INTERPELLENT LEUR GOUVERNEMENT

Afin de peser dans les débats politiques, les scientifiques interpellent leur gouvernement sur les urgences.

S'inquiétant du *Brexit*, la *Royal Society* britannique⁴ a publié un « *manifeste pour la science* » le 14 novembre 2019. Elle demande un « bon accord » aux candidats aux législatives du 12 décembre.

En Suisse⁵, un collectif de scientifiques a publié une lettre ouverte dans *Le Temps* où ils écrivent que, « (...) *Compte tenu de l'urgence extrême de la situation, du droit à la vie inscrit parmi les droits fondamentaux protégés par la Constitution, du respect des jeunes générations qui se mobilisent pour leur avenir, et des nombreux engagements internationaux de la Suisse, cela signifie voter en faveur de l'environnement et pour l'élection d'une Vert-e au Conseil fédéral.* »

⁴ <https://royalsociety.org/news/2019/11/president-royal-society-calls-on-party-leaders-support-science-all-society/>

⁵ https://www.letemps.ch/opinions/lappel-scientifiques-elire-une-verte-conseil-federal?utm_source=Newsletters&utm_campaign=396ec01caf-newsletter_briefing&utm_medium=email&utm_term=0_56c41a402e-396ec01caf-110129737

LA THAÏLANDE SE DOTE D'UNE CHARTE D'ÉTHIQUE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

La Thaïlande est le premier pays de la région Asie-Pacifique dans lequel Microsoft a contribué à l'élaboration des directives IA... Cette charte doit assurer une transition éthique vers l'ère de l'IA, et le texte servir

de manuel et fournir des codes d'éthique pour les chercheurs, les développeurs, les utilisateurs, les organismes de réglementation, les entreprises privées ainsi que les agences gouvernementales.

LES GRANDS ÉDITEURS AMORCENT LA MUTATION DE LEUR MODÈLE ÉCONOMIQUE

Chaque pays cherche, pour ses scientifiques, l'issue la moins défavorable possible pour publier et lire ce qui se publie dans les « grandes revues ». C'est dans ce cadre que Couperin a négocié avec Elsevier un accord qui « *engage la décroissance des coûts* », c'est à dire qui réduit un peu la « redevance » exigée et élargit l'accès direct à certains titres. La Suède et les Pays Bas sont aussi dans un *trip* analogue, alors que les négociations précédentes d'abaissement des coûts n'avaient pas abouti. C'est que derrière ces initiatives, se joue l'accès des « *publishers* » à de nouveaux champs et à de nouveaux pouvoirs *via* la gestion des métadonnées des institutions de recherche ; autrement dit l'accès aux informations qui, par-delà des publications,

entrent dans les processus d'évaluation des chercheurs et des institutions, les *business analytics*. Elsevier se verrait bien fournir aux chercheurs les outils – des plate-formes de services – pour documenter tout ce qui informe sur leurs recherches : méthodes, protocoles... Déjà en 2014, le délégué général pour la recherche d'Elsevier soulignait que « *le big data transforme la recherche* » et se proposait de fournir « *des techniques web issues des moteurs de recherche et des sociétés d'e-business comme Amazon* », comprenant notamment des analyses « comportementales ».

Les Pays Bas soulignent le danger de telles perspectives. Ils ne seront sûrement pas les seuls !

Hervé Christofol et Chantal Pacteau

Politique de sites : des regroupements chaotiques

A travers ce dossier, qui complète et enrichit celui de la *VRS* 417 du printemps 2019¹, nous souhaitons esquisser un bilan de dix années de « politique de site », au plus près des préoccupations des personnels et des impacts scientifiques, pédagogiques, organisationnels et humains de ces politiques de regroupement, qu'elles soient au niveau local, régional ou européen.

Car si les objectifs déclarés des présidents d'université impliqués dans les projets de fusion et recensés dans le rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) de mars 2019², étaient de « *se donner une identité plus claire pour une meilleure visibilité et lisibilité, notamment à l'international* », « *construire ou retrouver une université complète ou pluridisciplinaire* », « *optimiser les moyens* », « *construire une gouvernance forte* » ou « *obtenir une IDEX ou une I-SITE* », ceux de la tutelle étaient tout autre : réduire la contribution de l'État au financement de la recherche et de l'enseignement supérieur publics et organiser la différenciation des établissements, afin d'en amener quelques-uns à briller dans le marché mondial de l'économie de la connaissance, tout en laissant la majorité se débattre pour mener à bien leurs missions de service public.

Après avoir imposé, en 2013, des regroupements sous la forme de fusions, de communautés d'universités et d'établissements (ComUE) ou d'associations, d'avoir labellisé les projets de (dé)structuration à l'aide d>IDEX ou d'ISITE, le gouvernement est obligé de constater les impasses auxquelles ont mené nombre de projets. Pour sortir des blocages et des structures fantoches actuels, il propose – avec l'ordonnance de 2018 – trois nouvelles formes de regroupement à expérimenter durant dix ans « *au plus* » : les établissements publics expérimentaux, les ComUE expérimentales et les conventions de coordination territoriale. Nombre d'établissements s'en sont déjà saisis. Une nouvelle fuite en avant...

Les projets de regroupement chaotiques ont déjà, en partie, détruit la collégialité et la démocratie universitaire et conduit à abandonner des secteurs entiers de formation et de recherche dans certaines régions pour satisfaire aux exigences de la spécialisation, de l'excellence et de la lisibilité. Alors qu'un nouvel appel à projet est en cours, cette fois pour construire des regroupements à l'échelle européenne, c'est à un voyage dans les établissements et universités auquel nous vous convions entre Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes et Paris et dans les régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire. Nos conclusions sont toujours les mêmes : il serait temps d'arrêter de courir après des promesses de financement qui organisent la concurrence et imposent tant de renoncements aux valeurs de l'université et à ses missions de service public.

1 Dossier : Politique de sites : les universités dans la tourmente néolibérale (https://snscs.fr/wp-content/uploads/2019/06/VRS417_BD.pdf)

2 Premier bilan des fusions d'universités réalisées entre 2009 et 2017

Objectifs des regroupements et fusions 2009-2019 : un bilan à dix ans

Les politiques de regroupement répondent à une volonté des gouvernements de différenciation des universités, à l'américaine, entre des universités à vocation internationale (à l'image de l'*Ivy League* aux USA) et les universités de proximité (en charge d'assurer la mission de service public). Cette volonté repose sur des partis pris idéologiques : réduire la dépense publique et concentrer les moyens sur un nombre limité d'établissements en charge de produire la « bonne » recherche¹. Trois objectifs permettent de décliner cette politique de regroupement : gagner en performance, progresser dans les classements internationaux, généraliser la sélection. Et pour y parvenir, deux stratégies complémentaires ont été retenues : faire taire les personnels et imposer l'excellence² comme mode de justification des inégalités.

Les regroupements et fusion coûtent « un pognon de dingue » et ne bénéficient d'aucun financement adapté, sinon la possibilité d'émarger aux budgets d'une « Initiative d'excellence » (IDEX) ou d'une « Initiative Science-Innovation-Territoires-Économie » (I-SITE) (voir glossaire). Ces initiatives n'ont pour vocation que de financer les projets de recherche et – dans une moindre mesure – certains projets pédagogiques. Ainsi, les moyens nécessaires aux processus de regroupements-fusion-coordination administratifs, techniques, scientifiques ou pédagogiques doivent-ils être pris sur le

budget global des établissements impliqués.

Les économies d'échelles étaient l'un des objectifs déclarés des projets de regroupement et, tout particulièrement, celui des fusions des établissements d'enseignement supérieur. Dix ans après les premières fusions, elles ne sont pas au rendez-vous. Par contre, les restructurations de composantes, le licenciement de contractuels et le gel des recrutements ont désorganisé durablement l'enseignement supérieur ; et ce sont les agents qui ont assumé l'essentiel des gains de productivité en augmentant drastiquement leur charge de travail pour parvenir à remplir leurs missions de service public coûte que coûte.

¹ La « bonne » recherche est celle qui devra générer les transferts vers les entreprises privées, avec l'objectif qu'elles innovent au cours des décennies à venir, en assurant à la France, des emplois et son indépendance technologique. Cette vision repose sur un modèle de causalité linéaire entre recherche et innovation qui, bien que dépassé, perdure (voir par ex, le dossier de la VRS 395, Recherche : l'injonction d'innover. <https://snscs.fr/portfolio/recherche-linjonction-dinnover/>)

² L'excellence a plusieurs définitions mais deux d'entre elles sont plus répandues : l'une repose sur la performance bibliométrique et l'autre sur la capacité à générer des innovations-conformément à la « bonne » recherche.

Hervé Christofol

Membre du bureau national
du SNESUP-FSU

En 2017, 19 300 emplois étaient gelés dans l'enseignement supérieur public. Ce qui correspond à quatre millions d'heures complémentaires assurées par des titulaires, soit l'équivalent de 10 000 emplois d'enseignants ou le service statutaire de 20 000 enseignants-chercheurs.

Entre 2014 et 2018, l'effectif des corps de maître de conférences et de professeur des universités a diminué de 1 401 postes.

En dix ans, entre 2008 et 2018, le nombre d'enseignants et enseignants-chercheurs titulaires n'a progressé que de 0,8 % alors que le nombre d'étudiants progressait, lui, de plus de 19 %. Ainsi le taux d'encadrement de l'enseignement supérieur français a chuté, en dix ans, de 4 enseignants (titulaires et contractuels) pour cent étudiants à 3,4 enseignants (titulaires et contractuels) pour cent étudiants.

Pour davantage de données : Florence Audier, Décrochage des effectifs enseignants à l'université, VRS 418, pages 73-75. https://snscs.fr/wp-content/uploads/2019/10/VRS418_BD.pdf

Le deuxième objectif des restructurations était de faire advenir une vingtaine (à l'origine une dizaine) d'universités françaises dans les

classements internationaux conçus pour animer le marché mondial de l'enseignement supérieur et de la recherche : attirer les enseignants-chercheurs et les chercheurs de « *talent* » et les étudiants étrangers considérés, pour les premiers, comme des mercenaires capables de générer plus d'innovation que l'enseignant-chercheur ou le chercheur recruté en début de carrière (en moyenne à 34 ans avec BAC+8 et trois à neuf années de Post-doc) ; et pour les seconds, comme des étudiants solvables potentiellement intégrables à court terme dans notre économie.

Force est de constater que, compte tenu du sous-financement structurel et continu de notre système d'enseignement supérieur et de recherche (ESR), les budgets supplémentaires des lauréats des « Programmes d'investissement d'avenir » (PIA) n'ont pas permis de faire progresser les établissements lauréats dans les classements mondiaux. Tout ça pour ça !

Un troisième objectif était de rapprocher les universités et les grandes écoles pour, d'une part, faire profiter les grandes écoles des laboratoires de recherche universitaires et, d'autre part, instaurer des filières sélectives – dites d'excellence – à l'université, sur le modèle des grandes écoles. Là encore, les rapprochements ont été très limités. En effet, les grandes écoles bénéficient d'un taux de financement par étudiant de la part de l'État, des collectivités territoriales et de partenaires privés deux à trois fois plus élevé que celui des universités. Ainsi en 2017, les ressources disponibles par étudiant à l'université étaient en moyenne de 9 603 euros par étudiant et le taux d'encadrement était de 9,31 personnels (ETPT³) pour cent étudiants tandis que les écoles d'ingénieurs bénéficiaient, elles, de

23 174 euros de ressources par étudiant (près de 2,5 fois plus) et d'un taux d'encadrement de 17,1 ETPT de personnels pour cent étudiants. Soit près de deux fois plus que les universités⁴...

Les grandes écoles étaient-elles disposées à mutualiser leurs personnels enseignants, administratifs et techniques lors des processus de rapprochement-fusion ? Allaient-elles se plier au fonctionnement de la « démocratie universitaire », même si, depuis les lois LRU de 2017 et ESR de 2013, les pouvoirs des conseils ont été, en grande partie, transférés aux présidents des universités, minorant la représentation des personnels en faveur des personnalités nommées, acquises aux choix du président ? Les méfiances sont culturellement ancrées et, en une dizaine d'années, peu de rapprochements ont été menés à leur terme. L'exemple de l'université Paris Saclay, dont une partie des écoles autour de l'École polytechnique a fait sécession au projet de fusion initial, comme les retraits récents de l'École centrale de Nantes du projet NEXt ou de l'INSA de Lyon du projet d'université de Lyon illustrent leurs craintes⁵.

STRATÉGIES GOUVERNEMENTALES

Pour tenter de dépasser ces blocages, le gouvernement a eu recours aux ordonnances pour permettre aux établissements dits expérimentaux de déroger à presque tous les garde-fous du Code de l'éducation, par exemple en minorant la place des représentants des personnels

et des usagers dans les instances et en les autorisant à conserver, pendant dix ans, leur propre personnalité morale, à savoir leurs conseils, leurs personnels et leur budget...

Ces regroupements entrent dans le cadre du nouveau management public (NMP), qui culpabilise les personnels et détourne leur attention face au désengagement de l'État. Il instaure la concurrence de tous contre tous pour l'obtention de ressources, en qualifiant « *d'excellents* » les établissements et les enseignants-chercheurs qui les obtiennent, tout en stigmatisant les autres. Il impose des tâches chronophages de réorganisation qui bureaucratisent toujours davantage l'enseignement supérieur et empêchent de mener correctement les activités de formation et de recherche.

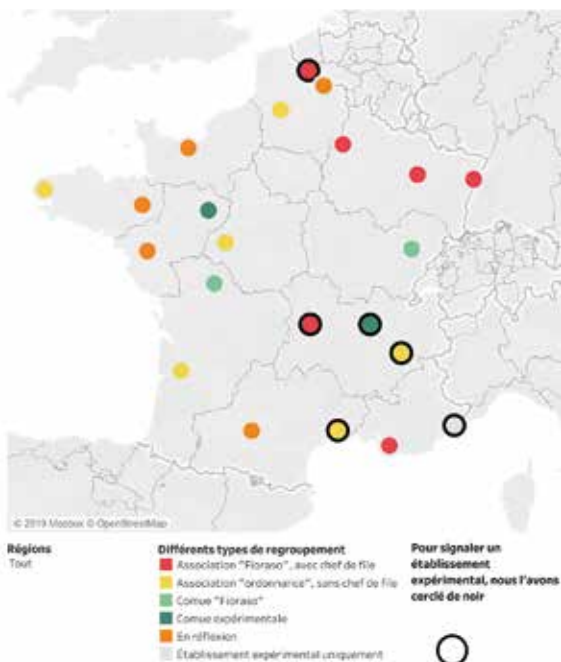
A noter que le désengagement financier de l'État s'est fait de manière progressive et continue, sans en avoir l'air : depuis 2009 – date de lancement des opérations de regroupement – l'investissement par étudiant n'a cessé de diminuer (il passe de 12 337 € en 2009 à 11 470 € en 2018, soit -7 %) tandis que le nombre d'étudiants a fortement augmenté (de 2 330 000 en 2009, il passe à 2 776 000 en 2018, soit + 19%). Dans le même temps, la part du PIB consacrée à l'enseignement supérieur et à la recherche n'a non seulement pas progressé mais diminué, passant de 1,37 % en 2009 à 1,35 % en 2018.

Ainsi, tout en « arrosant » certains, les gouvernements successifs ont mis en grande difficulté financière des universités et des établissements, y compris ceux qui se sont engagés dans des regroupements, en leur imposant des « *plans de redressement financiers* ». Ces plans sont de puissants outils d'austérité qui conduisent à des gels massifs de postes d'enseignants-chercheurs et

⁴ Bleu budgétaire : budget général de la mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur, projets annuels de performances, annexe au projet de loi de finances pour 2019, p.112, p.116.

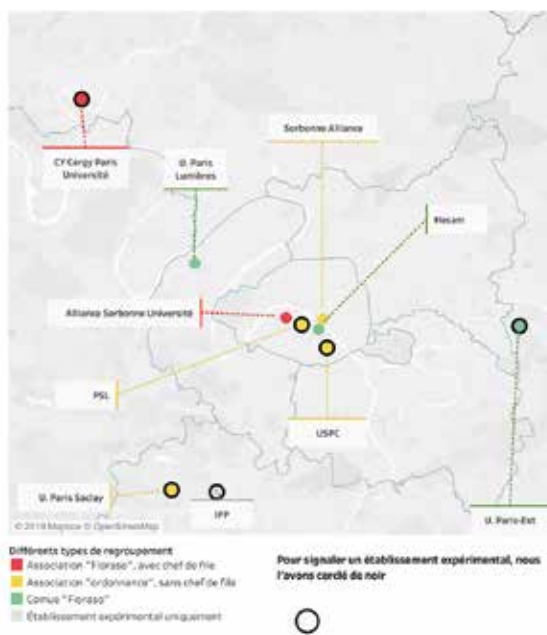
⁵ Lire les articles à ce sujet dans la VRS n° 417 Politique de sites : les universités dans la tourmente néolibérale (<https://www.snesup.fr/article/politique-de-sites-les-universites-dans-la-tourmente-neoliberal-vrs-ndeg-417-avril-mai-juin-2019>) et les dernières évolutions de ces sites dans ce numéro.

³ « Équivalent temps plein travaillé »



Les regroupements en région à fin octobre 2019.

A noter : cette carte est reproduite avec l'aimable autorisation d'AEF info (www.aefinfo.fr). La situation étant amenée à évoluer, une carte interactive peut être consultée directement ici : <https://www.aefinfo.fr/depeche/612682>



Les regroupements en Ile de France à fin octobre 2019 (neuf regroupements dont cinq à Paris intra muros).

A noter : cette carte est reproduite avec l'aimable autorisation d'AEF info (www.aefinfo.fr). La situation étant amenée à évoluer, une carte interactive peut être consultée directement ici : <https://www.aefinfo.fr/depeche/612682>

d'agents administratifs et techniques titulaires, à des fermetures de formations, voire à des « mutualisations » destinées à restreindre les moyens des composantes (UFR et écoles internes).

Comme le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU l'avaient dénoncé dès le lancement des initiatives dites d'excellence et des regroupements forcés non mutuellement avantageux, ces projets sont des gouffres financiers qui détruisent les collectifs d'enseignement et de recherche, appauvrissent l'offre du service public de l'ESR sur l'ensemble du territoire, imposent des mobilités fonctionnelles ou géographiques aux agents, et conduisent au recrutement d'agents contractuels en lieu et place de fonctionnaires qualifiés, indépendants et responsables.

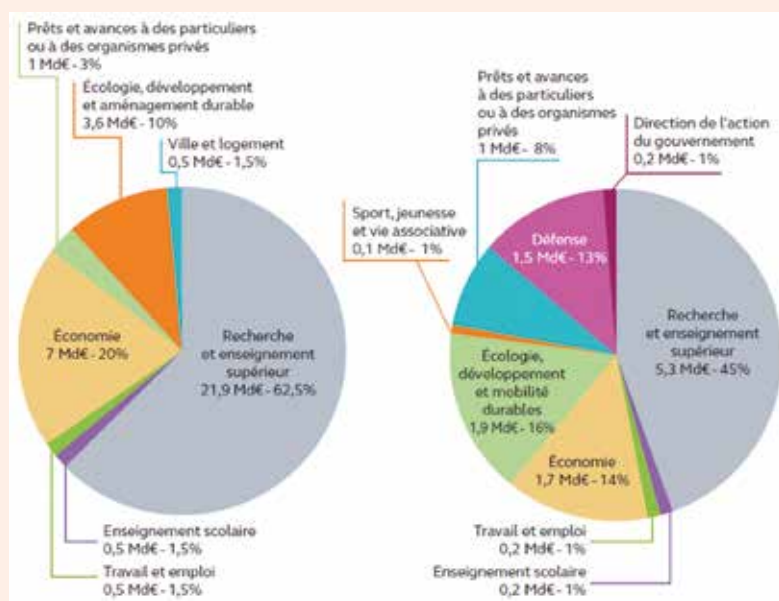
Plusieurs élus des collectivités territoriales locales peuvent se féliciter d'avoir contribué à ces fusions et regroupements au sein d'une seule et importante université, avec un seul interlocuteur. Certains d'entre eux ont ainsi contribué au financement des opérations I-SITE et IDEX, participant *de facto* à l'as-

sèchement des unités de recherche et de formation hors périmètre dit d'excellence. Car, rappelons-le, le principe des IDEX et des I-SITES est d'imposer aux universités de mettre un euro pour chaque euro supplémentaire octroyé par l'État et de trouver un troisième euro auprès d'autres financeurs privés ou publics. Pour l'État, c'est un puissant outil de pilotage de la recherche, car avec une contribution globalement inchangée, il peut décider des thématiques retenues, restreindre leurs périmètres et appauvrir la pluridisciplinarité.

Ainsi, c'est en paupérisant l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qu'ont été dégagés les fonds permettant d'organiser la restructuration de l'ESR français, d'organiser la concurrence généralisée entre les regroupements d'établissements, entre les laboratoires et leurs agents ; à l'inverse d'une conception de l'ESR comme service public capable d'offrir à tous un enseignement supérieur de haute qualité sur l'ensemble du territoire, capable de doter équitablement les équipes de recherche et les équipes pédagogiques.

Qui tirera le bilan des dix ans écoulés ? Jusqu'à quand acceptons-nous une politique de « différenciation » visant à ne financer correctement que 10 à 20 universités et à dégrader les conditions d'études, de recherche et de travail des étudiants et personnels de la majorité des autres établissements ? Car, au-delà des budgets et des indicateurs, ce sont bien des vies humaines, des parcours d'études et des parcours professionnels qui sont remis en cause, voire détruits.

Dans le classement de Shanghai, l'université Paris 6 devenue Sorbonne Université après sa fusion avec Paris 4 est passée de la 40^{ème} place en 2009 à la 44^{ème} place en 2019. L'université de Paris 11, qui n'a pas fusionné, est passée de la 43^{ème} place en 2009 à la 37^{ème} place en 2019.



Répartition des crédits des PIA1 et 2 par mission budgétaire d'après la répartition initiale des crédits [Le programme d'investissements d'avenir, Cours des comptes, décembre 2015]

La stratégie d'imposition de l'excellence comme mode de justification d'une dotation inégalitaire des établissements a été mise en œuvre par le Commissariat général à l'investissement (CGI) *via* les financements du programme d'investissement d'avenir. Pour l'enseignement supérieur et la recherche publics, à combien s'élève réellement cette participation des PIA que les gouvernements chiffrent en milliards ?

De 2010 à 2018, les lauréats¹ des programmes « pôles d'excellence » et les projets thématiques d'excellence du PIA1 ont disposé, en moyenne, de 1 520 millions d'euros par an, selon la Cour des comptes² et le jaune budgétaire³, dont seulement 628 millions d'euros consommables⁴. Depuis 2014, les lauréats⁵ du PIA2 se sont partagés en moyenne 420 millions d'euros par an, dont 100 millions effectivement consommables ; en 2018, l'ensemble des lauréats⁶ du PIA3 a reçu 14 millions d'euros au titre du « Soutien des progrès de

l'enseignement et de la recherche » et 23 millions au titre de la « Valorisation de la recherche ». Ainsi, l'État distribue actuellement près de 765 millions d'euros par an pour restructurer l'ESR français, soit 6 % du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire, sans que ces sommes ne soient soumises à l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), ni même votées au Parlement dans le cadre des lois de finance, car elles relèvent des financements extra-budgétaires du « grand emprunt ».

Ces montants manquent cruellement pour accompagner la croissance du nombre d'étudiants et limiter la dégradation du taux d'encadrement ; pour compenser l'inflation sur les budgets d'investissement, de fonctionnement et la masse salariale – gel du point d'indice – (320 M€/an non abondés) ; pour faire progresser la part du PIB consacré à l'ESR ; et pour maintenir l'investissement dans l'immobilier universitaire ou dans les infrastructures de recherche *via* le contrat de plan État-Région (CPER), qui a baissé de 40 %⁷ sur la période 2015-2020. De plus, la rénovation et le développement du patrimoine immobilier universitaire nécessiteraient un milliard d'investissement supplémentaire par an, là où le plan Campus n'a accordé que 1,3 milliard d'euros sur cinq ans à une poignée d'établissements lauréats⁸.

¹ Initialement 171 LABEX, 93 EQUIPEX, 37 IDEFI et 8 IDEX (Aix-Marseille Université, université de Paris Saclay, université de Bordeaux, université de recherche Paris Sciences et Lettres, université de Paris, Sorbonne Université, université fédérale de Toulouse et université de Strasbourg).

² *Le programme d'investissements d'avenir, une démarche exceptionnelle, des dérives à corriger*, rapport public thématique, Cour des comptes, décembre 2015 : initialement 21,9 milliards d'euros sur dix ans pour le PIA 1 et 5,3 milliards d'euros sur dix ans pour le PIA 2 (<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-programme-dinvestissements-davenir>).

³ Rapport relatif à la mise en oeuvre et au suivi des investissements d'avenir, annexe au projet de loi de finance pour 2018 ([http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/budget/plf2019/b1302-tlll-a15/\(index\)/rapports](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/budget/plf2019/b1302-tlll-a15/(index)/rapports)).

⁴ Les sommes affectées sont, pour partie, les intérêts d'un emprunt fictif (la somme n'a jamais été réellement empruntée et n'est que le résultat d'un jeu d'écriture).

⁵ Initialement trois IDEX (Université Côte d'Azur, Université Grenoble-Alpes, Université de Lyon) et 9 I-SITE (Université Bourgogne - Franche-Comté, Université de Lorraine, Université de Lille, Université Clermont-Auvergne, Université Paris-Est, Université de Pau et des pays de l'Adour, Université de Montpellier, Université de Nantes, Université de Cergy-Pontoise).

⁶ Dix-sept projets retenus pour la première vague : Université fédérale de Toulouse, Université de Strasbourg, Université de Picardie Jules Verne, Université Paris Saclay, Université Rennes 1, Université Côte d'Azur, Université Clermont Auvergne, Université de Bordeaux, Sorbonne Université, Université de La Rochelle, Université Paris Lumière, Université de Pau et des pays de l'Adour, Université de Haute-Alsace, Université Grenoble-Alpes, Université Bourgogne France-Comté, Université d'Angers et la COMUE Paris Seine. Puis dix-neuf lauréats au titre de la deuxième vague : Université Savoie-Mont Blanc, Université d'Avignon et des pays du Vaucluse, Université de Lyon, Aix-Marseille Université, Université de Tours, Normandie Université, Université de Nantes, Université Paul Valéry Montpellier 3, Université de Poitiers, Université de Paris est Créteil, Université de Strasbourg, Université de Picardie Jules-Verne, Hautes écoles Sorbonne Arts et Métiers, Université de Toulon, Université de Nouvelle-Calédonie, Institut catholique de Lille, Université de Limoges, Institut polytechnique de Grenoble.

⁷ Sur la période 2009-2014, cet investissement est passé de 1,5 milliards d'euros pour les programmes de l'ESR à 900 millions d'euros.

⁸ Bordeaux, Lyon, Strasbourg, Montpellier, Grenoble, et Toulouse pour la première vague et Aix-Marseille, les campus de Condorcet et de Saclay ainsi que de Paris intra-muros, pour la seconde vague. Puis les sites de Nancy-Metz et Lille bénéficieront de financements différents (hors résultats des ventes d'action d'EDF et du PIA).

Glossaire des regroupements

Hervé Christofol

Membre du bureau national du SNESUP-FSU

La loi sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) de 2013, dite *loi Fioraso*, avait imposé à tous les établissements de l'ESR – établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) – de se regrouper, avant 2015, selon l'une des trois modalités suivantes : (1) fusion d'établissements au sein d'un nouvel EPSCP ou d'un grand établissement (EPSCP aux statuts dérogatoires) ; (2) association de plusieurs établissements avec un seul « chef de file » chargé des négociations avec la tutelle ; et (3) communauté d'universités et d'établissements (ComUE), genre de fédération d'établissements avec trois conseils, un conseil des membres, un conseil d'administration et un conseil académique auxquels les établissements membres pourraient déléguer leurs prérogatives en termes de formation et de recherche.

Six ans plus tard, comme elles n'ont pas été reconnues au niveau international et n'ont pas démontré leur capacité à atteindre les objectifs des politiques de regroupements (ou politiques de site), les ComUE sont peu à peu dissoutes. L'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche¹ permet désormais trois nouveaux types de regroupements : l'établissement public expérimental (EPEX), la communauté d'universités et d'établissements expérimentale (ComUE-Ex) et la convention de coordination territoriale (CoCoTe).

Quelques-uns des termes qu'il faut posséder pour comprendre les évolutions en cours dans le monde académique sont explicités ici, classés par ordre alphabétique.

Communauté d'universités et d'établissements expérimentale (ComUE-Ex)

Ce regroupement d'un nouveau type est une fédération d'universités et d'établissements (ComUE) dont les statuts et le fonctionnement sont plus souples. En particulier, il est possible de ne pas créer de conseil académique (CAC) au niveau de la ComUE si la gestion des formations et des équipes de recherche reste au niveau des établissements membres.

Convention de coordination territoriale (CoCoTe)

Nouvel instrument s'ajoutant à ceux mis en place depuis la loi Fioraso, la convention de coordination territoriale – créée par l'article 17 de l'ordonnance – a pour vocation de déterminer « les compétences assurées en commun par les établissements participant au rapprochement, leurs modalités d'exercice » et, le cas échéant, d'en fixer la dénomination. Cet instrument caractérise, sans le préciser explicitement, une nouvelle modalité d'association sans chef de file qui consiste en un rapprochement d'établissements, qui doit comprendre au moins un EPSCP.

École universitaire de recherche

Selon le site de l'Agence nationale de la recherche (ANR), « l'appel à projets Ecoles universitaires de recherche² a pour ambition d'offrir à chaque site universitaire ou établissement (labellisés IDEX, I-SITE ou non) la possibilité de renforcer sa spécialisation, l'impact et l'attractivité internationale de sa recherche et de ses formations dans un ou plusieurs domaine(s) scientifique(s), par la création d'une ou plusieurs écoles universitaires de recherche qui rassembleront des formations de master (pour l'ensemble du cursus) et de doctorat ainsi qu'un ou plusieurs laboratoires de recherche de haut niveau. Il s'agit de financer des projets qui associent les organismes de recherche, comportent une forte dimension internationale, et entretiennent, dans la mesure du possible, des liens étroits avec les acteurs économiques. Ces écoles universitaires de recherche définiront les modalités de recrutement de leurs étudiants tant en master qu'en doctorat. »

Encore une fois, il s'agit d'un label qui vise à accentuer le pilotage de la recherche ainsi qu'à différencier les équipes de recherche entre celles qui – de part leur taille, leurs relations avec les acteurs socio-économiques ou leurs partenariats internationaux – bénéficieront de financements et de contrats doctoraux dédiés et celles qui ne bénéficieront pas de tels moyens.

Etablissement public expérimental (EPEX)

Le premier alinéa de l'article 1 de l'ordonnance prévoit la possibilité de créer des établissements publics expérimentaux. Ces établissements ont pour vocation d'expérimenter, comme leur nom l'indique, de

Si le principe de coordination territoriale des regroupements issu de la loi du 22 juillet 2013 est en apparence maintenu dans l'ordonnance de 2018, il devrait laisser place, dans les faits, à une prépondérance territoriale des établissements expérimentaux au détriment des autres établissements de l'académie ou de la région. En effet, à partir du moment où ces établissements expérimentaux – surtout en cas de fusion – apparaîtront comme des candidats plus légitimes à l'octroi de moyens supplémentaires dans le cadre des « investissements d'avenir » et autres dispositifs sélectifs d'attribution de moyens, ils bénéficieront d'avantages structurels sur les autres établissements. Ainsi, la différenciation des établissements publics de l'ESR est-elle organisée par la différenciation des statuts, par l'octroi des financements du PIA et par la place de plus en plus importante des régions et des métropoles dans la gouvernance de l'ESR. Dans la même logique, quand le second alinéa de l'article 18 prévoit que « le contrat pluriannuel d'établissement [défini à l'article L. 718-5] peut être adapté, à la demande des établissements, à la forme du rapprochement ou du regroupement », on peut se demander quelle forme est susceptible de prendre cette adaptation.

<https://www.snesup.fr/article/note-danalyse-de-lordonnance-relative-aux-regroupements-mars-2019>

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037800979&categorieLien=id>

² <https://anr.fr/fileadmin/aap/2018/aap-ia-eur-2018.pdf>

« nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement » par fusion ou regroupements d'EPSCP préexistants pour une durée limitée de dix années maximum. Lorsque les EPSCP regroupés conservent leur personnalité morale (second alinéa), ils deviennent des établissements composantes avec personnalité morale (CAPM) de l'établissement expérimental. Cet alinéa répond aux exigences de certaines grandes écoles qui veulent absolument conserver leur personnalité morale. Deux sorties sont prévues à l'issue de l'expérimentation : soit la fusion des établissements dans un grand établissement (EPSCP aux statuts dérogatoires), soit le retour vers des établissements autonomes. Les statuts de ces EPEX peuvent déroger à presque tous les garde-fous du code de l'éducation pour ce qui est de la composition de leurs conseils, la représentation des établissements composantes et des composantes sans personnalité morale (CSPM), la possibilité de sélectionner les étudiants ou de leurs appliquer des frais différenciés...

Initiative d'excellence (IDEX)

Le label IDEX a été décerné dans le cadre des appels à projets du programme d'investissement d'avenir 1 et 2 (PAI 1 et 2) aux « universités de recherche de rayonnement mondial ayant déposé un projet de structuration à l'échelle d'un site (un regroupement d'universités et ou d'établissements) et qui couvrent un grand nombre de disciplines scientifiques ainsi que des projets de recherche interdisciplinaires de tout premier plan dans de larges champs de la connaissance³ ». Ils permettent d'obtenir des fonds qui sont principalement issus du « grand emprunt ». Les sommes reçues par les lauréats des IDEX sont gérées de manière discrétionnaire par un comité de gestion de l'IDEX qui lance des appels à projets internes, sélectionne et affecte lui-même les montants aux projets de recherche et aux projets pédagogiques des équipes intégrés dans le périmètre de l'IDEX⁴.

Initiative Science, Innovation, Territoires, Economie (I-SITE)

Le label I-SITE a été décerné dans le cadre des appels à projets du PIA 2 aux univer-

sités ayant déposé un projet de structuration à l'échelle d'un site (un regroupement d'universités et ou d'établissements) qui « valorisent des atouts de haut niveau scientifique, mais plus concentrés que celui des IDEX et distinctifs de sites qui en font un levier d'entraînement et un point d'appui de leur stratégie de développement et de partenariat avec le monde économique⁵ ». Comme pour les IDEX, la gestion interne des fonds se fait par appel à projets et de façon tout aussi discrétionnaire et dérogatoire vis-à-vis des conseils élus des établissements membres.

Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE)

L'appel à projets PEPITE⁶ a été lancé en octobre 2013, dans le cadre du plan engagé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en faveur de l'entrepreneuriat étudiant. Ce plan vise à diffuser la culture de l'innovation, l'esprit d'entreprendre chez les étudiants et à concrétiser leur projet dans les meilleures conditions. Il labellise et finance les projets des étudiants sélectionnés et les universités qui s'engagent à :

- généraliser des formations à l'entrepreneuriat et à l'innovation de la licence au master ;
- créer un statut « étudiant-entrepreneur » pour les étudiants ou jeunes diplômés porteurs de projets de création d'entreprise ;
- proposer des formations au transfert et à la propriété intellectuelle pour les étudiants en master et les doctorants, en lien avec les incubateurs et sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) ;
- offrir à tout étudiant, au cours de ses études, la possibilité d'être accompagné et aidé dans son projet.

Les meilleurs projets issus des PEPITE peuvent se présenter au concours d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes dans la catégorie « Tremplin entrepreneuriat étudiant », avec des aides allant jusqu'à 10 000 euros ainsi qu'un accompagnement des projets.

La personnalité morale : elle permet à l'établissement public qui en jouit d'avoir ses propres statuts, ses conseils et sa direction, un budget dédié, des personnels affectés et le cas échéant, d'aller en justice.

Programme d'investissements d'avenir (PIA)

Selon le site du gouvernement, le Programme d'investissements d'avenir (PIA), doté de 57 milliards d'euros et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), placé sous l'autorité du Premier ministre, a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. Son objectif : permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois. Depuis le lancement du PIA, l'Etat a co-financé plus de six mille projets. Une partie de ce PIA, dotée de 10 milliards d'euros, s'inscrit dans le Grand plan d'investissement (GPI) de 57 milliards d'euros engagé par le gouvernement en 2017 afin d'accompagner les réformes structurelles et répondre à quatre défis majeurs de la France : la neutralité carbone, l'accès à l'emploi, la compétitivité par l'innovation et l'État numérique⁷.

Pour l'enseignement supérieur et la recherche, les ressources sont issues :

- pour le plan Campus qui a permis à dix universités de moderniser leur patrimoine immobilier, de la vente des actions d'EDF ;
- pour les IDEX et I-SITE du « grand emprunt » qui accorde deux types de fonds : les intérêts de parts non consommables de l'emprunt d'une part et des subventions extrabudgétaires, c'est-à-dire des financements qui ne sont pas votés par le Parlement mais accordés par le grand jury du SGPI, en accord avec le gouvernement, de l'autre.

Université cible

C'est le terme retenu dans les dossiers de réponse aux appels à projets du PIA pour définir le périmètre et, le cas échéant, les statuts de l'établissement fusionné qui sera issu de la phase d'expérimentation du regroupement sous la forme d'un EPEX ou d'une ComUE-Ex.

³ <https://www.gouvernement.fr/appe-a-projets-idex-i-site-1ere-vague-3682>

⁴ Pour aller plus loin : <https://www.snesup.fr/le-mensuel-n-604-avril-2012>

⁵ Idem note 3.

⁶ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid79223/pepite-poles-etudiants-pour-l-innovation-le-transfert-et-l-entrepreneuriat.html>

⁷ <https://www.gouvernement.fr/le-programme-d-investissements-d-avenir>

Grenoble-Alpes : université (dés)intégrée

L'université intégrée Grenoble-Alpes se crée sur la base de structures compliquées, dérogatoires et anti-démocratiques. Son texte fondateur refuse un objectif d'alignement sur le mieux disant social. La succession de re-déstructurations à l'œuvre depuis plus d'une dizaine d'années et le gaspillage inconséquent de fonds publics et de « temps de cerveau » qui l'accompagne, ne se justifient que par les orientations ultralibérales de démantèlement des services publics en cohérence avec la loi sur la Fonction publique.

Claudine Kahanne

SNESUP-UGA

Frédéric Noël

SNESUP-GINP

Françoise Papa

SNESUP-UGA

Jean-Luc Schwartz

SNCS-CNRS-UGA-GINP

Nicolas Sieffert

SNESUP-UGA

Au groupement d'intérêt public (GIP) « Universités de Grenoble » a succédé un pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), supplanté par une communauté d'universités et établissements (ComUE), qui devient un établissement public expérimental (EPE) au 1^{er} janvier 2020. De quoi donner le tournis ! Cette évolution se caractérise par le poids croissant d'une couche techno-bureaucratique auto-légitimée par le management de projets avec son inflation de procédures opaques et complexes, et sa production d'indicateurs devenue une finalité.

AU COMMENCEMENT ÉTAIT L'IDEX...

L'Idex (initiative d'excellence) est un outil de transformation forcée du site. Hors cadre du code de l'éducation, il inscrit, dans les faits, sa restructuration :

- l'obtention de l'Idex 1 conditionne la fusion des trois universités Joseph Fourier, Mendès France et Stendhal en une université Grenoble Alpes (UGA) ;
- son renouvellement impose, en vertu des *diktats* du comité national des Idex, une nouvelle réorganisation du site *via* une « université intégrée » qui remplace la ComUE-

UGA en intégrant l'ex UGA, l'institut polytechnique de Grenoble ou Grenoble INP, l'institut d'études politiques de Grenoble, dit « Sciences Po Grenoble » et l'école nationale supérieure d'architecture de Grenoble (ENSAG).

Le dogme du nouveau management public, au travers de l'Idex, fait subir des appels à projets incessants pour les missions les plus fondamentales, et impose une profonde régression démocratique :

- entité indépendante, l'Idex définit sa structuration interne et impose son fonctionnement dont les conséquences ne sont ni débattues ni pilotées par les conseils des établissements publics ;
- la fusion à marche forcée des universités se répète pour créer l'université intégrée (UI) expérimentale. Une lettre de cadrage fermée, des pseudo-concertations bricolées à la va vite : préfiguration intangible de la future UI, verrouillage des thématiques, échanges express restreints à un petit cercle et grands-messes solennelles annonciatrices d'un avenir radieux.

Pour quelques euros de plus (17 M€ annuels de l'Idex UGA, soit moins

de 10 % des budgets de fonctionnement et d'investissement du site), nous galopons vers des structures complexes, dérogatoires et anti-démocratiques !

... ET VIENT L'UNIVERSITÉ INTÉGRÉE

Établissement expérimental (EPE) au sens de l'ordonnance de décembre 2018¹, la nouvelle UGA est pilotée par une instance inconnue dans les universités et constituée uniquement de membres cooptés : le directoire. Elle regroupe un ensemble hétéroclite de douze composantes de tailles et de statuts variables :

- trois CAPM (composantes à personnalité morale) : les trois écoles ou instituts du site, qui gardent leurs statuts inchangés (leur nouvelle appellation est « composantes-établissements », ce qui a le mérite de la clarté !). L'une d'elle intègre deux composantes actuelles de l'université. Elles disposeront chacune d'une voix au sein du directoire ;
- trois CSPM (composante sans personnalité morale) : elles

¹ Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Extraits de la position des élus FSU exprimée en décembre 2018 dans les conseils centraux (CT, CAC, CA) lors des votes sur le texte fondateur de l'UI*

Notre opposition au projet tient à des raisons de méthode, de calendrier et plus fondamentalement au modèle et aux objectifs qu'il fixe.

Sur la méthode

Le projet de création de l'entité « université Grenoble Alpes » s'inscrit dans la droite ligne de l'Idex dont il constitue la finalisation. Un Idex, qui n'a jamais été discuté ni voté par les conseils des établissements concernés. En imposant la mise en place d'une université cible à échéance de 2020 et en définissant sa structuration future, il a *de facto* dépossédé notre communauté d'une prérogative essentielle : débattre et définir son propre avenir. Outre la formidable régression démocratique que cela constitue, la proposition qui nous est soumise ne s'appuie sur aucun état des lieux préalable : ainsi aucun bilan de la fusion n'a été conduit et aucune consultation des personnels n'a été organisée.

Sur le calendrier

La consultation des conseils centraux intervient dans des délais extrêmement courts, et, signe du peu de cas accordé aux représentants des personnels, aucune consultation du comité technique préalable à l'avis des conseil académique (CAC) et d'administration (CA) n'était prévue, en infraction totale avec la loi. C'est à notre demande qu'une réunion du comité technique (CT) a été convoquée précipitamment sur ce sujet.

Sur le fond

Aux questions fondamentales : pourquoi l'UI ? Quels sont les problèmes majeurs auxquels nous ne pouvons pas, actuellement, dans le cadre de l'UGA, apporter de solution ? Qu'avons nous à gagner à l'intégration ? Qu'avons nous à y perdre ? Où est la valeur ajoutée de cette restructuration ?, les directions des établissements n'ont pas apporté de réponses, se contentant d'invoquer la manne de l'Idex. Faire de l'Idex l'alpha et l'oméga de la politique de l'UGA a et aura des conséquences majeures qui vont bien au delà d'une opportunité financière. En voici quelques unes.

- La création de l'UI, qui ne peut se faire sans la promulgation d'une ordonnance dérogatoire, s'inscrit dans un processus de démantèlement de l'ESR et de dévitalisation de ses principes fondateurs inscrits dans le code de l'éducation.
- La gouvernance prévue est problématique : création d'un directoire à géométrie variable opaque et omniprésent, dont toutes les composantes sans personnalité morale (CSPM) ne seront pas membres, la mise en place de conseils centraux largement dessaisis de leurs rôles, (...) la dissymétrie des prérogatives entre composantes avec personnalité morale et juridique (CAPM) et l'absence de réciprocité dans les processus décisionnaires, sont autant d'atteintes à la démocratie.
- Le principe de solidarité budgétaire CAPM / UI est *de facto* écarté.
- La structuration du futur ensemble pose question : aucune justification n'a été apportée à la nécessité de créer des CSPM. Qu'est-ce qui interdit le maintien des composantes de l'UGA dans leur périmètre et leurs prérogatives actuelles ?
- La complexité organisationnelle de l'UI, source de dysfonctionnements et d'inégalités, est de plus en plus évidente. L'intégration de l'école d'ingénieurs Polytech et de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) au sein de la CAPM INP est à cet égard emblématique. (...)
- La création des CSPM entérine le principe d'une gestion des carrières locale et différenciée, source de disparités entre CAPM et CSPM et même entre CSPM, et d'inégalité de traitement entre personnels pourtant affectés au même établissement, les conseils centraux (CAC et CA) étant dépossédés de leurs prérogatives.
- Des instances de représentation des personnels morcelées, alors que les directions refusent d'inscrire le principe du mieux disant social dans le projet d'UI et d'établir un calendrier de convergence.
- Des modes de pilotage de l'ensemble des missions par appels à projets renforcés et multipliés. Les conclusions de l'enquête *Qualité de vie au travail de 2017* soulignent le fait que la charge de travail, en lien avec la recherche de financement ou le montage de projets, est très conséquente pour les enseignants-chercheurs (...).
- (...) Les conclusions du rapport d'expertise post fusion UGA diligenté à la demande des CHSCT étaient claires : c'est un moratoire sur les restructurations qui s'impose aujourd'hui.

Ainsi que l'énonce le propos liminaire du texte fondateur présenté à notre conseil, « *ce texte présente la vision des chefs d'établissements et des organismes de recherche partenaires de l'Idex Université Grenoble Alpes* ». Ce n'est pas la nôtre.

* Texte intégral : https://www.fsu-univ-grenoble.fr/fsu-univ-grenoble/public/Divers/181202_explication_de_vote_UI_FSU.pdf

regroupent, selon des périmètres, des motivations ou des logiques diverses (voire pas de logique du tout, comme la CSPM Santé-STAPS-SHS présentée dans l'encadré) la plupart des UFR et composantes de l'université actuelle ; elles disposent chacune d'une voix au directoire ;

- trois CE (composantes élémentaires): trois UFR n'ont pas voulu ou pu intégrer une CSPM ; elles ne sont pas représentées au directoire contraint à l'égalité du nombre de voix CSPM et CAPM ;

- trois CET (composantes élémentaires transversales): composantes spécifiques, telles l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), qui n'ont pas intégré une CSPM et ne seront pas présentes au sein du directoire.

Le croquis de l'université dés-intégrée, ci dessous, illustre ces douze composantes (tailles proportionnelles aux nombres d'étudiants) et le périmètre de celles qui seront représentées au directoire.



Le croquis de l'université dés-intégrée.

L'établissement public expérimental UGA est illisible car contraint par les disparités entre CAPM et CSPM, en termes d'autonomie, de budget, de taille, de recrutements, de primes et carrières des person-

nels. Il est soumis à un directoire² surpuissant face aux conseils élus, aggravant le recul démocratique majeur initié par l'Idex. Ainsi :

- au sein du directoire, la CAPM ENSAG (965 étudiants) bénéficie d'une voix, comme la CSPM SHS qui compte, elle, 18 664 étudiants, soit vingt fois plus...

- les composantes hors CSPM et CAPM sont formées de 14 000 étudiants et près de 600 personnels non représentés au directoire sans possibilité de nouveau siège au directoire en cas de nouvelle CSPM !

Les instances centrales élues (CA et CAC) sont dessaisies de leurs prérogatives au bénéfice des CAPM et des CSPM. Le règlement intérieur confirme la décentralisation en matière de suivi de carrière des personnels, source d'inégalités de traitement des personnels et des usagers.

Dans les « composantes-établissements » (CAPM), les questions relatives aux personnels (recrutement, carrières, primes, etc.) continuent

à être examinées par leurs conseils centraux (CA, CS) inchangés : ces établissements conservent leurs propres comités techniques (CT).

Quant aux CSPM – dotées d'une structure administrative qui induit une réorganisation des services

et des réaffectations de nombreux personnels sans moyens supplémentaires –, leurs « conseils » ont des

prérogatives fortes et à géométrie variable. Ils remplacent totalement le CAC central pour les délégations ou détachements et centralisent les prérogatives des conseils d'UFR et du CAC pour les promotions ou congés pour recherche ou conversions thématiques (CRCT). Le sort d'un enseignant-chercheur dépendra-il de sa CSPM de rattachement ou du poids de son UFR au sein d'une CSPM ? Quant aux composantes hors CSPM, on ne sait pas comment leurs personnels seront gérés.

Enfin, les personnels de Polytech et de l'IAE seront, à terme, rattachés à l'institut d'ingénierie et de management (prolongation de l'INP) mais les règles de rattachement ne sont pas claires : ces personnels seront-ils rattachés d'office ou auront-ils le choix de leur rattachement ?

Le texte fondateur de l'UI refuse un objectif d'alignement sur le mieux disant social. Grenoble-INP y refuse des comités techniques (CT) et d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) communs ; il n'autorise qu'une « conférence sociale biannuelle » sans prérogatives propres : donc pas de modèle commun des conditions de travail.

OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

Lors du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) du 17 septembre de cette année³, les élus SNESUP et SNCS ont souligné les dangers, les incohérences et la précipitation de ce projet sans empêcher le vote favorable au projet de décret (43 pour, 2 abstentions, 30 contre).

Les arguments économiques ne justifient pas le gigantisme des struc-

² Le directoire traite des questions formation, vie étudiante et recherche, des moyens de l'IDEX, opérations campus et autres grands projets du PIA et il délibère à la majorité simple.

³ CNESER d'installation du 17 septembre 2019 - Déclaration liminaire d'Anne ROGER pour les élu.es FSU : <https://www.snesup.fr/article/cneser-dinstallation-du-17-septembre-2019-declaration-liminaire-danne-roger-pour-les-elues-fsu>

Coup de projecteur sur la CSPM Santé-STAPS-SHS

La CSPM SHS-STAPS-Santé attire particulièrement l'attention. Manifestement CSPM fourre-tout, les arguments donnés en faveur de sa création sont d'une pauvreté accablante. A vous de juger :

« Une composante qui regroupe des UFR élémentaires des trois universités existantes avant la fusion, une composante sur plusieurs pôles de recherche et plusieurs écoles doctorales », ou encore, cette CSPM saura « accompagner des projets de recherche IDEX et des axes d'excellence du site grenoblois en termes de pédagogie » : voilà qui justifierait n'importe quel regroupement.

Ce projet « répond aux ambitions de l'IDEX et de l'UI en termes d'interdisciplinarité avec équivalence entre Sciences de la santé et SHS ». Des SHS, alibis de projets intégrant « la prise en compte et la compréhension de l'humain ». Gageons que le ridicule ne tue pas !

Cette CSPM mastodonte illustre l'absence de stratégie : elle est la conséquence de la « négociation » entre l'UGA et les autres établissements fixant le principe d'un nombre égal de CSPM et de CAPM représentés au sein du directoire, contraignant l'ex UGA à former trois structures, au prix de regroupements absurdes.

Commentant les stratégies induites par la construction de ces composantes, le cabinet externe mandaté par la présidence pour donner suite aux demandes des CT et CSCT de l'UGA pour l'analyse des conséquences de ces réformes mentionne notamment que « ce positionnement ambiguë renforce la représentation que ce projet d'établissement public expérimental (EPE) est politisé et générateur de manœuvres stratégiques individualistes qui prennent l'apparence d'une aventure collective ». On ne saurait mieux dire !

tures : les coûts humain et financier non évalués interdisent des « économies d'échelle ». La centralisation de services génère une inflation bureaucratique. Des justifications organisationnelles ne sont pas plus de mise : empilement des couches, négation des disparités, modifications opérées avant d'être actées, se font au détriment de l'efficacité des relations de proximité et de la qualité des conditions de travail des personnels. Il est révélateur de voir les présidents cosigner, au mois de novembre 2019, une demande au ministère de soutien budgétaire pour la mise en place de l'EPE. Arguant des récents plans de retours à l'équilibre qui ont conduit à la perte de 75 postes (50 UGA et 25 INP), dont une très grande majorité de postes d'enseignants chercheurs (deux tiers UGA et 100 % à l'INP), ils invoquent le besoin de renforcement

de fonctions financières, en RH, et en système d'information.

Le CT et le CHSCT de l'UGA ayant obtenu, fin mai 2019, que soit faite une évaluation de « l'impact de la création de l'université intégrée et des restructurations y afférentes sur l'organisation du travail et les conditions de travail des personnels », un rapport d'expertise a été commandé et remis le 28 août 2019. Sa lecture est tout à fait édifiante. Alors même qu'elle résulte d'entretiens menés avec les personnels conduisant le projet (présidences, vice-présidences, directions de services, de composantes), cette évaluation confirme que le projet est flou, mené dans la précipitation – alors que le bilan de la fusion n'a pas été fait – et qu'une grande incertitude règne sur l'impact de cette réorganisation en matière de conditions de travail des personnels.

Se confirme ainsi que le gaspillage de fonds publics, la perte d'efficacité, ne se justifient que par des orientations ultralibérales de démantèlement des services publics en cohérence avec la loi sur la Fonction publique.

Malgré l'impatience des directions, le décret de création de l'EPE au 1^{er} janvier 2020 n'a finalement été publié que le 4 novembre ; la date du scrutin pour les conseils (CAC et CA) est fixée au plus tôt (le 10 décembre), privant les personnels et leurs organisations syndicales d'une vraie campagne électorale. Par contre la continuité est assurée : l'actuel « directeur exécutif » recherche-valorisation de l'IDEX a constitué son équipe et multiplie les assemblées de personnels, bien avant toute ouverture de la campagne électorale. Il utilise, pour ce faire, les listes de diffusion institutionnelles, au mépris du respect de la réglementation⁴.

La FSU et la CGT affichent une position de « contre-pouvoirs » à l'intérieur des conseils du futur EPE UGA, dont les statuts et le règlement intérieur (en cours de finalisation poussive et autoritaire) prouvent que l'écoute des personnels et la démocratie représentative ne sont pas de mise.

L'EPE UGA a été élaboré sans ses personnels. Sans prise de conscience ni mobilisation de leur part, il y a fort à craindre que la désintégration devienne le mode d'évolution systématique des organismes de l'enseignement supérieur et de la recherche. Petit espoir : la recherche de volontaires pour former les listes FSU-CGT, clairement affichées comme opposées à la construction de l'EPE, est plus facile que lors des dernières élections locales. Scrutin le 10 décembre...

⁴ D'ailleurs, les présidents actuels de l'UGA et de l'INP ont donné raison au recours amiable déposé par la FSU à ce sujet.

Université de Paris : liquéfaction de la démocratie universitaire

Après dix ans de mariages à périmètre variable avec différents établissements, les universités de Paris 5 et Paris 7 fusionnent en une « Université de Paris ». La régression démocratique qui accompagne cette fusion se constate aujourd'hui dans les pratiques.

Gaël Mahé

SNESUP, élu au sénat de l'université de Paris et au comité technique de Paris 5

Hélène Chardin

SNESUP, élue aux comités techniques de l'université de Paris et de Paris 5, secrétaire du CHSCT de Paris 5

La fusion des universités Paris-Descartes (ou Paris 5) et Paris-Diderot (ou Paris 7) a été portée avec opiniâtreté par le secteur santé depuis plus de dix ans, à travers des formes diverses de regroupement – pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), communauté d'universités et établissements (ComUE) – et des périmètres très mouvants : PRES avec l'université Paris 1, remplacement de Paris 1 par les universités Paris 3 et Paris 13, exclusion de Paris 13 du projet de fusion, auto-exclusion de Paris 3 de ce projet, projet de fusion avec puis sans Sciences Po... La fusion est officielle depuis mars 2019, sous le nom « Université de Paris » (UP) et intègre aussi l'Institut de physique du globe de Paris (IPGP). Les universités fondatrices disparaissent au 1^{er} janvier 2020, tandis que la ComUE université Sorbonne-Paris-Cité (USPC), qui n'était qu'un tremplin pour cette fusion, disparaît au profit d'une « alliance » entre l'UP et les autres ex-membres¹.

Une large part de la communauté universitaire, FSU en tête, a, dès le début, alerté sur les risques de régression démocratique inhérents au processus de fusion. En cause : le gigantisme de la structure, la sou-

mission aux injonctions du jury de l'initiative d'excellence (I dex) et, finalement, les statuts mêmes de l'université fusionnée. Les artisans de la fusion ont en effet pris prétexte de l'intégration de l'IPGP sans perte de sa personnalité morale pour bénéficier du « droit à l'expérimentation » et, partant, de statuts dérogoratoires. Élément emblématique de ces statuts, la composition du conseil d'administration (CA) avec ses 43 % de membres extérieurs – singeant les « boards » des universités américaines – qui a été, selon la future présidente de l'UP, une exigence forte du jury I dex.

« PARI(S) D'UNE UNIVERSITÉ PLUS HUMAINE »

Nous avons prédit la régression démocratique en lisant les statuts de la future UP ; nous la constatons aujourd'hui dans les pratiques. Celle-ci a commencé dès l'élection des conseils centraux et facultaires au printemps 2019. Plusieurs manquements au principe d'égalité de traitement des candidatures ont été constatés, ainsi que des comportements témoignant d'un sens particulier de la déontologie². Malgré les

conditions difficiles de la campagne, le collectif « Pari(s) d'une Université Plus Humaine » (PUPH), animé par des collègues membres ou proches de la FSU, a imposé dans la campagne un projet de rupture autour de trois axes : démocratie, service public et désexcellence.

Alors que les présidences misaient sur la résignation, la peur de perdre l'I dex et leur position de « candidats naturels » pour remporter les élections de « leur » université, nous sommes arrivés en tête chez le personnel (toutes catégories confondues) dans deux des trois facultés : largement dans la faculté « Sociétés et humanités », de peu dans celle de sciences. La santé est restée acquise à la liste « présidentielle », cette liste l'emportant dans les conseils centraux (poids de la santé...).

Une victoire aussi étriquée aurait pu inciter la liste présidentielle à un triomphe modeste et à composer avec son opposition. Au contraire, la future présidente – Christine Clérici – s'est appliquée à maximiser son pouvoir. Elle a d'abord fait élire des personnalités extérieures de son choix au CA³, avec le soutien, notamment, des

¹ Paris 13, EHESP, Sciences Po, INALCO, FMSH, CNRS, INED, INRIA, INSERM, IRD et peut-être université Paris 3.

² Par exemple, peu de temps avant le scrutin, les présidences des universités Paris 5 et Paris 7 ont opportunément fait voter une gratification mensuelle pour les vice-présidents étudiants (FAGE), avec effet rétroactif.

³ Le profil des membres extérieurs du CA dessine une certaine couleur politique : un climato-sceptique de l'IPGP ; un recteur d'université déjà membre de cinq CA ; une représentante de la CFDT ; un représentant de LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton ; un professeur des universités-praticien hospitalier (PU-PH).



membres institutionnels (organismes de recherche, collectivités locales...), qui entretiennent visiblement avec elle la connivence des gens du même monde. La majorité ainsi constituée l'a confortablement élue. Puis, alors qu'elle était minoritaire dans la faculté des sciences, la nouvelle présidente est passée en force et fait élire son candidat au décanat avec le soutien de la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), de la CGT ainsi que des représentants du CNRS et de l'INSERM, sans que l'on sache d'où est venu le mandatement de ces représentants.

Si la composition du CA garantit la mise en œuvre du projet néo-libéral relatif à l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) dans un tranquille ronronnement a-démocratique, le sénat académique (un CAC aux prérogatives étendues), très majoritairement composé d'élus, pourrait être le lieu du débat. Mais, là aussi, se vérifie la volonté de se préserver des bouillonnements d'une démocratie vivante : à travers la configuration de la salle (la présidente et son équipe sur une estrade, les élus rangés face à elle comme des écoliers), la manière de conduire la séance (la présidente écoute poliment, répond – parfois – de manière

convenue en esquivant les questions de fond et ignore les demandes d'amendement)...

DIALOGUE SOCIAL

La construction des services centraux et communs de l'université et de ses trois facultés a aussi été marquée du sceau de l'autoritarisme.

Dans un fonctionnement « normal », toute réorganisation majeure des services doit faire l'objet d'une consultation du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en amont du projet. Sans aucune concertation préalable avec les représentants des personnels, l'administration centrale de l'université de Paris – direction générale des services (DGS) et direction des ressources humaines (DRH) « préfiguratrices » – a décidé de réorganiser l'ensemble des services centraux au 1^{er} janvier 2020. Pour ce faire, des « préfigureurs » ont été choisis pour conduire la restructuration en quelques mois avec quelques cadres triés sur le volet, en laissant les CHSCT à l'écart. Pour faire bonne mesure, un simulateur de dialogue social a été organisé parallèlement avec les élus du comité technique (CT) dans le cadre

d'un « comité de suivi de la transformation » sans intérêt.

Une fois le projet ficelé, les organigrammes de la direction générale des services, des dix directions générales déléguées, de l'agence comptable et des services administratifs des trois facultés ont été soumis en octobre aux CHSCT de Paris 5 et Paris 7, réunis en formations conjointes. En l'espace d'un mois, les CHSCT ont subi des présentations marathon de l'ensemble de ces réorganisations sur cinq demi-journées, suivies d'une demi-journée consacrée au vote, à laquelle s'est ajoutée une réunion informelle de « concertation » avant le vote. Dans ces conditions, impossible pour le CHSCT de faire son travail d'analyse des conséquences de la ré-organisation, qui suppose de visiter les services et de rencontrer les agents concernés. Les CT ont subi le même rythme de réunions conjointes au mois de novembre.

Sur la même période, et donc avant que les instances n'aient validé les organigrammes, les agents des services centraux des deux universités étaient « pré-positionnés » dans ces organigrammes et devaient accepter (ou non) ce pré-positionnement sans connaître leur fiche de poste. Consciente de la

faiblesse de la concertation, l'administration avait présenté l'ensemble des organigrammes en précisant qu'il ne s'agissait que d'une version V0 et que la « concertation » commencerait sur cette base pour arriver à une V1 dans l'année suivante ! Malgré ces promesses, le CT conjoint s'est prononcé majoritairement contre les organigrammes et, unanimement, contre les organigrammes des facultés, ce qui n'empêchera pas un passage en force.

Il est vraisemblable qu'au 1^{er} janvier 2020 la grande majorité des agents reprendra ses fonctions exactement comme elle les aura laissées avant les congés de fin d'année. Il n'y avait aucune urgence à fusionner tous les services, autre que la motivation de se conformer aux exigences du jury Idex et de présenter une fusion au moins sur le papier. Il aurait été tout à fait possible de concentrer les efforts de réorganisation sur quelques services clés (finances et agence comptable), d'associer les représentants des personnels à cette réorganisation et d'identifier les points les plus critiques pour définir des modalités de concertation permettant à tous les agents de participer à la construction de leurs nouveaux services.

D'autres dérives autoritaires sont à craindre. Par exemple, lors des réunions de CHSCT, nous avons contesté le fait que le service de prévention des risques (l'ensemble des ingénieurs de prévention) soit sous la dépendance hiérarchique de la direction du patrimoine et nous avons défendu la création d'un service de prévention directement rattaché à la présidence, puisque conseil de la présidente. Cet avis n'a aucunement été pris en compte, ce qui confirme un affaiblissement de la place des ingénieurs de prévention.

Face aux critiques sur le gigantisme de l'université de Paris, les promoteurs de celles-ci avaient argué d'une forte déconcentration des compétences vers les trois grandes facultés.

Dans le processus de construction et de validation des organigrammes qui s'achève, c'est le contraire qui apparaît. On commence par construire un ensemble de services centraux et communs qui est la réunion de tous ceux des universités Paris 5 et Paris 7, sans doter les facultés de personnel administratif et technique propre. Celles-ci ont des organigrammes vides, que le CT a examinés alors qu'ils n'avaient jamais été présentés en conseil de faculté ! Cette centralisation sous la coupe du DGS s'étend même aux composantes, comme en témoignent deux décisions récentes. Désormais, les responsables administratifs de composantes ne sont plus sous l'autorité hiérarchique du directeur ou de la directrice de composante mais du directeur général (administratif) de faculté. L'autonomie des instituts universitaires de technologie (IUT) est également remise en question : dans l'organigramme budgétaire, les IUT passent du statut de « centre de responsabilité budgétaire » à celui de « service opérationnel », ce qui – concrètement – remet en question la capacité de leur direction à programmer et à piloter un budget défini par des recettes et des dépenses liées aux activités de la structure.

Il est frappant de constater l'absence de la présidente de l'université de Paris à tous les CHSCT et CT consacrés à l'étude des organigrammes⁴, ce qui donne l'impression que la haute administration prend le dessus sur le politique dans la définition des services centraux et communs, qui exprime pourtant, elle aussi, une vision politique.

IDEX ET FUSION

Jusqu'à présent, nous avons parlé de la fusion en tant que processus et du point de vue des structures et de la « gouvernance », les politiques d'enseignement et de recherche restant

celles des universités fondatrices. Celle qui se dessine pour la nouvelle université n'a rien de rassurant.

La nomination du coordinateur Idex de la ComUE comme vice-président (VP) recherche ne laisse aucun doute : la politique de recherche sera sur-déterminée par le projet Idex. Cette politique se manifeste déjà par des appels à projets qui reproduisent les biais de l'ANR... en pire : 10 % de sélection, sans le vivier d'experts de l'ANR, avec des risques de conflits d'intérêt accrus... pour des budgets de 15 000 € par projet !

En matière de formation, la fusion des universités conduit à des fusions forcées de formations en « doublon », au mépris des diversités d'approches disciplinaires (notamment en psychologie). Pour l'instant, il est permis de conserver des licences bi-site pour une même mention (ne serait-ce que pour des raisons logistiques)... mais jusqu'à quand ? Enfin, alors qu'un consensus semblait émerger sur l'impossibilité de mettre en œuvre la réforme des études de santé pour la rentrée 2020, la présidente n'a pas réussi à obtenir un moratoire dans l'application du décret. Aussitôt, des composantes ont bricolé dans la précipitation des licences orientées santé, dans l'espoir de négocier quelques postes. Une gestion de flux et de moyens, sans réflexion pédagogique... Cette manière de faire face à une réforme ne résulte pas de la fusion, mais montre qu'au moins une des promesses de la fusion n'est déjà pas tenue : celle de nous rendre plus forts face aux tutelles.

La FSU a lutté avec constance contre cette fusion, dont nous anticipons le triple coût, au niveau humain et démocratique ainsi qu'en termes de gaspillage de temps et d'énergie. S'il est encore trop tôt pour évaluer le premier⁵, les deux autres sont déjà avérés.

⁴ Les CT et CHSCT conjoints sont présidés alternativement par les administrateurs provisoires de Paris 5 et Paris 7.

⁵ Des signaux inquiétants sont déjà parvenus de certains services centraux ou communs.

L'HESAM université sans la Sorbonne

Bureaux nationaux du SNCS et du SNESUP

Comment l'établissement « Hautes études Sorbonne Arts et Métiers » est devenu « Hautes écoles Sorbonne Arts et Métiers Université », sans Sorbonne et sans université. Un feuilleton mouvementé, avec changements de noms, de composantes, de partenaires et de projets...

Sous injonctions ministérielles, les universités parisiennes entament, au milieu des années 2000, un processus de rapprochement. Tout d'abord l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et l'École pratique des hautes études (EPHE) s'associent pour créer Paris Universitas. Puis se constitue un pôle baptisé Paris Centre Universités, un « partenariat stratégique » qui associe les trois universités parisiennes : Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris 5 René Descartes et Paris 7 Denis Diderot, « avec l'ambition de constituer un ensemble pluridisciplinaire de niveau international et de devenir un pôle majeur du dispositif français d'enseignement supérieur ». Le choix est fait d'une structure souple de convention de coopération, qui permette de faire avancer des projets dans le cadre d'une politique scientifique coordonnée et d'engager des actions concertées, mais sans aller au-delà.

La loi de programme pour la recherche de 2006 incitant les établissements à se regrouper sous la forme de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) apporte un lot de difficultés supplémentaires pour les établissements universitaires parisiens, en raison notamment de leur grand nombre. Valérie Pécresse, alors ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, charge Bernard Larrouturou (ex-directeur du CNRS) d'un rapport de mission sur l'évolution des structures parisiennes. Il propose, dans ses conclusions finales (février 2010), trois pôles pour Paris : « Paris Cité » (issu de Paris Centre Universités), « Hautes études, Sorbonne, Arts et Métiers » (HESAM) et un regroupement des universités Paris 2, Paris 4 et Paris 7.

Le PRES HESAM est créé en 2010 sous la forme d'un établissement public de coopération scientifique (EPCS), avec initialement neuf membres fondateurs aux missions très diverses, dont une seule université, Paris 1, auxquels s'adjoignent ensuite trois puis quatre membres associés. Il sera rejoint par encore davantage d'institutions aux missions disparates, poussées à se regrouper coûte que coûte...

Suite à la loi de juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, le PRES HESAM prend le statut d'une communauté d'universités et établissements (ComUE). Le CNRS en devient membre à part entière.

Mais, en septembre 2014, patatras ! L'EPHE, l'EHESS, l'École française d'Extrême-Orient (EFEO), l'École nationale de commerce (ENC) et la fondation Maison des Sciences de l'homme (FMSH) quittent HESAM, au grand dam de Paris 1, qui dénonce ces établissements qui « *renient leurs engagements* » et commettent « *un acte irresponsable et dangereux* ».

Il est vrai qu'entre temps, en marge de ces trois pôles, se déroulent de grandes manœuvres : l'École normale supérieure (ENS) prépare une fondation qui sera baptisée « Paris Sciences et Lettres » pour rassembler de prestigieux établissements de la Montagne-Sainte-Geneviève, comme le Collège de France ou Chimie ParisTech. Et dans la perspective du « Grand emprunt », l'université Paris-Dauphine rejoindra cet ensemble qui concentre un très grand nombre de doctorants. L'EHESS s'en rapprochera pour s'en éloigner ensuite... Quant à l'Institut national d'études démographiques (INED), il rejoindra, avec le CNRS, l'Inria, l'Inserm et l'IRD, le collège des organismes de recherche d'université Sorbonne Paris Cité. Cette ComUE rassemblera quatre universités (Sorbonne Nouvelle, Paris Descartes, Paris Diderot et Paris 13) ainsi que plusieurs grandes écoles et instituts comme l'École des hautes études en santé publique (EHESP), l'Institut national des langues et des civilisations orientales (Inalco), l'Institut de physique du globe de Paris (IPGP) et Sciences Po. En 2019, Paris Descartes, Paris Diderot et l'Institut de physique du globe de Paris constituent tout simplement « L'université de Paris ».

Suite à ces départs et ces reconfigurations, HESAM tente de rebondir, mais son projet « Paris Nouveaux Mondes » – qui avait déjà subi quelques revers – est suspendu par l'ANR. Sa subvention chute et l'épée de Damoclès sur son devenir peut tomber dès 2016.

En 2017, HESAM voit une dernière (?) transformation majeure avec le retrait de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, de l'ESCP Europe (anciennement École supérieure de commerce de Paris) et de l'École nationale d'administration (ENA), suite aux décisions de leurs instances respectives. Ces retraits sont suivis de nouvelles affiliations aux contenus très différents : en 2018, le CESI (anciennement Centre des études supérieures industrielles), les quatre écoles d'arts appliqués de Paris (École Boule, École Estienne, École Duperré et École nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art ou ENSAAMA) et la *School of Knowledge Economy and Management* (ou SKEMA *Business School*) deviennent membres d'HESAM Université. Aux dernières nouvelles, elles le sont encore.

Ainsi, le nom d'HESAM perdure, même si sa composition a totalement changée, ce dont ne témoigne que très marginalement son sigle : de Hautes études Sorbonne Arts et Métiers... il est devenu Hautes écoles Sorbonne Arts et Métiers Université, même si tout rapport avec la Sorbonne a disparu et même s'il n'y a guère d'université ! On n'abandonne pas un si glorieux patronyme...

rence territoriale » restera encore un enjeu essentiel de cette promesse de moyens, moyens pensés à durée déterminée, qu'il faut donc réussir à faire durer et perdurer.

A cette situation s'ajoute encore un aspect essentiel de la politique de site : la levée de toute barrière entre organismes publics et privés, même si les modes de recrutement des étudiants comme des personnels ne sont pas les mêmes. La fusion des universités publiques lilloises a construit un acteur public commun face à l'empire que constituent l'université catholique de Lille et sa fédération – la fédération universitaire et pluridisciplinaire de Lille (FUPL) – de 31 000 étudiants et dix-sept unités et instituts de recherche. Dans la politique de site, privé et public participent plus que jamais d'une même politique et de financements à partager, bien que fondamentalement différents dans leurs principes.

La double logique compétitive et territoriale dans laquelle les acteurs de l'ESR sont pris en tenaille par l'État reconfigure l'ESR sans eux. Aucune considération académique ni scientifique ne motive le projet d'université-cible : les critères quantitatifs et géographiques sont les seuls déterminants. Les personnels subissent des reconfigurations incessantes, violentes et extrêmement rapides tout en élaborant l'offre de formation 2020-2024, en intégrant les dispositifs très contestés de sélection en première année (Parcoursup aujourd'hui), en absorbant la réforme des études de santé, en tirant les conséquences de la disparition des équipes d'accueil (vingt-cinq unités sur les soixante-trois que compte la seule université de Lille), en mettant en œuvre de sélectives *Graduate Schools* en parallèle avec l'offre de formation globale, en re-périmétrant les composantes...

L'horizon 2022 est donc celui de la construction d'un établissement expérimental après l'évaluation de l'ISite prévue pour 2021. Il regroupera des

grandes écoles, qui seront des établissements membres conservant leur personnalité morale et juridique, et des composantes sans personnalité morale (facultés, écoles, instituts). Il est prévu des établissements « *composantes* » : la fusion Centrale Lille/Chimie Lille, Sciences Po, l'École supérieure de journalisme (ESJ) et l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage. Les écoles d'ingénieurs telles que l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai (IMT Lille-Douai) et l'École nationale supérieure d'arts et métiers (Ensam) seraient associées par des « *accords de partenariat* » (la signature du diplôme d'ingénieur restant un point de litige).

Il faut encore ajouter l'ambition de construire un campus euro-régional transfrontalier avec l'université catholique de Leuven, l'université de Gand et l'université du Kent. Le statut du nouvel établissement pèsera lourd dans le concours pour le renouvellement de l'ISite. Mais 2022 n'est qu'une étape dans un parcours pensé sur dix ans pour atteindre l'université-cible. Cette université cible, dont l'i-Site est aujourd'hui le moteur, se positionne comme établissement de référence en Europe sur la question de la transition globale (environnementale, économique, digitale, énergétique, en santé, etc.).

CAMPAGNE BLANCHE DE RECRUTEMENT

A ce jour, l'université de Lille fusionnée vient d'intégrer l'Institut supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) et l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI), se targuant de devenir ainsi la plus importante université française avec 80 000 inscrits. L'inadéquation entre ce gigantisme, sa finalité et les moyens mis en œuvre est affolante. Les coûts budgétaires et humains de cette transformation sont très élevés. Après l'effondrement budgétaire de 2018 qui avait fait suite immédiatement à la fusion des trois universités

lilloises et occasionné une campagne blanche de recrutement en 2019, c'est la capacité à faire fonctionner de tels monstres institutionnels qui est pointé dans tous les rapports, tels que ceux de la Cour des comptes, de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) ou encore du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).

Systèmes d'information, outils de pilotage, modes de gouvernance sont inadaptés. C'est finalement le fonctionnement démocratique de l'institution et l'adhésion des personnels qui sont abandonnés au profit d'une politique dont on peine à imaginer qu'elle puisse un jour être efficace au regard même des finalités qu'elle se donne (compétition mondiale des établissements). La fragilité financière se traduit par une volonté de maîtriser la masse salariale qui est pourtant la colonne vertébrale d'une université forte. Pris en tenaille entre des recrutements et des statuts menacés, les personnels doivent en plus supporter la re-périmétrage contraint des postes de travail et celui des composantes (UFR, départements, instituts, facultés) au sein desquels se préparent notamment le dialogue de gestion (de la formation et des laboratoires), la définition des profils de postes (dès lors qu'il existe encore des recrutements) et l'offre de formation.

Le rapport d'évaluation de l'établissement « Université de Lille » par l'HCERES en 2019 « *s'interroge donc sur le réel niveau d'appropriation par la communauté de l'ensemble de ces transformations majeures et pointe le risque de surexposition à une nouvelle surcharge de travail des personnels déjà fortement investis* ». Autant dire finalement que les « *incohérences entre politique d'excellence et politique de site* » pointées par la Cour des comptes résident finalement dans une conception abstraite de l'excellence telle qu'elle pourrait s'accomplir sans, et souvent contre, les acteurs qui sont supposés la refléter et la mettre en œuvre.

Etablissement expérimental de Nantes : le président est NU

Porté depuis trois ans, le projet d'établissement expérimental Nantes Université (NU) devait voir le jour au 1^{er} janvier 2020. Un tel établissement peut maintenir en son sein un établissement composante qui garde sa personnalité morale. Dans la NU, ce serait le cas de Centrale Nantes. Mais comme cet article nous le montre, le maintien de la personnalité morale d'un établissement composante ne le préserve pas de tout et surtout pas de l'ambition d'un président d'université ou des pressions ministérielles.

Groupe FSU
de l'université de Nantes

Rappel des faits : le projet de l'I-Site NEXt fait partie des huit I-Sites choisis par l'État en 2017, avec d'importants crédits à la clé. Son objectif est de créer la « Nouvelle université » (NU) avec quatre membres fondateurs : l'université de Nantes, le CHU de Nantes, l'INSERM et Centrale Nantes. L'I-Site est orienté sur deux thématiques : santé du futur (avec l'INSERM et le CHU) et ingénierie du futur (avec Centrale Nantes).

Le projet semblait bien ficelé¹. Rien ne devait l'arrêter, malgré un premier coup de semonce donné en juillet 2017 par le conseil d'administration de l'École Centrale de Nantes (ECN, désormais rebaptisée Centrale Nantes) qui décidait de ne pas s'engager dans un projet qui hypothéquait son avenir. En fait, l'ECN souhaitait gérer seule tous les personnels du pôle science et technologie, ce qui revenait à ce que l'université lâche tous les effectifs de l'actuelle faculté des sciences et des techniques, de Polytech'Nantes et des trois IUT (Nantes, La Roche-sur-Yon et Saint-Nazaire).

Ce vote couperet, suivi de la réélection du directeur de Centrale, Arnaud Poitou, par son conseil d'administration (CA) au mois de septembre 2017, avait conduit la ministre Frédérique Vidal à refuser la reconduction du mandat de ce dernier. Tollé au niveau des très policés directeurs des grandes écoles. Au final, réélection du directeur déchu par le CA de l'établissement pour une prise de fonction en janvier 2018 et acceptation, par la ministre Frédérique Vidal, qui donne une mission claire : contribuer à mettre la NU en place. Une convention d'adhésion était signée en juin 2018, préfigurant la future « université cible » qui devait voir le jour au 1^{er} janvier 2020.

Dans le même temps, avait été balayée d'un revers de main l'opposition répétée des instances représentatives des personnels de l'université et des autres établissements : les votes unanimes contre les nouveaux statuts par le comité technique d'établissement (CTE) et par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ; avis défavorable du comité technique (CT) du centre hospitalier universitaire (CHU), opposition à la participation à l'I-Site NEXt du

CT et du conseil scientifique (CS) du CNRS. Mais, comme si les représentants des personnels avaient mal compris la question posée et les enjeux, le CT de l'université avait été sommé de revoter... sans changement des résultats ! Finalement, le 9 octobre 2019, le CA de Centrale Nantes renouvelait sa méfiance à l'égard du projet, en rejetant les statuts de la NU au nom prédestiné : dix-sept « non », douze « oui », une abstention. Les élus de ce CA ont notamment pointé que « *comme dans le document présentant l'I-Site NEXt, le service public, l'écologie ou encore la démocratie ont été les grands absents du débat* ».

NOUVEAUX ÉCHECS

Nouvel échec pour le gouvernement qui porte à bout de bras les projets expérimentaux de fusion. Le 5 novembre 2019, lors de la présentation du projet de loi de finances 2020 du secteur ESR à la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat, la ministre Frédérique Vidal a qualifié la situation nantaise de dramatique. L'ANR, qui contrôle le projet I-Site, a déclaré : « *le rejet des statuts du nouvel établissement, qui conclut une séquence de deux ans consacrée à l'élaboration de sa*

¹ Voir VRS n° 417, juin 2019.

structuration, entraîne une modification substantielle du projet et remet en cause le caractère collectif de celui-ci² ». Pour faire aboutir le projet malgré tout, elle donne un délai d'un mois aux instances locales pour se ressaisir (*sic*). Voyant la date butoir du 18 novembre arriver sans nouvelle réunion du CA de Centrale Nantes, elle repousse la date au 9 décembre 2019, jour où est programmée une réunion du CA.

De leur côté, la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) et la Conférence des grandes écoles (CGE) réagissent aux déclarations publiques relatives au projet par un communiqué commun du 24 octobre 2019 intitulé « *Politique de sites : la contrainte et l'absence de projet partagé nourrissent un échec à venir* » qui conclut : « *Les conditions évoquées comme requises pour un dialogue respectueux et profitable au projet ne sauraient être compatibles avec un ultimatum posé par certains acteurs* ».

En effet, depuis le 9 octobre, les administrateurs de Centrale font l'objet de très nombreuses pressions pour revenir sur leur vote : violentes attaques verbales de la part du président de l'université s'exprimant à trois reprises dans des courriels à l'ensemble des personnels, articles³ dans la presse locale, pétition organisée par les chercheurs CHU/INSERM qui paniquent de voir partir la manne de l'I-Site et, finalement, tribune assortie d'une pétition des Grands acteurs du territoire (étonnamment, cette pétition est surtout signée par des urbanistes, des chefs d'entreprise et des avocats, à côté de quelques figures politiques).

² Courrier du 18 octobre 2019 de l'ANR, Grands programmes d'investissements de l'État au porteur du projet Olivier Laboux, président de l'université de Nantes.

³ L'article d'*Ouest-France* du 20 novembre 2019 est un exemple de désinformation : on y lit qu'« à quelques jours du conseil d'administration de Centrale, les grands acteurs du territoire demandent aux administrateurs de s'engager sur le projet NEXt, à prendre un risque nécessaire à la recherche d'un bien commun, puis à juger sur pièce, expérience faite, comme dans toute démarche scientifique ». Alors qu'en fait, ils ont à se prononcer sur les statuts de la nouvelle université qui les englobe, ce dont on ne revient pas en arrière si facilement. Centrale Nantes est déjà engagée dans NEXt !

De son côté, Arnaud Poitou déclare, lors d'une conférence de presse le 24 octobre 2019, qu'« *un nouveau vote serait inefficace et déontologiquement contestable* » et rappelle qu'il avait suggéré trois pistes qui laissent la porte ouverte pour une discussion sur l'aboutissement du projet. Il indique qu'au CA prévu le 9 décembre, il proposera aux administrateurs un vote de confiance sur sa personne.

Par ailleurs, dans une information de l'AEF datée du 12 novembre 2019, le président du CA de Centrale Nantes, Gérard Creuzet, déclare : « *Olivier Laboux [président de l'université de Nantes] souhaite un nouveau vote sur le même texte. Nous ne le souhaitons pas. On ne peut pas accepter d'entendre : le conseil d'administration a besoin de réfléchir pour sortir de ce moment d'égarement... La position du CA est réfléchie, et argumentée.* » Gérard Creuzet poursuit en affirmant : « *L'indépendance d'un conseil d'administration est au cœur de l'esprit des ordonnances de décembre 2018, et ce serait donc particulièrement contre-productif de vouloir forcer la décision d'un CA pour un projet qu'il a rejeté. [...] Ce n'est pas facile de faire vivre ces ordonnances, et notamment la notion d'emboîtement des établissements nationaux d'enseignement supérieur et de recherche (EPSCP). On explique à un établissement qu'il sera la petite poupée russe dans la grande poupée russe, mais qu'il conservera sa personnalité morale et qu'il restera décideur du futur. En même temps, on lui explique que le CA doit voter correctement ! On fait ainsi la démonstration que sa plus grande crainte est justifiée...* »

Il note aussi que le calendrier est trop serré, en expliquant : « *Olivier Laboux est très attaché à l'échéance de 2020, pour une question de mandat. Je suis navré que ce calendrier ne nous aide pas, mais je pense qu'avec douze mois de plus, on peut prendre le temps de discuter, de réfléchir et d'amender le projet.* » En effet, le mandat d'Olivier Laboux se termine en mars 2020 et, sans nouvel éta-

L'intersyndicale de l'université de Nantes s'est toujours opposée à ce projet qui concentre la gouvernance dans un directoire comprenant les directeurs de pôle et un super-président. Les derniers évènements confirment le déni de démocratie de l'opération NU : intrusion anormale dans le fonctionnement d'un autre établissement, mépris pour la démocratie universitaire.

blissement, il ne pourra plus rester président. Continuant à vouloir faire passer son projet en force, il déclare (courriel du 5 novembre au personnel) : « *Nous échangeons avec l'État, qui soutient pleinement ce nouveau modèle d'université que nous bâtissons depuis plusieurs années. Même sans Centrale Nantes, il nous encourage à poursuivre dans cette direction en lien avec le CHU et l'INSERM mais aussi avec les écoles de la métropole ainsi que l'IRT (institut de recherche technologie) Jules Verne. La dynamique de création des pôles⁴, engagée depuis 2012 est également très attendue tant au plan politique qu'administratif. Elle demeure pertinente quel que soit le cadre institutionnel.* » Par exemple, la création de l'établissement expérimental avec l'école d'architecture ou l'école du design serait envisagée. Par ailleurs, les réunions continuent entre les directeurs des UFR, des IUT et de Polytech'Nantes pour la création des pôles.

Peut-on penser, devant les conflits d'intérêt affichés par les différents membres, que le projet NU puisse aboutir ? Il faut, comme la FSU le propose, tirer les conséquences de ce feuilleton peu glorieux : que les directeurs de composantes, directeurs de laboratoires et acteurs du territoire organisent de véritables discussions sur l'avenir de la recherche et de la formation, dans une université démocratique et ouverte.

⁴ Le projet organise l'université en quatre pôles (dont l'un devait regrouper l'UFR sciences et techniques, Polytech'Nantes, les IUT et Centrale Nantes qui devait garder son statut d'EPSCP).

L'université Bretagne Loire : sa création et sa dissolution

Un projet qui a été lancé pour répondre aux impératifs de la loi ESR de 2013, qui imposait des regroupements pour obtenir des fonds du PIA et qui, compte tenu de son gigantisme, tel un tanker, n'a pu être remis en cause, modifiant marginalement et lentement sa trajectoire jusqu'à venir s'échouer, faute de fonds, d'objectifs et après que les membres ont quitté le navire pour d'autres embarcations au cap plus sûr.

Les élus FSU
de la ComUE
de l'université Bretagne Loire

Le but des membres fondateurs de la ComUE Université Bretagne Loire (UBL) était de fédérer les universités, grandes écoles et autres établissements de l'ouest de la France afin de mieux répondre aux appels du grand emprunt, initiatives d'excellences (Idex) 1 et 2 et autres I-Sites... La ComUE s'était créée contre l'avis de la majorité de ses membres. Les syndicats, dont le SNESUP, avaient alerté sur les risques liés au gigantisme du projet (plus de 150 000 étudiants) et aux risques pour les personnels, liés d'une part à une centralisation qui éloignerait les décideurs et les agents et, d'autre part, à des mesures d'économie trop drastiques auxquelles chacun des membres était soumis avant même de devoir financer une nouvelle structure sans moyens supplémentaires.

Ainsi, dès le lancement de la ComUE en 2015, le SNESUP écrivait : « *Personne ne peut raisonnablement souhaiter fonctionner selon le cadre des ComUE que nous donne la loi ESR. Sous couvert d'un renforcement de la coopération entre établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche d'un site, l'État a voulu organiser des mégapôles du supérieur, susceptibles d'être visibles dans les classements internationaux et qui seraient ses seuls interlocuteurs, à la fois pour la dotation des établissements et pour l'accréditation de leur offre de formation. De plus, la mise en place de*

la ComUE s'effectue dans un contexte d'austérité : elle préconise toujours plus de 'rationalisation' et de 'mutualisation' sans prendre en compte l'impact nocif qu'elles pourront avoir sur les personnels et les étudiants. L'alibi de l'austérité entérine déjà les gels de postes et le développement de la précarité avec des suppressions de services. Le projet de ComUE UBL fait la part belle aux structures en oubliant l'essentiel : les personnels et les étudiants. Les ComUE amplifieront le pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche par les collectivités territoriales et les entreprises, l'État se désengageant de plus en plus. Cette orientation au service de politiques et d'intérêts privés va à l'encontre des missions premières des universités et des organismes nationaux de recherche. Nous refusons ce processus qui est un déni de démocratie ».

TRÈS VITE, LES ÉCHECS

Toujours en 2015, l'UBL – que nous avons renommée pour l'occasion *Nouvelle Université Bureau-cratique* – subit ses premiers échecs avant même sa création. Le projet de ComUE UBL reposait sur trois paris, à savoir que :

- les regroupements imposés par la loi ESR de 2013 étaient une opportunité pour gagner en reconnaissance internationale. Les méga-établissements seraient plus visibles dans les classements internationaux... sauf que les ComUE n'ont pas été recon-

nues par les classements ;

- les deux régions politiques allaient fusionner dans le cadre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, connue en tant que loi NOTRe ;
- le projet d'Idex UBL+ allait sortir les équipes de recherche de l'austérité budgétaire et apporter fonds et reconnaissance.

RÉSULTAT : ÉCHEC SUR TOUTE LA LIGNE !

Les maigres moyens supplémentaires donnés par le ministère dans le cadre des quelques emplois Fioraso-Hollande fléchés pour le soutien aux politiques de site n'ont servi qu'à l'embauche d'agents administratifs, à l'auto-administration et au co-financement de quelques stages post-doctoraux et opérations de communication.

Le non-regroupement des régions Bretagne et Pays de la Loire (décision

L'université Bretagne Loire (UBL) est l'exemple d'un projet mort né, motivé par des objectifs qui n'étaient pas partagés, déconsidéré par la tutelle, dénoncé par les personnels et peu soutenu par les politiques qui n'ont jamais eu l'intention de construire un destin commun pour les deux régions Bretagne et Pays de la Loire.

prise en une matinée chez le Premier ministre de l'époque, Manuel Valls, pour des raisons obscures), l'insuccès de la fusion des universités Rennes 1 et 2, les échecs successifs à presque tous les appels d'offre du grand emprunt – les divisions internes étaient trop voyantes – ont définitivement condamné la ComUE à peine deux ans après sa création. Par ailleurs, les représentants de Nantes et de Rennes se sont mutuellement neutralisés en élisant un président issu de Brest. D'après un audit mené par le ministère lui-même, seuls les dispositifs liés aux écoles doctorales ont fonctionné à peu près correctement.

L'argent public a donc été dilapidé pendant plusieurs années : deux années pour mettre en place une nouvelle université, environ six mois de fonctionnement normal, puis dix-huit mois d'arrêt – ce qui a généré des situations très angoissantes pour les personnels attirés en grande pompe vers l'UBL – pour arriver à une transition vers une nouvelle structuration en « plaques » dont tout contribue à faire penser que le fonctionnement sera le même que celui de l'UBL. Certes, quelques-uns des objectifs initiaux ont été atteints : émergence d'une certaine communauté de destin, progrès de quelques outils d'interopérabilité au niveau commun (gestion des étudiants, sites web en anglais, etc), succès de projets tels que celui des écoles universitaires de recherche birégionales ; et des acquis semblent avoir été préservés pour certains. Mais il reste un sentiment amer face à la perte de temps, d'énergie, d'argent causée par l'opération ComUE et à la non prise en compte des avis et des opinions des représentants des personnels et des usagers élus démocratiquement. L'inquiétude pour l'avenir s'est accrue et désormais le manque d'adhésion aux projets de fusions ou de réformes émanant des présidences s'est généralisé.

LES PERSONNELS DE L'UBL

L'argent dépensé pour la mise en place de la ComUE UBL aurait sans doute été mieux employé à assurer les missions de base des universités, à savoir dispenser un enseignement de haut niveau ouvert à tous, grâce à un lien avec une recherche de pointe bien soutenue, ce qui nécessite un personnel technique et administratif pérenne et en nombre suffisant. Au gâchis financier, s'ajoute un gâchis humain : les salariées qui se sont investies dans les missions ont porté à bout de bras une structure qui a commencé à trembler très peu de temps après sa constitution ; certaines ont même déménagé...

Cette débâcle était pourtant annoncée. Il n'y a eu aucune prise en compte des avis exprimés par les personnels *via* leurs instances représentatives, notamment les avis contre des CT des établissements. Les responsables des établissements membres ont aujourd'hui beau jeu de dire que c'est la faute des autorités de tutelle qui ont changé la loi et les règles du jeu, alors même que ces responsables cherchent à aller au-devant des préconisations, alors même que l'on sait que ce système concurrentiel ne récompense pas les bons élèves, mais qu'il favorise les forts et pénalise les faibles. Comme la suite d'échecs passés l'a montré, il ne sert à rien de briser l'existant pour courir après d'hypothétiques finance-

La situation des personnels entre l'UBL défunte et une NU peut-être morte-née

L'UBL compte cent huit postes, mais seulement quatre-vingt-seize sont pourvus car quelques agents sont déjà partis. Aucun de ces agents n'est employé sur un emploi de fonctionnaire : ils sont tous contractuels, CDI ou CDD (y compris les quelques fonctionnaires détachés à l'UBL !). Les universités composantes se répartissent les personnels en fonction de la ré-attribution des actions portées jusqu'à présent par l'UBL.

L'université de Nantes a reçu vingt-cinq postes, pour la plupart en CDD. En juillet, son comité technique d'établissement (CTE) a adopté un vœu à l'unanimité : *« Les personnels de l'UBL, titulaires comme contractuels, doivent obtenir des réponses sur leur avenir avant l'été. Nous exigeons pour eux la réaffectation dans les établissements membres en tenant compte des qualifications et des situations personnelles, et la titularisation des précaires »*.

A cette date, l'avenir paraissait bien sombre : le ministère ne prévoyait aucun financement pour les futures actions. Il reviendrait aux nouveaux sites porteurs de ces actions de convaincre le ministère de poursuivre le financement. Aux questions portant sur l'information des personnels, sur leur accompagnement (notamment la prise en compte des situations familiales en cas d'éventuel changement de lieu de travail), sur leur formation, sur les modalités de leur futur recrutement dans les établissements porteurs des actions communes, l'administration n'a apporté que des réponses évasives.

En novembre, il apparaît que les agents ré-affectés à l'université de Nantes restent sur leur lieu de travail, Nantes ou encore Rennes, et pourront – pour ces derniers – travailler à distance. Tel est notamment le cas pour les agents affectés à l'école doctorale : leur localisation à Rennes est pérennisée jusqu'à la fin de l'accréditation de l'école doctorale, c'est-à-dire jusqu'en 2021. Cette localisation évoluera probablement par la suite et les emplois seront ultérieurement rapatriés à Nantes.

ments récompensant une excellence, surtout autoproclamée par certains au détriment de l'ensemble des missions de service public confiées aux établissements

Nous ne nous faisons aucune illusion : la dissolution n'est pas la prise en compte de nos demandes pour une amélioration du service public d'ESR. C'est au contraire l'accélération de la concurrence, de la précarisation, de la marchandisation du supérieur, comme le montre le projet

nantais de Nouvelle université. La création de l'UBL était une marche importante dans ce mouvement de concurrence et de précarisation, sa dissolution l'est aussi.

A minima, maintenant, les personnels de l'UBL, titulaires comme contractuels, doivent obtenir des réponses sur leur avenir avant l'été. Nous exigeons pour eux la réaffectation dans les établissements membres en tenant compte des qualifications et des situations per-

sonnelles, et la titularisation des précaires.

La FSU n'exprime aucune satisfaction pour la dissolution (voir l'encadré : Le crépuscule des ComUE), mais une grande inquiétude et apporte une grande vigilance aux personnels de l'UBL et, au-delà, une opposition fondamentale à la destruction du service public d'ESR. C'est cette position fondamentale qui a toujours guidé le vote des élus FSU et guidera nos votes.

LE CRÉPUSCULE DES ComUE

C'est dans une atmosphère crépusculaire, à la toute fin d'un CNESER plénier de deux jours (19 et 20 novembre 2019) à l'ordre du jour démentiel que s'est déroulée l'extinction de cinq ComUE, dont quatre post-RCE* à la durée de vie bien éphémère. Pour de nombreuses raisons, souvent différentes mais toutes caractérisées par l'impréparation manifeste de toutes ces expérimentations, le CNESER s'est massivement prononcé contre ces dissolutions.

Paradoxale de prime abord, la multiplication de ces votes négatifs s'explique en grande partie par les nombreux personnels laissés dans l'inquiétude ou sur le carreau, lorsqu'ils/elles ne sont pas licencié-es légalement, dans les formes, pour les plus précaires sous contrats courts. En coopération avec les autres élu-es syndicaux/les, unanimes pour voter la motion présentée par les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) de la FSU (SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNASUB-FSU), nos élu-es se sont aussi exprimé-es contre la poursuite des expérimentations hasardeuses de la décennie, caractérisées maintenant par l'ordonnance expérimentale de décembre 2018, avec souvent les mêmes apprentis sorciers à la manœuvre dans les cabinets ministériels ou dans les vestibules des instances.

Le modèle allemand, suivi pour toutes ces excellentes manœuvres, a été évoqué en préambule en prévision de nombreuses dissolutions et plans sociaux à venir. Le modèle de ces têtes pensantes est en effet clairement la loi WissZeitVG de janvier 2016, dénoncée par les syndicats allemands dans la *Vie de la recherche scientifique 418***, dont le bilan est en effet terrifiant : trois ans après, 90 % des employé-es universitaires sont en CDD, cette part montant à 95 % pour les chercheur-es de moins de 45 ans !!!! Dans l'ESR allemand de 2019, la moitié de ces contrats durent moins d'un an. À l'heure où le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) et ses groupes de travail innovent dans la précarisation avec les contrats-projets (calqués sur la loi WissZeitVG), ces dissolutions – présentées par leurs administrateurs comme douloureuses – doivent être une alerte suffisante pour que le pouvoir reprenne ses esprits et cesse de s'inspirer de conseillers occultes non représentatifs, dont l'esprit de lumière semble se tarir à l'inverse de la haute opinion qu'ils se font d'eux-mêmes, si haute qu'ils s'assoient systématiquement sur les avis unanimes des représentant-es élu-es par les personnels.

Comment, dans cette atmosphère sociale désastreuse, peut-on continuer ainsi à plonger les personnels dans le désarroi et l'inquiétude ? Plutôt que d'écouter les inquiétudes de personnels exténués, ces dissolutions dans l'urgence semblent répondre à une injonction ministérielle de transformation expérimentale au 31 décembre 2019, pour des raisons de mécano budgétaire. Est-il prévu une ligne budgétaire pour l'ouverture de lignes téléphoniques dédiées pour accompagner les dissolutions futures de ces nouveaux objets ?

Lien pour le résultat des votes : <https://www.snesup.fr/article/cneser-plenier-le-crepuscule-des-comue-cp-du-26-novembre-2019>.

* Le passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) s'inscrit dans le cadre de la loi LRU et vise à renforcer sa logique, principalement en donnant aux universités la pleine gestion de tous leurs personnels (https://www.snesup.fr/sites/default/files/asset/Tract-RCE_P13diffuse.pdf).

** Andreas Keller, Vers un « emploi de rêve dans la recherche universitaire » en Allemagne, VRS 418 « Recherche et enseignement supérieur en France et ailleurs : précarité, privatisation, libertés académiques », pages 26-29 (https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/vrs418_low_res.pdf).

Chronique des regroupements et de la fusion des universités à Montpellier

Plan Campus, PRES Université Montpellier Sud de France, tentatives infructueuses pour obtenir un IDEX, création de la ComUE Languedoc-Roussillon Universités et de l'université de Montpellier, obtention de l'I-SITE MUSE, suppression de la ComUE en 2019. Quel sens peut bien avoir cette boulimie de structurations bureaucratiques pour la recherche et l'enseignement supérieur ? C'est ce qu'analyse le récit montpelliérain.

L'université de Montpellier a été créée en 1289 pour étudier la médecine, le droit, les lettres et la théologie. Avec le temps, l'enseignement supérieur s'est élargi à toutes les disciplines. En 1968, la loi Faure donne naissance à trois nouvelles universités : l'université Montpellier 1 (UM1), l'université Montpellier 2 (UM2) « Sciences et Techniques » et l'université Montpellier 3 (UM3) Paul Valéry. Les facultés (droit, lettres, médecine, sciences, pharmacie) cessent alors d'exister pour devenir soit des unités d'enseignement et de recherche (UER) – remplacées, par la suite, par des unités de formation et de recherche (UFR) – pour la médecine, le droit et la pharmacie à l'UM 1, soit des universités de plein exercice pour les lettres à l'UM 3 et pour les sciences à l'UM 2.

Pendant quarante ans, ces trois universités vont se développer avec leurs spécificités et leurs couleurs politiques. En 2010, les effectifs étudiants atteignent 23 000 à l'UM 1, 15 000 à l'UM 2 et 16 000 à l'UM 3. Avec les autres établissements de formation, la population étudiante à Montpellier s'élève alors à 130 000 étudiants pour un total de 350 000 habitants.

Les organismes de recherche (CNRS, INRA, INSERM, IRD...) sont également très présents.

En 2008, le site de Montpellier va faire partie de la toute première vague lauréate de l'opération Campus¹. Le projet regroupe les trois universités et aboutit, en 2009, à la création du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) université Montpellier Sud de France (UMSF). Présidé par Dominique Deville de Périère, précédemment présidente de l'UM 1 depuis 2004, le PRES a pour mission de réussir la fusion des trois universités à laquelle le plan Campus est conditionné. Le processus va cependant très vite dérailler. Sur fond de conflits personnels, le PRES se met à fonctionner de manière déconnectée des universités et de leurs personnels. Les modèles d'université fusionnée divergent entre les différentes équipes de direction. L'UM 1 porte un projet d'université de facultés, à son image. L'UM 2 souhaite une université sous forme de « grand établissement », organisé en pôles thématiques afin de renforcer le rôle de la recherche. Enfin,

¹ L'opération Campus est un plan de grande ampleur en faveur de l'immobilier universitaire.

Yann Leredde,

Maître de conférences,
section SNESUP-FSU UM Sciences

Patrick Monfort

Directeur de recherche CNRS à Montpellier,
secrétaire général du SNCS-FSU

l'UM 3 préfère une organisation sous forme d'université fédérale à l'image du projet toulousain.

Le projet de fusion tarde alors que, dans le même temps, les universités doivent s'organiser pour le passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) pour répondre à la loi LRU. Le passage aux RCE des trois établissements se fait, avec empressement pour l'UM 1 en 2009, en bon élève pour l'UM 2 en 2010, sous la contrainte pour l'UM 3 en 2012.

En 2010, l'appel d'offre des IDEX viendra donner le coup fatal à la fusion des trois établissements. Il s'agit, à cette occasion, de définir un « *périmètre d'excellence* ». Alors que certains domaines comme l'agronomie sont portés à bout de bras par les responsables politiques locaux, la communauté lettres, langues, arts, sciences humaines et sociales (LLASHS) est complètement exclue. En novembre 2010, soutenue par la section SNESUP de son établissement, Anne Fraïsse, présidente de l'UM 3, malgré les injonctions de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Valérie Pécresse, décide de quitter le processus de fusion.

CHANTAGES AUX FINANCEMENTS

Le 21 décembre 2010, Christian Bourquin, président de la région Languedoc-Roussillon, envoie une lettre – honteuse – de menaces de coupes des crédits régionaux à tous les chercheurs et enseignant-chercheurs montpelliérains. Si ceux-ci ne déposent pas un projet IDEX, la région suspendra les financements abondant le contrat de projet État-région, dont son volet recherche et enseignement supérieur ; en outre, elle réservera sa position sur l'opération Campus telle que portée par le PRES. C'est donc sous une très forte pression du gouvernement et de la région que les trois universités élaborent un projet d'IDEX, complexe, entièrement dédié à la rentabilisation de la recherche et de l'enseignement supérieur en réponse aux exigences des industriels régionaux. Le projet sera rejeté sous divers prétextes, mais c'est bien la non-fusion des trois universités qui en est la cause. Et ce ne sont pas toutes les compromissions qui seront

Durant deux ans, la fusion aura été plus que douloureuse pour les personnels des services centraux et des services communs. La réorganisation de ces services suivant un mode hérité de l'ex-UM 1 est une importante source de souffrance au travail.

Au fil des mois, les personnels enseignants réalisent, eux aussi, que le fonctionnement de l'UM est hérité de l'ex-UM 1. C'est ainsi, par exemple, que les commissions locales des sections CNU tardent à être mises en place, et, dans de nombreux secteurs, elles ne seront pas désignées démocratiquement. Jusqu'alors, à l'UM 2, ces commissions (appelées pools d'expert) assuraient un rôle fondamental dans le fonctionnement de la démocratie et de la collégialité universitaires. La fusion est de plus en plus vécue par les personnels comme un hold-up de l'UM 2 par l'UM 1.

faites pour le projet IDEX 2 (notamment le rôle central d'une fondation de coopération scientifique (FCS), à laquelle ne participe pas l'UM 3), qui changeront ce résultat.

Toutefois, force est de constater que les personnels ne mettent pas la question de la fusion de leurs universités au cœur de leurs préoccupations. Ainsi, quand en 2012, les nouveaux présidents d'universités sont élus, la fusion UM 1-UM 2 s'impose sans opposition ; et même avec une certaine adhésion des personnels à qui les directions ont expliqué que la fusion allait dans le sens de l'histoire et qu'il serait dommage de ne pas pouvoir montrer l'excellence universitaire montpelliéraine à cause de divisions internes. Et tant pis si l'UM 3 reste sur le côté !

En juillet 2013, la loi Fioraso est promulguée et, dans son sillage, le choix d'un regroupement des établissements locaux dans une ComUE. Cette nouvelle structure rajoute à la cacophonie ambiante. L'université de Montpellier est créée le 1^{er} janvier 2015. Le fait même de s'arroger le nom d'université de Montpellier, comme si elle était la seule, montre le mépris pour celle qu'on continue à appeler l'UM 3 !

Les élections aux conseils centraux portent à la présidence Philippe Augé, président de l'UM 1 depuis 2009. Il réunit un collectif hétéroclite auquel ne s'oppose qu'une intersyndicale SUD-CGT-FSU qui a obtenu des sièges dans tous les collèges². Le secteur sciences (l'ex UM 2) donne ses meilleurs scores aux représentants de l'intersyndicale (quasiment 50 % dans les collèges A et B) alors que l'ex-UM 1 vote massivement comme un seul homme pour les candidats du président ! Pour nos camarades, élus au conseil académique et au conseil d'administration de l'UM, commence une difficile tâche dans des conseils sans vie, entérinant systématiquement toutes les propositions de

² <http://www.snesup-lr.fr/index.php?view=article&catid=56&intersyndical-um2&id=155:elections-des-conseils-centraux-ca-et-cac&format=pdf>

la présidence, voire de la direction, qui semble parfois faire fi de la démocratie universitaire. Seules les voix des élus syndicaux osent s'opposer.

En 2015 c'est la ComUE Languedoc-Roussillon Universités (LRU - il fallait y penser !) qui est créée sur les ruines du PRES. Elle a un rôle très limité³ et gère principalement le plan Campus dans une grande opacité. Les personnels découvrent ses réalisations au gré de leurs déménagements ou dans les médias locaux.

I-SITE MUSE

Après quatre échecs à l'appel à projet IDEX (le premier porté par l'UM 3, le second par Agropolis et les deux suivants par l'UM 2), l'université de Montpellier gagne du premier coup un I-SITE en février 2017 qui doit durer quatre ans. Porté par l'UM, ce projet intitulé MUSE (Montpellier University of Excellence, Montpellier Université d'Excellence, en français – il fallait y penser !) définit un périmètre d'excellence limité (biologie, agronomie, santé) sur lequel quelques mandarins locaux vont pouvoir se nourrir à discrétion. Les structures ne sont plus élues, c'est le *board* qui pilote. Mais qui est dans le board ?

Cinq ans après sa création, comme la plupart des ComUE du pays, la LRU est dissoute. Se pose alors le problème de transférer ses missions et ses personnels, dont des contractuels vers l'université de Montpellier.

Quant à l'I-SITE, pour être définitivement créé, il doit montrer qu'il est performant avant son évaluation à mi-parcours en septembre 2019. Les injonctions tombent sur la communauté qui n'a pas assez travaillé à l'élaboration du projet : répondre aux

³ L'évolution de l'ex-IUFM en faculté d'éducation (FDE), reliée à l'UM 2 puis à l'UM, et ESPE (relié à la ComUE) est un feuilleton en soi, qu'il serait trop long de décrire ici. Le lecteur pourra se reporter au texte d'Isabelle Aliaga, La formation des enseignants en Languedoc-Roussillon. Fusion, dispersion des missions et confusion des acteurs, section SNESUP-FSU UM FDE : <https://www.snesup.fr/article/la-formation-des-enseignants-en-languedoc-roussillon-fusion-dispersion-des-missions-et>.



appels d'offre dans les thématiques prioritaires de l'IDEX, créer des structures aux noms anglais (preuve de l'excellence de MUSE), des KIM (*Key Initiatives of MUSE*) qui sont « des dispositifs thématiques et transversaux pour affirmer l'identité singulière de MUSE dans son territoire et favoriser les synergies Recherche, Formation, Économie ». Il y a ainsi des KIM *Biomarkers & Therapy*, *KIM Data Life Sciences*, *KIM Vine & Wine Sciences*, *KIM Sea & Coast*, *KIM Waters*. Faire venir des « stars » de la recherche, etc... Une fois de plus, l'argent disponible dans ces opérations issues du grand emprunt n'ira qu'aux orientations prioritaires décidées par quelques-uns. En dehors de ces priorités, point de salut. Or si les priorités retenues ne sont pas un problème, une fois de plus, la structuration du site pilotée sur ces choix est contraire au fonctionnement de la recherche dont les résultats et les applications ne peuvent être programmés.

En mars 2018, l'I-SITE a failli exploser en vol. Le ministre de l'Agriculture s'en est mêlé et annoncé le regroupement de Montpellier SupAgro, AgroParisTech et Agrocampus Ouest dans un établissement unique. Or, le projet I-SITE est conditionné à l'intégration des écoles de chimie de Montpellier et de Montpellier SupAgro dans MUSE. Face à la réaction de l'université de Montpellier, le projet a été réduit début 2019 à la fusion de Montpellier SupAgro et Agrocampus Ouest. Ce nouvel établissement, qui devrait voir le jour en 2020, aurait la capacité de garder des compétences de politiques locales avec les I-SITES MUSE de Montpellier et FoUniv de Rennes. Ce sera le grand écart entre la Bretagne et l'Occitanie ! Attendons la suite...

En novembre 2019, MUSE obtient un satisfecit du « grand jury international ». Le projet ira au bout des quatre ans. Il sera évalué à nouveau pour sa création définitive. Mais le jury fait des recommandations. Il faut, maintenant que la ComUE a été dissoute, créer un nouvel établissement universitaire « expérimental » qui portera l'université cible et qui dérogera à tous les principes de démocratie universitaire. Les financements de la recherche seront donc définitivement pilotés par les seules orientations de MUSE et sur les seules équipes d'excellence. La sélection sociale darwinienne prônée par le président du CNRS est bien à l'œuvre.

En conclusion, vingt ans après la création du PRES Université Montpellier Sud de France en 2009 avec l'opération plan Campus, de la première tentative pour obtenir un IDEX en 2010, de la création de la ComUE Languedoc-Roussillon Universités (le PRES étant supprimé) et de l'université de Montpellier par fusion de l'UM 1 et UM 2 en 2015 (l'UM 3 en étant exclue), de l'obtention, en 2017, de l'I-SITE MUSE après quatre échecs à l'IDEX, de la suppression de la ComUE en 2019, que peut-on constater ? Qu'il a fallu une énergie folle de la part des personnels pour faire et défaire, comme Pénélope et sa tapisserie, la succession de projets imposés par le haut ; que l'injonction première de la politique lancée par la ministre Valérie Pécresse et soutenue par le grand emprunt et le PIA a abouti : créer des grandes universités de recherche centrées sur leurs seuls grands secteurs de recherche et, surtout, en finir avec tous les conseils élus qui en entraveraient l'efficacité.

Combien cette séquence de tentatives de regroupements ont-t-elles coûté au

budget de l'université ? Car il a fallu payer, et très cher, les prestations des cabinets spécialisés qui ont préparé les dossiers, échec après échec, les nombreux chargés de mission contractuels, les entreprises spécialisées pour construire et reconstruire les sites web dédiés aux différentes structures créées et défaits. Et, au bout du bout, les restrictions budgétaires, les financements I-SITE étant eux sanctuarisés, conduisent aujourd'hui à des mesures drastiques de gel de postes et de réduction des heures d'enseignement des diplômés nationaux.

Si l'université et ses dirigeants, ses responsables de formations et de recherche n'ont pas voulu, au départ, entrer dans le moule, leur fronde n'aura duré qu'un temps, presque vingt ans tout de même. Et ceux qui ont compris et accepté qu'on pouvait s'asseoir sur les libertés académiques et de recherche pour des budgets (qui bien souvent ne sont qu'un plat de lentilles), ont su reprendre la destinée du site en main pour entrer dans le moule des politiques néo-libérales menées par les gouvernements successifs.

Les politiques s'en mêlent... La présidente PS de la région Occitanie, Carole Delga, se réjouit du projet MUSE. Le maire divers gauche de Montpellier et président de la métropole, Philippe Saurel, qui avait sermonné la communauté universitaire après le dernier échec à l'IDEX, aurait préféré un IDEX, comme l'ex-députée PS Anne-Yvonne Le Dain, qui regrette que les responsables de l'université de Montpellier n'aient pas candidaté à nouveau pour un IDEX « plus fort, plus beau, plus haut ».

A Lyon, risque d'explosion

A Lyon, la saga de l'université cible continue avec des rebondissements dignes des meilleurs ou pires romans feuilletons, comme la sortie violente du projet d'une composante majeure - l'Institut national des sciences appliquées (INSA) - puis un récent avis favorable du jury IDEX qui redonne du baume au cœur des maîtres du « document d'orientation stratégique » (DOS). Et se profile alors la bataille des statuts de la cible restante et réduite aux aguets...

Sur les fondements d'un Plan d'investissement d'avenir (PIA) depuis 2010, un projet d>IDEX baptisé, en toute simplicité, IDEXLYON, a été conçu pour être porté par un vaste ensemble universitaire lyonno-stéphanois intitulé l'« Université-Cible » (2017), à terme « Université de Lyon ». Pour ce faire, un document d'orientation stratégique, le « DOS », est rédigé en première mouture et en complète opacité, pour présenter les structures essentielles de cette future université, sensée accéder aux classements shanghaiens au plus vite.

Cette première mouture du DOS est rondement expédiée pour être évaluée par le jury IDEX en juillet 2019. L'université cible en gestation ne regroupe en fait, à cet instant, que deux universités lyonnaises sur trois (Lyon 1 et Lyon 3), l'université de St Etienne et deux pôles majeurs de grandes écoles, l'École nationale supérieure (ENS) et l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon. Alors que ces dernières garderont leur personnalité morale et juridique, les autres composantes (comme les facultés des sciences) la perdront¹. Cet épisode a été raconté dans le dossier de la VRS 417 « Politiques de sites : les universités dans la tourmente néolibérale ».

¹ <https://snscs.fr/portfolio/politique-de-sites-les-universites-dans-la-tourmente-neolibérale/>

Claude Mirodatos

DR CNRS émérite à l'Institut de recherches sur la catalyse et l'environnement de Lyon (IRCELYON), CNRS, Université Claude Bernard Lyon 1, membre de la commission administrative du SNCS-FSU

Anne Roger

Enseignante-chercheuse à l'Université Claude Bernard Lyon 1 - UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), co-secrétaire générale du SNESUP-FSU

Las, que la vie universitaire est complexe et peu prévisible ! Le 27 juin, le conseil de l'INSA rejette le DOS par vingt voix « contre » et sept « pour », ce qui réduit encore et fortement notre invincible armada universitaire. Ainsi, des douze établissements participant initialement à l>IDEX, il n'en reste que quatre pour piloter le radeau médusé. Le départ de l'INSA est tout sauf anecdotique car il rompt le fragile équilibre voulu entre universités et écoles, et fait de l'ENS le seul établissement-composante dans un contexte législatif qui met

aujourd'hui en danger la pérennité des autres établissements.

Qu'à cela ne tienne, notre brave et vaillant DOS est à nouveau mis en chantier, avec un petit tour de passe-passe pour retarder l'échéance de son examen par le jury IDEX, toujours dans cette opacité caractéristique des anciens brouillards lyonnais. Une nouvelle version, DOS 2, voit ainsi le jour pour être, *in extremis*, soumise au jury IDEX en novembre 2019 pour nouvel avis, pas plus discutée, ni de près ni de loin, par les instances en place



ni par les personnels concernés et leurs organisations syndicales².

Au passage, n'idéalisons pas le front syndical non plus, qui s'est fissuré à plusieurs reprises. Ainsi, au comité technique (CT) du 14 octobre 2019, la proposition suivante a recueilli cinq « pour » (CGT, SUD et FSU) et cinq « contre » (SNPTES et UNSA) : (...) « *Le comité technique constate que le projet présenté a été construit par les directions des établissements et non par l'ensemble de la communauté universitaire. Ce projet présente des changements d'ampleurs en terme :*

- *de missions de formation et de recherche des établissements : création d'une école universitaire de premier cycle, d'une école supérieure de technologie, et de pôles selon une logique dite de métiers, remettant en cause les UFR et cloisonnant des publics d'étudiants ;*
- *d'organisation et de fonctionnement avec une concentration des pouvoirs de décisions et une place très excessive des extérieurs dans les conseils.*

Ce projet ouvre de nombreuses questions sans y apporter de réponses convaincantes en terme, entre autres, de gestion des emplois, des carrières, de réorganisation de services, d'organisation du travail.

Le comité technique rappelle, par ailleurs, qu'en l'absence d'expertise, il n'a pu bénéficier du concours du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) pour rendre son avis sur ce projet... »

Voir également le texte joint d'une lettre ouverte écrite par l'association Démocratie et transparence à l'université de Lyon à laquelle participent les syndicats CGT, FSU et SUD.

Et là, nouveau coup de guignol, le jury IDEX donne, le 28 novembre 2019, un avis favorable à la poursuite du projet IDEXLYON soutenu dans la foulée par le gouvernement qui maintient la période probatoire jusqu'en 2021 et décide de continuer à le financer. Mais les affaires ne sont pas si simples ; certains des éléments figurant dans ce retour de la puissance publique affectent la version actuelle des statuts en cours d'examen par les instances des quatre établissements. D'où le rétropédalage actuel sur le vote des instances de gouvernance et le choix de « *proposer des statuts adaptés au projet* ».

Nous en sommes donc là, à ce jour. Sans doute les grandes manifestations en cours contre la réforme au forceps des retraites donnent-elles

à réfléchir à nos pilotes de l'université cible. Trop décider de tout sans concertation véritable ne peut pas constituer une politique viable sur le long terme. A rapprocher également, les retards à l'allumage de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) qui prépare, entre autres, la casse de nos statuts (enseignants chercheurs et, à terme, chercheurs) avec, par exemple, le recrutement de contractuels « *tenure track* », la modulation des services, la disparition de la qualification et la mise à mal du Conseil national des universités (CNU) qui gère aujourd'hui les carrières, etc etc. Nous n'avons donc pas fini d'en recauser et le feuilleton lyonnais continue, en écho des autres feuilletons dans les autres sites gérés à la même sauce. On ne s'ennuie pas chez les « gones » !

Un collectif d'étudiant-es lyonnais-es mobilisé-es sur les questions de restructurations de l'enseignement supérieur à Lyon et Saint-Étienne ajoute la dimension de politique régionale à la saga lyonno-stéphanoise sur leur site IDEXIT. Nous reprenons ici des extraits de leur analyse.

L'approche des campagnes municipales semble inciter les responsables des collectivités locales à s'intéresser de plus près aux incohérences du projet de fusion lyonnais et stéphanois. (...) Le maire de Saint-Étienne et président de la métropole stéphanoise, Gaël Perdriau, jusqu'ici soutien indéfectible du projet de fusion, rappelle entre autres que « *la méthodologie employée n'a pas offert toutes les chances aux collectivités locales de débattre du projet* » [de statuts], ce qui laisse ouvertes certaines « *interrogations* » :

- au-delà de la constitution d'un « campus » stéphanois, quelle offre de formation sera maintenue sur-place ? Le territoire stéphanois doit pouvoir compter sur une offre qui conduise jusqu'au master et au doctorat ;
- comment concevoir une université lyonnaise et stéphanoise dont le nom ne fasse mention que de Lyon ?
- quelle assurance a-t-on d'une représentation des étudiant-es et personnels stéphanois-es dans les instances du futur établissement ?

« *En l'état actuel du document, conclut Gaël Perdriau, il me semble indispensable de surseoir à son adoption. (...) La sagesse réclame que l'on prenne encore un peu de temps afin de construire, ensemble, les réponses concrètes qui permettront de dissiper ces inquiétudes, et à défaut desquelles il est à craindre que la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole soient dans l'incapacité de l'adopter.* »

Une nouvelle voie d'eau inattendue dans un projet qui était, de toutes façons, depuis très longtemps à la dérive.

<https://idexitlyon.wordpress.com/2019/12/07/les-votes-sur-les-statuts-de-luniversite-cible/#more-554>

² Voir la pétition fortement soutenue par les personnels pour pouvoir juger directement de ce DOS 2 et superbement ignorée par les pilotes du radeau à la dérive : <https://framaforms.org/universite-de-recherche-intensive-pas-en-notre-nom-1559564091>

Dans la flamboyance des lumières lyonnaises, les cathédrales, comme les universités, vivent leur éternité de saccages en rêves d'avenir...

Photos : © Yves Neyrolles



L'équilibre durable d'une dentelle de pierre complexe mais stable, à l'instar de l'université de Lyon, l'une des plus anciennes de France.



Les flammes du libéralisme ravagent cet équilibre au nom d'une pseudo modernité, en dé- et re-structurant *ad nauseam*.



Les flammes n'ont plus de combustibles et les contre-feux du milieu (dont les luttes syndicales) commencent à faire effet.



...Et réapparaissent, ténues et fragiles, des structures épurées...



Dans le foisonnement des idées justes et durables, une université verte et respectueuse de ses personnels et de leurs ambitions émerge comme une promesse d'avenir.

Démocratie et transparence à l'Université de Lyon Lettre ouverte au jury IDEX/I-site du PIA

À Mesdames et Messieurs les membres du jury IDEX/I-SITE du PIA :

Vous évalueriez fin novembre 2019 le projet IDEX du site Lyon / Saint-Étienne à l'issue de sa première période probatoire de deux ans, soumise à conditions.

Nous souhaitons attirer votre attention sur un certain nombre d'éléments concernant le projet de constitution d'un établissement expérimental entre désormais seulement quatre établissements, dont les projets de statuts et décret, très récents (et non approuvés par les établissements) seront certainement évoqués le 28 novembre.

Avant tout, nous tenons à souligner combien le projet ne rencontre aucune adhésion de la part de la communauté universitaire du site, ce qui est démontré par :

- L'avis des comités techniques qui se sont tous opposés aux DOS 1 et DOS 2 (voir <https://idexitlyon.wordpress.com/2019/10/06/le-point-sur-les-votes-sur-le-dos2/#more-494>) ;
- Le refus de tous les CHSCT d'émettre un avis du fait de l'absence d'expertise des risques ;
- Les demandes des CT et CHSCT de recourir à une consultation des personnels, une mesure de prévention primaire des risques psychosociaux pourtant reconnue pertinente (voir <http://www.inrs.fr/risques/psychosociaux/facteurs-risques.html> et notamment le « rapport GOLLAC » p. 169)

Ces difficultés sérieuses proviennent de ce que le projet a été élaboré dans une totale opacité par une poignée de dirigeants, plus préoccupés de régler leurs différends ou leur avenir personnels (voir la limite d'âge du dirigeant portée à soixante-dix ans par le projet de statuts) que de l'intérêt général.

Ceci a causé de nombreux problèmes, dont vous avez bien sûr connaissance, mais que nous explicitons :

- La promesse qui vous avait été faite en février 2017 était de créer une université-cible à dix établissements. Avec l'exclusion autoritaire de l'université Lyon 2, la sortie de diverses écoles et pour finir la sortie de l'INSA en juin dernier, les établissements ne sont plus que quatre, sans cohérence territoriale ni aucune école d'ingénieurs. Ce qui empêche d'ailleurs de supprimer la COMUE.
- Le projet envisage d'appeler l'établissement expérimental « Université de Lyon », soit très exactement le nom de la COMUE existante. On s'oriente donc vers l'existence simultanée sur le site de deux établissements portant le même nom, occasionnant une situation totalement illisible, notamment en matière de signature des publications. Comment attribuer les publications à telle ou telle « Université de Lyon » ? Pourquoi les publications issues d'établissements ne participant pas du tout à l'établissement expérimental pourraient-elles lui être attribuées ? Quand bien même la COMUE changerait de nom, pourquoi donc ces publications dans le passé seraient-elles portées au crédit de l'université-cible ? Et nous ne parlons pas ici du problème du doctorat et des écoles doctorales !
- Signalons que cette COMUE existante est confrontée à de grosses difficultés juridiques, vu la seconde annulation le 8 novembre dernier, par le Conseil d'État, de son décret statutaire avec de fortes conséquences à venir. Les mêmes causes produisant fréquemment les mêmes effets et au vu du projet de statuts de l'établissement expérimental, sa situation juridique pourrait être tout aussi fragile.
- Si les quatre établissements ont adopté un DOS, ces approbations étaient assorties de réserves selon lesquelles elles ne valaient pas fusion et que seul le vote des statuts (qui n'a pas eu lieu) engagerait la création de l'établissement expérimental. Il n'y a donc à ce jour aucun engagement. Et si les dirigeants vous ont signé des courriers de « validation du modèle d'université-cible », c'est au prix d'un excès de pouvoir, puisqu'ils n'ont pas été autorisés par leurs conseils d'administration.
- En ce qui concerne les ressources humaines et notamment les emplois, le processus de fixation de la campagne d'emplois, décrit dans le DOS, ne l'est plus guère dans les statuts, lesquels renvoient essentiellement à une « charte » qui n'existe pas encore.
- La structure de l'ensemble, avec l'ÉNS de Lyon qui n'est pas vraiment un établissement-composante, mais une « entité interne » d'un « pôle de formation et de recherche » pour sa part sans personnalité morale, n'est pas conforme à l'ordonnance de décembre 2018.

En conclusion, il nous semble que l'actuel projet d'établissement expérimental à seulement quatre établissements doit être abandonné, ne serait-ce que parce que, faute de l'adhésion des personnels de la communauté scientifique du site Lyon Saint-Étienne, l'échec de cette université-cible ne fait aucun doute.

Association Démocratie et transparence à l'Université de Lyon : www.dtul.fr
Contact : president@dtul.fr

Universités européennes : des contes aux comptes

Si la philosophie générale de l'initiative « universités européennes » peut susciter l'enthousiasme, le cadre dans lequel se concrétise ces nouveaux regroupements, la faiblesse de ses moyens (qui restent uniquement issus d'Erasmus+ à ce jour) et ses conséquences sur le plan de la démocratie universitaire et des libertés académiques ont de quoi susciter l'inquiétude.

« *Avancée majeure* », « *initiative phare* »..., nombreux étaient les superlatifs employés par la Commission européenne en juin 2019 à l'occasion de la publication de la liste des dix-sept premières « universités européennes » : l'initiative se veut être « *une avancée majeure dans la mise en place d'un espace européen de l'éducation* ». Un deuxième appel à projets pilote a été lancé en novembre dernier, destiné à financer jusqu'à vingt-quatre nouvelles universités.

Le projet se veut ambitieux : « *réunir une nouvelle génération d'européens créatifs, capables de coopérer dans différentes langues, au-delà des frontières et des disciplines, afin de relever les défis sociétaux de l'Europe* ». L'objectif était posé dans les conclusions du Conseil européen du 14 décembre 2017 : il s'agit « *de renforcer, dans l'ensemble de l'Union européenne (UE), les partenariats stratégiques entre les établissements d'enseignement supérieur et d'encourager l'émergence, d'ici 2024, d'une vingtaine d'universités européennes*¹ ». Dans ces mêmes conclusions, ces universités européennes se conçoivent comme des « *réseaux d'universités ascendants (bottom-up networks) à travers l'UE qui permettront aux étudiants d'obtenir un diplôme en combinant des études dans plusieurs pays de l'UE et de contribuer à la compétitivité internationale des universités européennes* ».

Le Conseil « Éducation » du 22 mai 2018 précisait, quant à lui, l'objectif dans ses conclusions² : « *améliorer la mobilité et favoriser la qualité et l'excellence dans l'éducation et la recherche, en renforçant le lien entre l'enseignement, la recherche et l'innovation et le transfert des connaissances, en démontrant les avantages de l'apprentissage multilingue, la reconnaissance des qualifications et en développant des programmes et projets communs en matière d'éducation et de recherche* ».

Enfin, la Commission européenne laisse entrevoir le projet : ces « *universités européennes* », aujourd'hui « *alliances transnationales* », ont vocation à devenir « *les universités de demain* » chargées de promouvoir tout autant les « *valeurs* » qu'une certaine « *identité*³ » européennes, dit-elle, en « *révolutionnant* » – rien moins – « *la qualité et la compétitivité de l'enseignement supérieur*⁴ ». Par ce biais, il s'agit alors, pour la Commission européenne de « *tester différents modèles de coopération pour les universités européennes* » en commençant par deux appels à propositions dans le cadre du programme Erasmus+.

² <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-8701-2018-INIT/en/pdf>

³ Si l'article 2 du traité de l'Union européenne précise les valeurs partagées par les États membres (telles que démocratie, État de droit, dignité humaine, droits des minorités, égalité entre les femmes et les hommes...), il est permis de s'interroger sur le terme « d'identité » qu'emploie ici la Commission européenne...

⁴ Initiative « universités européennes » : https://europa.eu/rapid/press-release_IP-19-3389_fr.htm

¹ <https://www.consilium.europa.eu/media/32204/14-final-conclusions-rev1-en.pdf>

Michel Maric

Co-responsable International
du SNESUP-FSU

PREMIER APPEL A PROJETS

Pour le premier appel à projets, un budget de 60 millions d'euros était prévu, sans rapport avec les ambitions affichées. Car les universités sélectionnées sont appelées à « *mettre en commun leur expertise, leurs plateformes et leurs ressources pour proposer des programmes d'étude ou des modules communs englobant diverses disciplines* ». Les programmes sont supposés être « *très souples et permettre aux étudiants de personnaliser leur éducation, en choisissant quoi, où et quand étudier et obtenir un diplôme européen* ». On mesure alors le décalage entre les superlatifs et le peu de moyens dégagés...

A l'issue du premier appel, sur les cinquante-quatre candidatures reçues, dix-sept universités européennes ont été sélectionnées, regroupant au total 114 établissements d'enseignement supérieur dans vingt-quatre États membres. Seize établissements français sont impliqués dans quatorze des dix-sept projets sélectionnés par la Commission européenne, comme le montre le tableau en page suivante. Ces seize établissements français sélectionnés, sur la quarantaine d'établissements qui avaient déposé un dossier, ainsi que quatre établissements non sélectionnés mais ayant obtenu une note plancher (les universités d'Orléans, de Poitiers, de Lille et l'université de technologie de Troyes, l'UTT), soit un total de vingt

Établissements coordinateurs d'un projet	Etablissements porteurs d'un projet
Sorbonne Université 4EU+ Alliance Sciences Po The European University in social sciences (CIVICA) Université d'Aix-Marseille European civic university alliance (CIVIS) Université de La Rochelle European University for Smart Urban Coastal Sustainability (CONEXUS) Université de Strasbourg European Partnership for an Innovative Campus Unifying Regions (EPICUR) Université Paris-Saclay European University Alliance for Global Health (EUGLOH)	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne UNA Europa Université de Lyon European University Alliance (ARQUS) Université de Montpellier European University (CHARM - Challenge-driven, Accessible, Research-based, Mobile) Universités de Rennes 1 et de Paris Nanterre European Digital UniverCity (EDUC) Université de Haute Alsace European Partnership for an Innovative Campus Unifying Regions (EPICUR) Université de Cergy-Pontoise European Universities Transforming to an Open, Inclusive Academy for 2050 (UTOPIA) Université de Bourgogne Fostering Outreach within European Regions, Transnational Higher Education and Mobility (FORTHEM) Université de Bretagne occidentale The European University of the Seas (SEA-EU) Institut Polytechnique de Grenoble University Network for Innovation, Technology and Engineering (UNITE)

Les seize établissements français impliqués dans quatorze des dix-sept projets sélectionnés par la Commission européenne. Le nom des établissements est suivi du nom du projet.

Liste exhaustive des universités impliquées dans chaque projet, voir :

<https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/attachment/857832/ANNEX.pdf.pdf>

établissements, se verront toutefois accorder, par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) des financements complémentaires de 100 M€ sur dix ans dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir 3 (PIA 3). Il apparaît que l'initiative « universités européennes » a donné lieu, parallèlement, à la mise en œuvre d'un partenariat franco-allemand qui conduisait à adopter la même démarche dans les deux pays (l'Allemagne s'engageant à hauteur de 70 M€ pour sa part à l'égard des établissements allemands impliqués).

Car sur les dix-sept projets, on compte onze projets franco-allemands. L'ambassadeur d'Allemagne à Paris, Nikolaus Meyer-Landrut, avait réagi en soulignant qu'il ne fallait pas se contenter de regarder les financements mais qu'il fallait « raconter une histoire autour de

ces universités européennes⁵ ». Dans la série des contes aux comptes, Alain Béretz, ancien directeur général de la recherche et de l'innovation (DGRI) au MESRI, actuel chargé de mission « Universités européennes » auprès du Premier ministre, reconnaissait que l'Europe « a mis beaucoup d'exigence, mais pas assez de moyens » pour ce programme, espérant que le partenariat franco-allemand ait valeur d'exemple pour les autres États⁶. De là à dire que, dans ce domaine au moins, l'ambition de l'UE se réduit à ce que les plus riches donnent l'exemple faisant mine d'ignorer les moyens réels des autres pays européens impliqués... Dans la même logique, le MESRI espère que les régions, cette fois, pourront aussi contribuer aux financements.

⁵ Camille Cordonnier, dépêche AEF 609491 du 30 juillet 2019.

⁶ *Idem*.

Concernant les projets eux-mêmes, chaque alliance réunit en moyenne sept établissements qui s'engagent à mettre en commun leurs expertises, leurs plateformes et leurs ressources pour proposer des programmes d'étude ou des modules communs englobant diverses disciplines. .

DEUXIÈME APPEL A PROJETS

Le deuxième appel à projets pilote lancé le 5 novembre dernier, se voit accorder un budget deux fois plus élevé (pour un maximum de 120 millions d'euros au total) afin de financer jusqu'à vingt-quatre nouvelles universités⁷. Ouvert jusqu'à fin février 2020, le calendrier prévoit un examen des candidatures de mars à juillet par des personnalités nommées par la Com-

⁷ <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/epp-eur-univ-2020>



mission européenne et une signature des conventions de financement en octobre 2020. Chaque alliance se verrait ainsi dotée au plus de 5 M€ pour trois ans, très en deçà des besoins réels... Mais la direction générale de l'éducation et des affaires culturelles (DGEAC) de la Commission européenne considère que d'autres financements européens peuvent être utilisés.

Si le deuxième appel ressemble beaucoup au premier, la Commission européenne a toutefois tenu à préciser qu'elle n'attendait pas de projets préexistants au niveau local mais bien « *des projets ambitieux destinés à transformer les universités* » via des « *idées innovantes et concrètes d'ici trois ans* »⁸. Trois universités issues de trois pays différents, engagées dans des actions Erasmus+ sont un minimum pour fonder un projet. Le guide 2020 du programme Erasmus+⁹ précise les cinq critères (inchangés) sur lesquels les projets restent évalués :

- Pertinence du projet liée à sa vision de long terme ;
- L'équilibre géographique entre les différents pays de l'UE ;
- La pertinence des actions et la fai-

sabilité ;

- La qualité des modalités de coopération, la façon dont les partenaires se complètent et le degré d'implication des personnels et des étudiants ;
- La soutenabilité et la diffusion du projet, la façon dont le projet peut avoir valeur de modèle, rayonner auprès des partenaires des universités concernés.

En outre, la Commission européenne fait passer cette fois un message : celui de recevoir plus de candidatures émanant non pas d'universités de recherche ou pluridisciplinaires mais de « *petits établissements* » comme « *les écoles d'art, de médecine, ou encore les universités de sciences appliquées* »...

A ce stade, apparaissent même certaines contradictions entre les volontés qui s'affirment et les textes européens initiaux eux-mêmes. Ainsi, Alain Beretz considère que ces alliances ne doivent pas se concevoir comme de simples réseaux. S'exprimant dans le cadre d'une table ronde (intitulée « *L'impact du projet d'universités européennes sur le paysage de l'enseignement supérieur et de l'assurance qualité* ») lors du colloque sur les universités européennes organisé par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) en septembre 2019, il précisait ainsi que,

loin du simple réseau, « *une alliance, c'est un regroupement qui vous permet de faire à plusieurs ce que vous n'arrivez pas à faire tout seul* ». Il regrettait qu'à ce stade aucune évaluation des projets en cours de route n'ait été prévue... On peut sans peine imaginer la complexité d'un nouveau « *bidule* » évaluatif face à la diversité des différences culturelles, notamment sur cette question de l'évaluation, par exemple entre l'Europe du Sud et l'Europe du Nord !

Insistons enfin sur les zones d'ombre qui subsistent. Alors même que des établissements se sont engagés dans des recrutements liés à ces projets, la gouvernementalité n'est tout simplement pas définie. *Quid* des libertés académiques ? *Quid* de la démocratie universitaire ? Les universités européennes seront-elles *in fine* de simples réseaux ou de réelles alliances ? En attendant le « *projet final* », prévu en 2021, de nombreuses questions méritent encore d'être soulevées, celle des calendriers universitaires, d'une mobilité européenne des étudiants entre plusieurs universités ou, *last but not least*, celle des diplômes européens (statuts, accréditation) dans un cadre où l'Union européenne n'a pas cette compétence dans ses prérogatives.

⁸ Vanessa Debiais-Sainton, cheffe d'unité enseignement supérieur à la DGEAC, dépêche AEF n° 616045 du 8 novembre 2019.

⁹ https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/erasmus-programme-guide-2020_fr

Post-scriptum

Ce dossier sur la politique des sites est sans fin. A l'heure où nous le bouclons, les dépêches tombent, qui annoncent les limogeages, les nouveaux mariages, les divorces...

Pour un état des lieux très détaillé de la situation des regroupements universitaires, l'article de l'AEF du 21 octobre (dépêche n° 612682) constitue une bonne synthèse. Il énumère les ComUE qui devraient subsister en l'état, les sites qui s'engagent dans une ComUE expérimentale (soit en transformant une ComUE existante soit en en créant une *ex nihilo*) ; et encore les sites qui ont décidé de conserver leur association Fioraso avec chef de file, au contraire d'autres – la majorité – qui se sont lancés dans une convention de coordination territoriale.

Du côté des décideurs

Plusieurs présidents d'universités françaises et européennes, des décideurs du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que des représentants des collectivités territoriales ont participé au colloque organisé à l'université de Strasbourg les 10 et 11 octobre 2019 sur les fusions d'université – bilan, les retours d'expérience et les perspectives.

Satisfecit – on s'en doute – des intervenants, avec des conclusions telles que celle-ci : *« Processus longs et complexes demandant beaucoup de préparation et de dialogue, les fusions ont réussi à donner naissance à des universités nouvelles et complètes qui ont su préserver leurs composantes, leur offre de formation et dont l'activité de recherche est ressortie bénéficiaire. Comme le soulignent plusieurs intervenants, le milieu universitaire est capable de porter ces changements organisationnels majeurs dans un cadre très contraint et des délais très courts, au prix d'un très gros travail. »*

Les tables rondes sont à retrouver en vidéo sur unistra.fr.

En Bretagne encore : la future ComUE expérimentale Angers-Le Mans

Le rapprochement entre les universités d'Angers et du Mans se fait sur la base de « complémentarités » et a un objectif de « rayonnement national et international », ont souligné leurs présidents respectifs, Christian Roblédo et Rachid El Guerjouma. Les statuts de la ComUE seront soumis au vote des CA des deux universités le 19 décembre prochain.

Les deux premiers établissements associés à la ComUE seront le CHU d'Angers et le centre hospitalier du Mans. « Quelques écoles, notamment celles qui faisaient partie de l'université Bretagne Loire, pourraient également devenir associées ou partenaires de la ComUE », ajoute Christian Roblédo.

Cette démarche se fait dans le contexte de la dissolution de l'UBL au 31 décembre 2019, la création de l'Alliance universitaire de Bretagne à Brest, Vannes et Lorient, le projet de structuration à Rennes, et le projet d'établissement expérimental à Nantes.

Selon la dépêche n°617334 de l'AEF.

« La métropolisation est une forme de doctrine qui commence à être interrogée »



Dans le cadre des « Rencontres de l'ESRI » organisées par AEF info le 27 novembre 2019 sur le campus Condorcet* à Aubervilliers, une table ronde s'est posée la question du retour des territoires, face à la métropolisation de l'enseignement supérieur et à la concentration des moyens. Des signaux attestant du retour des territoires se manifestent à travers des discours, mais aussi des initiatives.

D'ailleurs, Emmanuel Macron a demandé au gouvernement de « déployer dans les prochains mois », des « antennes d'universités, certaines formations professionnelles ou académiques et parfois les deux » dans des « villes moyennes qui n'ont pas aujourd'hui d'université ou pas de formation supérieure », lors du congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France, le 19 novembre 2019.

* Le Campus Condorcet, futur Saclay des sciences humaines et sociales ? <https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/le-campus-condorcet-veut-etre-le-saclay-des-sciences-humaines-sociales.html>

Quelle recomposition pour l'enseignement supérieur et la recherche en Normandie ?

En Normandie, les changements institutionnels se succèdent à un rythme effréné depuis 2015. Qu'on en juge :

- en 2015, fusion des régions Haute et Basse Normandie et création de la ComUE « Normandie Université » dont sont membres les universités de Rouen, Caen et Le Havre, l'INSA de Rouen, l'ENSICAEN et l'École d'architecture de Normandie ;
- fusion des CROUS en 2018 ;
- fusion des académies au 1^{er} janvier 2020, qui fait une « victime », le recteur initialement en charge du dossier, Denis Rolland, limogé en mars dernier.

On constate que des mouvements de contestation perdurent chez les personnels des rectorats de Caen et de Rouen, que des mouvements de grève ont encore lieu parmi les personnels des CROUS et que des manifestations de mécontentement s'expriment toujours parmi les personnels des deux anciennes régions pour dénoncer les mobilités forcées et les inégalités persistantes entre les services des anciennes structures séparées.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), l'idée d'une fusion est peut-être encore moins défendable que pour d'autres structures, tant l'idée d'administrer correctement un établissement de 65 000 étudiants employant plus de 5 000 personnels entre des métropoles éloignées de 130 km semble fantaisiste.

C'est pourtant le projet que défendent aujourd'hui les deux présidents des universités de Rouen et de Caen, fortement incités en cela par le président de la région Normandie, Hervé Morin, et par le MESR, sans se soucier de l'opposition de l'université du Havre, des tensions générées avec les écoles d'ingénieurs et la ComUE... et surtout des désaccords des personnels et étudiants normands auxquels ils se gardent bien de demander leur avis.

Ces désaccords viennent même de conduire le président de la ComUE à démissionner, dénonçant en plein conseil d'administration (CA) les agissements des présidents de Rouen et de Caen, qui ne permettent plus de travailler en confiance.

Face à cette situation, la mobilisation des personnels s'organise : l'intersyndicale, composée des cinq organisations syndicales représentatives de l'université de Rouen, a lancé une pétition contre la « disparition des universités de Rouen et de Caen », les comités techniques de Rouen et de Caen ont voté majoritairement contre le principe de sortie de la ComUE au 1^{er} janvier 2022, première étape sur la voie de la fusion des universités. Le vote à Caen ayant même été unanimement contre, les présidents des deux universités ont été contraints de retirer cette délibération de l'ordre du jour des CA.

Pierre-Emmanuel Berche, membre du BN, SNESUP-FSU.

Nantes, encore !

Le conseil d'administration de l'école Centrale, à Nantes, n'a pas renouvelé sa confiance à son directeur Arnaud Poitou, mais a redit sa volonté de participer à la construction de l'I-SITE, label de recherche d'excellence qui doit être porté par la nouvelle université de Nantes.

Dans « Premier bilan des fusions d'universités réalisées entre 2009 et 2017 », l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche conclut son rapport en se préoccupant des enjeux internes auxquels font face ces nouveaux grands regroupements d'établissements de l'enseignement supérieur.

« L'un de ces enjeux demeure la stabilisation d'une organisation et d'une gouvernance adaptées et efficaces. La recherche de ce point d'équilibre, porteur notamment de davantage d'interdisciplinarité et de qualité de service, reste semée d'embûches ; comme dans un mouvement continu de balancier, les éléments d'organisation traditionnelle des universités, facultaires, reprennent souvent et petit à petit une place dans la marche de l'édifice. Peut-on parler d'une forme de résilience ? Les changements viennent un temps bousculer l'équilibre établi et le système, par des effets de résistance, revient dans sa position initiale après avoir été légèrement perturbé. Or, le système traditionnel n'apparaît pas forcément le plus pertinent pour assurer pleinement le lien entre la formation et la recherche, si évident et pourtant encore trop insuffisamment développé, faute à la fois de structures adaptées (les UFR n'ont souvent plus de véritable rôle en matière de recherche) et d'instances d'évaluations qui trop encore les distinguent. Il connaît des limites criantes face à des établissements de cette taille qui demandent plus d'ouverture et de transversalité pour répondre aux objectifs qu'ils se fixent.

Pour ces nouveaux établissements, se posera, très tôt pour certains, la question de la transmission, à la fin des mandats des présidents pionniers, à de nouvelles équipes capables de piloter ces structures de taille importante, pour continuer un projet d'établissement à la hauteur de leurs ambitions. »

Selon le rapport de l'HCERES, l'université de Nanterre doit réfléchir à « mieux profiter de la cohérence de la logique ComUE-campus Condorcet ».

Échos des 80 ans du CNRS

C'est la participation du chef de l'État à la remise de la médaille d'or 2019 du CNRS et ses déclarations sur la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche, qui aurait du être le point d'orgue de la journée de célébration des 80 ans du CNRS. Mais le PDG du CNRS, Antoine Petit, lui a volé la vedette avec ses propos sur la nécessité d'une « *loi ambitieuse, inégalitaire – oui, inégalitaire, une loi vertueuse et darwinienne* ».

Chantal Pacteau

Membre du BN du SNCS-FSU

Une journée de célébration des 80 ans du CNRS a eu lieu le 26 novembre avec un symposium international qui s'est déroulé en journée à l'Institut de France en présence de représentants du monde académique international et la remise de la médaille d'or 2019 du CNRS, au Palais de la découverte, lors d'une cérémonie placée sous le haut patronage du Président de la République.

La journée avait commencé dans une ambiance sereine et confortable à l'Institut de France. Dans sa conférence sur les « *conditions pour construire un monde scientifique global fructueux¹* », le mathématicien Jean-Pierre Bourguignon, président du Conseil européen de la recherche (CER), chercheur pendant quarante-quatre ans au CNRS, réaffirmait que « *les scientifiques doivent garder le contrôle sur les relations qui les concernent car un monde ouvert est la condition d'une science de bonne qualité pour prospérer ; ce qui ne peut être réalisé que par des échanges gratuits* » et qu'ils doivent être « *des acteurs essentiels dans le processus de prise de décision pour le financement et le fonctionnement de la science* ».

Il plaidait « *pour bannir l'idée que l'on peut tracer une ligne de démarcation entre les connaissances 'inutiles' et 'utiles'. (...) Les solutions peuvent provenir de lieux inattendus et surprenants,*

car nous devons laisser la sérendipité faire son travail imprévisible. (...) Nous, dans la communauté scientifique, avons le devoir d'expliquer que nous ne pouvons pas résoudre tous les problèmes de la société par magie. C'est en fait l'une de nos principales responsabilités ».

Préoccupé, il s'interrogeait sur l'idée de « *coopétition²* », thème de la table ronde qui clôturait le symposium. Et il conseillait de manier très soigneusement ce type de concept.

Plus tard, Stuart Firestein, directeur du département de biologie de l'université de Columbia (New York, USA) parlait, dans sa conférence, de l'ignorance comme moteur de la connaissance. Rappelant que la recherche est un métier à risque, il affirmait : « *L'ignorance pleinement consciente est le prélude à toute réelle avancée scientifique³* ». Les questions posées importent plus que les réponses : elles inspirent de nouvelles façons de penser, ouvrent des champs de recherche et permettent de progresser.

LES BONS ET LES MAUVAIS CHERCHEURS

Lors de la cérémonie de la remise de la médaille d'or du CNRS, les idées se sont faites plus rudes. Le chef de

² La coopétition est une collaboration ou une coopération de circonstance entre différents acteurs qui, par ailleurs, sont des concurrents.

³ C'est la thèse qu'il développe dans son livre, *Les continents de l'ignorance*, Odile Jacob, Paris, 2014.



Depuis 80 ans, nos connaissances bâtissent de nouveaux mondes



l'État participait à un débat avec le PDG du CNRS, Antoine Petit et un panel de six chercheurs de l'organisme devant six-cents responsables institutionnels et chercheurs. Au cours de ces échanges, Emmanuel Macron affirmait – avec raison – « *qu'il n'y a pas de grand pays sans recherche et enseignement supérieur forts* », qu'il fallait « *investir de manière beaucoup plus profonde dans la recherche publique* » et « *porter une ambition plus forte au niveau européen* ». Il réaffirmait l'ambition de consacrer 3 % du PIB à la recherche, contre 2,2 % actuellement. Il s'agit d'un « *enjeu de souveraineté* » nationale et européenne, avait-t-il déclaré.

Mais, répondant à des questions sur les manques de moyens humains et financiers dont souffre la recherche, le chef

¹ Nous allons reproduire *in extenso*, sur le site de la VRS, le texte de Jean-Pierre Bourguignon, avec son aimable autorisation.

« Français, la soumission de vos universités à l'anglais désespère les amis de la France ! » C'est le titre d'une tribune publiée le 9 décembre dans *Le Figaro* par l'universitaire québécois Yves Gingras. Il y écrit : « Professeur invité en France chaque année depuis dix-huit ans dans différentes institutions d'enseignement supérieur, j'ai observé avec consternation, au cours de cette période, une accélération de la soumission tranquille du monde universitaire, intellectuel et éditorial au nouvel impérialisme linguistique de la langue anglaise. Celle-ci s'impose d'autant plus facilement que ceux qui l'adoptent au nom d'une 'internationalisation' ou d'une 'globalisation' mal comprises, croient naïvement que cela leur permettra de conserver leur empire intellectuel pourtant révolu. En fait, cette anglicisation rampante est surtout le signe d'un déclin marqué des intellectuels français qui pensent ralentir ou même renverser leur marginalisation en adoptant la langue dominante à laquelle ils ont si longtemps résisté »...

Cette tribune fait écho au fait que le symposium à l'Institut de France se déroulait en anglais.

de l'État déclarait vouloir mettre en place des « CDI de projet » permettant la « flexibilité » et des *tenure tracks* qui donneraient un accès plus rapide à une stabilité bien rémunérée et compétitive. Et il assurait qu'il voulait « une politique d'évaluation qui ait des conséquences » plutôt qu'un système « mou ». Il faisait ainsi écho aux propos du PDG du CNRS Antoine Petit, qui réitérait, pendant le débat, la vision de la recherche qu'il avait développée dans une tribune publiée le matin même dans *Les Echos*⁴.

IDÉOLOGIE DE GUERRE

En effet, la veille de la journée des 80 ans du CNRS, *Les Echos* avaient demandé à des personnalités de la recherche française de répondre à la question : la France peut-elle rester un grand pays scienti-

fique ? Alors que la prix Nobel de médecine Françoise Barré-Sinoussi s'inquiétait de ce que les salaires médiocres et la faible valorisation du doctorat hors des carrières universitaires ne détournent toujours plus les jeunes chercheurs des carrières scientifiques, le PDG du CNRS, Antoine Petit, lui, se montrait préoccupé de ce que les « dépenses de la France en faveur de la R&D, publiques et privées, (...) ont stagné depuis une vingtaine d'années, à environ 2,2 % du PIB » et qu'il « va devenir de plus en plus difficile de lutter avec des équipes, des labos, des institutions aux moyens bien supérieurs aux nôtres. » (...) « Comme nos concurrents internationaux, nous devons être capables d'offrir aux meilleurs des environnements de travail, 'des packages', alléchants, et des salaires décents. »

C'est en exposant cette vision de la recherche comme champ de luttes et de conquêtes grâce aux « meilleurs », qu'A. Petit s'est déclaré pour une loi de programmation pluriannuelle de la recherche qui soit une « loi ambitieuse, inégalitaire – oui, inégalitaire, une loi vertueuse et darwinienne ».

Ces propos ont fait réagir très fortement la communauté scientifique et au-delà. Depuis que les propos du PDG du CNRS ont été connus, pas un jour ne passe sans réactions publiques cinglantes, dont celles que nous reproduisons ici, tout ou partie. Même *le Canard enchaîné*, dans sa livraison du 11 décembre s'en est mêlé.

• Dans *Le Monde*, le physicien Frédéric Restagno, chercheur au CNRS, conclut sa tribune « Alors, je ne suis pas un bon chercheur ! » en invitant à relire Darwin, qui écrivait : « Si une tribu renferme beaucoup de membres (...) qui sont toujours prêts (...) à s'entraider et à se sacrifier au bien commun, elle doit évidemment l'emporter sur la plupart des autres tribus ; or, c'est là ce qui constitue la sélection naturelle. » La communauté scientifique doit se mobiliser pour défendre une vision collective du travail scientifique, incompatible avec une conception violente des rapports sociaux dans la science.

• Dans son bulletin du 8 décembre, l'éditeur francophone de publications en sciences, histoire et philosophie des sciences – les Editions Matériologiques (EM)⁵ – s'est déclaré solidaire des revendications sociales qui s'opposent au mouvement de sape des actuels gouvernants, lesquels, par exemple, font prôner par le PDG du CNRS une idéologie maculée de poncifs anthropologiques sots et faux. La science n'est pas la tour d'ivoire que certains dépeignent ou que d'autres voudraient qu'elle soit, elle est un pilier essentiel de la construction d'une société. Elle aide à comprendre donc à agir. Elle ne peut être le reflet, par son organisation et son institution, par le dévoiement de certains de ses résultats les plus éminents (en l'occurrence, la théorie darwinienne de l'évolution), des obnubilations dévastatrices d'une caste hors de son époque...

• Le texte d'interpellation collective⁶ adressé à MM. Petit et Macron et à tous les tenants de la compétition comme mode de fonctionnement des sociétés humaines, rappelle qu'une politique de la recherche fondée sur une augmentation à outrance de la compétition sera contre-productive, parce qu'elle ne sélectionnera pas les caractéristiques des chercheurs qui promeuvent une science de qualité : rigueur, coopération, inventivité, scepticisme et originalité. Ces caractéristiques seront indispensables pour répondre aux défis scientifiques posés par les grands problèmes de société tels que les changements planétaires.

La lettre se conclut par la pétition « Recherche : non à une loi inégalitaire⁷ » qui a recueilli près de dix mille signatures en trois jours !

⁵ <https://materielogiques.com/content/4-qui-sommes-nous>

⁶ Ce texte rappelle aussi que, suite à l'annonce le 1^{er} février 2019 par le Premier Ministre d'une loi de programmation pluriannuelle de la recherche, un collectif de vingt-trois sociétés savantes avait lancé une consultation sur les attentes majeures de la communauté académique vis à vis de cette loi. Il énumère les recommandations identifiées comme prioritaires.

⁷ https://www.petitions.fr/recherche_non_a_une_loi_inegalitaire

⁴ <https://www.lesechos.fr/amp/1150759>

Monsieur le Président-Directeur général,

Après avoir pris connaissance de votre tribune parue le 26 novembre dernier dans le quotidien *Les Échos*, nous – présidentes et présidents du Conseil scientifique du CNRS, des conseils scientifiques d'instituts et des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique – tenons à vous faire part de notre profonde désapprobation et de la vive inquiétude que ces propos suscitent au sein de la communauté scientifique. (...)

Nous avons, pour notre part, la ferme conviction que le CNRS n'a pas besoin de davantage de compétition en son sein alors même que, pour le recrutement de ses chercheurs et chercheuses par exemple, on compte jusqu'à cinquante candidatures, le plus souvent de très haut niveau, pour un poste.

Ce dont le CNRS a cruellement besoin, en revanche, pour « mobiliser les énergies », c'est d'un soutien beaucoup plus fort aux collectifs de travail (équipes, laboratoires) et aux coopérations qui s'y déploient. Ce soutien doit notamment passer par l'augmentation des effectifs de personnels scientifiques *pérennes* – techniciennes et techniciens, ingénieures et ingénieurs, chercheuses et chercheurs – et l'attribution de moyens financiers *décentés* pour leur permettre de travailler. Le respect par la France de son engagement à consacrer 3 % du PIB à la recherche, encore évoqué par le président de la République le 26 novembre dernier, permettrait de financer cette politique, au CNRS et dans l'ensemble de la recherche publique, à un niveau conforme aux ambitions que la Nation doit se redonner en matière de recherche scientifique.

Une « *loi inégalitaire* » ne pourrait que renforcer les fragilités actuelles de la recherche publique française.

C'est pourquoi, dans le cadre de la préparation de la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche, nous nous attacherons avec tous les moyens dont nous disposons à promouvoir les propositions formulées par le Comité national lors de sa session extraordinaire du 4 juillet 2019, propositions qui recueillent l'assentiment d'une grande partie de la communauté scientifique et dont la mise en œuvre permettrait d'atteindre l'ambition proclamée de « *réussir la reconquête scientifique de la France avec une recherche fondamentale d'excellence, mettre la recherche et l'innovation au cœur des nouveaux modèles sociétaux et positionner la France en acteur incontournable de la construction d'une Europe forte de la recherche et de l'innovation* ». Le Comité national ne saurait s'associer à la mise en œuvre d'une politique « *darwinienne* » (sic) dans l'enseignement supérieur et la recherche en France.

Lettre signée par la présidente du Conseil scientifique du CNRS, Dorothée Berthomieu, les présidents des conseils scientifiques des instituts du CNRS et les présidents de section et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.

Le darwinisme social appliqué à la recherche est une absurdité

Un collectif de seize chercheurs s'indigne des propos du PDG du CNRS annonçant une future loi « darwinienne » de programmation de la recherche et de ceux d'Emmanuel Macron évoquant des évaluations dont les « mauvais » devraient assumer les « conséquences ». Tribune publiée par Le Monde, le 6 décembre 2019, par un collectif de seize chercheurs.

Le monde de la recherche française a bondi par deux fois en une seule journée, le 25 novembre : le matin, en lisant les propos du président-directeur général du CNRS, (publiés dans le quotidien *Les Echos**) et le soir, en visionnant le discours du président de la République pour les 80 ans de cette institution.

Le premier, Antoine Petit, résumait ainsi l'idéologie qui sous-tend la future loi de programmation de la recherche, dont la présentation est prévue pour février 2020 : « *Il faut une loi ambitieuse, inégalitaire, oui, inégalitaire, une loi vertueuse et darwinienne, qui encourage les scientifiques, équipes, laboratoires, établissements les plus performants à l'échelle internationale.* »

Le second assurait que les innombrables évaluations auxquelles sont soumis les chercheurs (annuelle, biennale, quinquennale et lors de chaque publication et projet évalués par les pairs) pourraient diminuer à condition qu'elles permettent une « *différenciation* » et que les « *mauvais* » en « *assument les conséquences* ». Emmanuel Macron a également cité, parmi les « *chantiers* » de la future loi, la création, à côté des modes de travail statutaires de plus en plus rares, de « *CDI de projets* », nouvel oxymore désignant des contrats destinés à durer le temps d'un projet.

La dévalorisation des « *mauvais* » chercheurs fait ainsi écho à l'éloge des « *plus performants* » par le PDG du CNRS. Une « *loi inégalitaire* » ? Mesurons la charge : on propose ici de poser comme principe légal la négation d'un des piliers de notre devise républicaine. Mais, au-delà, un « *darwinisme* » dans la recherche, qu'est-ce à dire ?

En 1859, Charles Darwin a montré que les espèces biologiques descendent d'espèces antérieures, et sont soumises à la « *sélection naturelle* » : génération après génération, l'effet cumulé de la reproduction différentielle des individus les plus ajustés à leur environnement grâce à certains traits héréditaires, entraîne la généralisation de ces propriétés dans la population. Pour Darwin, c'est dans la concurrence générée par la rareté des ressources que ces traits prouvent qu'ils sont adaptatifs, en entraînant un taux de reproduction plus élevé pour leur porteur.

Invoquer Darwin pour justifier une politique de la recherche est un contre-sens : la sélection naturelle porte sur des variations aléatoires, or les chercheurs ne travaillent pas au hasard. De plus, ils ne transmettent pas à leurs élèves leur supposé talent...

Si l'analogie est vide de sens, peut-être faut-il se tourner vers la doctrine dite du darwinisme social. C'est sous ce label que l'accent mis sur la compétition a été instrumentalisé par ceux qui, derrière le philosophe et sociologue anglais Herbert Spencer (1820-1903), cherchaient à justifier le laisser-faire propre au libéralisme économique, grâce auquel les « *plus aptes* » écraseraient naturellement les « *inaptes* ». Pourtant, Darwin lui-même vit très tôt ce que les évolutionnistes explorent massivement depuis cinquante ans : l'entrelacement de la compétition et de la coopération.

Qui veut vraiment tenter une comparaison avec la nature devrait pousser le raisonnement jusqu'au bout. Les individus sont certes en compétition ; mais du fait des innombrables et complexes interactions entre organismes, la coopération s'avère souvent dans un environnement donné bénéfique pour l'individu à un certain niveau. Sur cette base, Darwin avait expliqué l'origine des sociétés animales, et la recherche darwinienne actuelle explique une coopération omniprésente à toutes les échelles : entre figuiers et guêpes, ou entre antilopes d'un même troupeau. Le PDG du CNRS oublie ce que sait tout supporter de rugby : sans ses co-équipiers, le meilleur talonneur du monde n'est rien.

Idéologie, le darwinisme social n'est pas une conséquence des théories biologiques. La sélection naturelle est un fait, sans aucune implication sur les mérites de nos institutions politiques. Promulguer la « *lutte pour la vie* » par une loi est absurde. Affirmer que la science est purement œuvre de compétition prouve une ignorance de son fonctionnement, essentiellement collaboratif, comme le montrent les succès récents de coopérations emblématiques : détection des ondes gravitationnelles, exploration de la biodiversité marine par le projet Tara, etc.

Mais la référence au darwinisme social dit le fond d'une politique de la recherche : depuis vingt ans, le curseur a été sciemment poussé vers la compétition au détriment de la coopération. Les chercheurs doivent publier la plus grande quantité possible d'articles scientifiques aux dépens de leur qualité, et passer une bonne part de leur temps à candidater à des programmes de recherche aux taux de succès de plus en plus bas malgré des dossiers irréprochables, du seul fait des finances en baisse. Ces projets sont souvent la seule manière d'employer les jeunes, toujours plus longtemps en attente d'un poste durable, le système conduisant à les maintenir dans la précarité. La loi à venir poussera à son terme cette logique, dont aucun effet positif n'a pu être observé.

En effet, l'analyse nous montre que les supposés indices d'excellence induisent des biais conservateurs au lieu de saisir ce qui est scientifiquement substantiel. Des biologistes darwiniens ont établi que de tels critères de succès produisent nécessairement de la « *sélection naturelle pour la mauvaise science* » (Smaldino, Mac Elreath, 2016). De fait, non seulement l'argent des appels à projets va à ceux qui en ont déjà, sans impact sur les publications, mais les crises se multiplient du fait de cette pression à la compétition : fraudes, crise de la reproductibilité des expériences...

« *Loi inégalitaire et darwinienne* » ? La politique actuelle de la science a moins de points communs avec la sélection naturelle – laquelle, selon Darwin « *scrute chaque jour, chaque heure, à travers le monde, chaque variation* » –, qu'avec le pilotage du Titanic.

Signataires :

Steeves Demazeux, philosophie, Université Bordeaux Montaigne ; Sébastien Dutreuil, philosophie, CNRS, Aix ; Pierre-Henry Gouyon, biologie évolutive, Muséum national d'histoire naturelle ; Thomas Heams, génétique, Agro Paris Tech ; Philippe Huneman, philosophie des sciences, CNRS, Paris ; Philippe Jarne, évolutionniste et écologue, CNRS, Montpellier ; Finn Kjellberg, biologie évolutive, CNRS, Montpellier ; Jérôme Lamy, sociologue, CNRS ; Guillaume Lecointre, biologie évolutive Muséum national d'histoire naturelle ; Annick Lesne, physique, CNRS, Paris ; Virginie Maris, philosophie, CNRS, Montpellier ; Jérémie Naudé, biologiste, CNRS ; Antonine Nicoglou, philosophie, Université de Tours ; Hervé Perdry, génétique humaine, Paris-Saclay ; Arnaud Saint-Martin, sociologue, CNRS ; Barbara Stiegler, philosophie, Université Bordeaux Montaigne.

* Antoine Petit, *La recherche, une arme pour les combats du futur*.

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/sciences-prospective/la-recherche-une-arme-pour-les-combats-du-futur-1150759>

Un autre Parcoursup est possible

Parcoursup, la procédure actuelle d'affectation des candidats dans les universités, se déroule dans la plus grande opacité et ne fournit aucune information sur le taux de satisfaction des vœux des élèves. C'est pourquoi Hugues Bersini, chercheur en informatique, appelle à « *reprendre la main sur les algorithmes qui nous gouvernent*¹ ».

Bouchra Touba : *Commençons par le commencement. Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est un algorithme ? Quelles peuvent être ses fonctions ?*

Hugues Bersini : Un algorithme est un programme que l'on donne à manger à un ordinateur pour nous aider à résoudre un problème. Mon exemple favori d'algorithme, c'est celui dit « *du plus court chemin* », algorithme très utilisé dans le fonctionnement de nos GPS. Il y a cinquante ans, quand mes parents portaient en Italie, ils posaient une carte sur le capot de leur voiture et testaient au crayon différents itinéraires pour trouver le plus court chemin. Cela prenait un certain temps et tous les chemins possibles n'étaient pas forcément repérés. Aujourd'hui, l'algorithme du plus court chemin automatise cette recherche, en balayant tous les chemins possibles, en calculant les distances kilométriques de chacun d'entre eux et en trouvant, rapidement et efficacement, le chemin le plus court.

Les algorithmes affrontent donc des problèmes que nous rencontrons et les résolvent grâce à la puissance de calcul de l'ordinateur qui les exécute. Un algorithme est pensé puis écrit

dans un langage de programmation et l'ordinateur qui l'exécute atteint des vitesses qu'aucun individu ne peut atteindre aujourd'hui. Nous sommes désormais confrontés à un grand nombre d'algorithmes : l'algorithme de recommandation (utilisé par Amazon, par exemple, pour recommander des achats connexes à un achat qui vient d'être réalisé), les algorithmes qui permettent d'assigner les enfants dans les écoles (comme c'est le cas en Belgique), etc. En général, les algorithmes sont utilisés pour résoudre les problèmes complexes auxquels nous sommes confrontés.

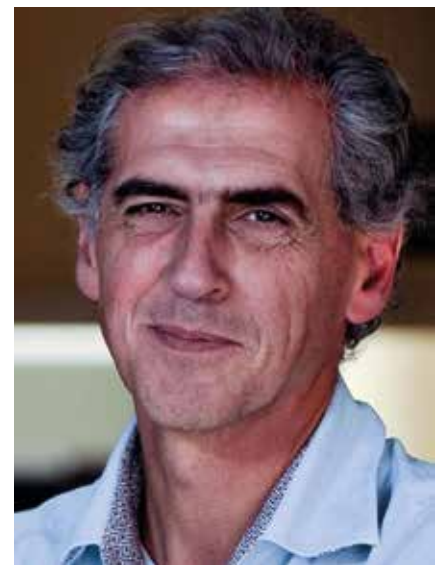
B. T : *Pouvez-vous nous donner des exemples de la pénétration de plus en plus répandue des algorithmes dans notre vie quotidienne ? Vous allez même jusqu'à parler de « société sous emprise algorithmique² »...*

H. B : Aujourd'hui en Belgique, un débat d'importance est engagé sur le sujet de la « *gouvernance algorithmique* ». Il est vrai que d'une efficacité redoutable et, de ce fait, difficilement contournables, de véritables systèmes de gouvernance ont été mis en place. Si les lois peuvent être contournées, les algorithmes, non. D'une certaine manière, ils nous emprisonnent.

Interview de Hugues Bersini

Directeur de l'Institut de recherches interdisciplinaires et de développements en intelligence artificielle (Iridia) de l'université libre de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique

Propos recueillis par Bouchra Touba



Hugues Bersini.

Par exemple, c'est un algorithme qui décide de l'assignation des enfants dans les écoles en Belgique. Les parents n'ont alors pas d'autre choix que de se plier à la décision de l'algorithme, prise en fonction de certains critères géographiques ou familiaux. Autre exemple, c'est un algorithme qui décide du prélèvement fiscal des contribuables belges. La déduction à la source étant établie depuis longtemps en Belgique, on peut avoir l'impression, à la limite, que les comptes en banque des contribuables sont ponctionnés presque à leur insu !

Les algorithmes ont désormais de nombreuses applications dans la vie courante : dans la mobilité (où ils aident à aller d'un point A

¹ Hugues Bersini, 2019. Il est grand temps de reprendre la main sur les algorithmes qui nous gouvernent, *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/06/22/il-est-grand-temps-de-reprendre-la-main-sur-les-algorithmes-qui-nous-gouvernent_5480123_3232.html

² Hugues Bersini, 2018. *Big Brother is driving you. Brèves réflexions d'un informaticien obtus sur la société à venir*, Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

à un point B, en voiture, en transports en commun, à vélo...), dans les équipements ménagers... Ils en ont aussi dans un nombre croissant de métiers (notariat, banque) qui automatisent certaines de leurs fonctions, avec les technologies de *blockchain*³ par exemple. D'autres algorithmes sécuritaires espionnent les individus, les regardent. Ainsi, une personne qui se promène à Londres peut être filmée jusqu'à quatre cents fois par les caméras automatiques qui, ensuite, traitent ces données. D'autres algorithmes tentent de déceler des activités criminelles grâce à des caméras dites intelligentes. Les transactions financières sont prises en charge depuis très longtemps par les algorithmes : de mémoire, 60 % des décisions de *trading* sont prises par des algorithmes à très grande vitesse.

Bref, les algorithmes sont partout. Nous assistons à une véritable algorithmisation de nos vies et cela va aller en s'amplifiant. C'est en ce sens que je parle de « *gouvernance algorithmique* ».

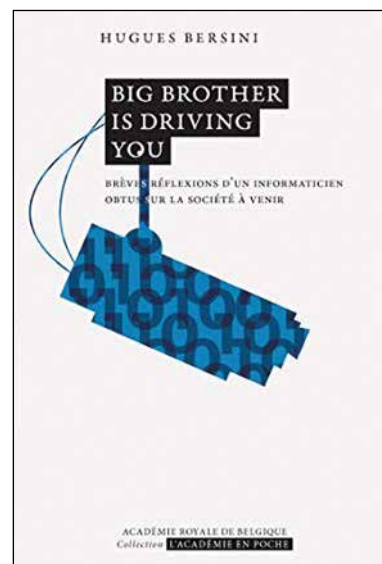
B. T : En France, la loi ORE du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a remplacé le système d'admission post-bac APB par une nouvelle plate-forme appelée « Parcoursup ». Pourquoi vous êtes-vous intéressé à Parcoursup ?

H. B : Parcoursup se rattache à une généalogie d'algorithmes dont l'objectif est de relier deux catégories d'acteurs. Cette vieille famille d'algorithmes, inventée dans les années soixante, m'a toujours intéressé. L'algorithme de Gale-Shapley – du nom de ses deux inventeurs – tente de trouver la solution optimale à la rencontre de deux types d'acteurs. L'exemple classique est l'algorithme de « couplage » entre hommes et

femmes. Dans le cas de Parcoursup ou d'APB, il s'agit des universités et des étudiants. C'est l'utilisation de l'algorithme pour automatiser l'inscription des étudiants dans les universités qui m'a interpellé.

Je me sens particulièrement concerné par toutes les formes d'algorithmisation de nos existences. Je réfléchis à leur légitimité. Comment les acceptons-nous ? Pourquoi nos vies deviennent-elles de plus en plus cadenassées par les formes algorithmiques ? En ce qui concerne APB et Parcoursup – qui ont fait couler beaucoup d'encre – j'ai trouvé qu'on en parlait assez mal. La genèse ou les effets à long terme de ces algorithmes n'étaient pas évoqués. L'attention était essentiellement mobilisée autour des problèmes d'implémentation et des problèmes pratiques rencontrés par les étudiants. La forme d'idéologie cachée derrière l'utilisation de l'algorithme n'était, quant à elle, pas évoquée.

La parution de ma tribune⁴ dans l'*Obs* et les réactions qu'elle a suscitées a conforté mon point de vue. De nombreux commentaires reconnaissent l'efficacité de l'algorithme et de l'automatisation de l'inscription des étudiants dans les universités, sans rien y voir d'idéologique. L'efficacité de l'algorithme est un argument tout à fait recevable. Néanmoins, il ne faut pas oublier qu'à partir du moment où les algorithmes tournent, ils ont aussi des effets sur le long terme. Si ces effets sont remis en question par les philosophes, ils le sont très peu par les informaticiens. Ces derniers partent du principe que l'efficacité prévaut sur toute chose. Eux-mêmes ne sont pas tout à fait conscients des dérives idéologiques des algorithmes qu'ils mettent en place.



Hugues Bersini, 2018. *Big Brother is driving you. Brèves réflexions d'un informaticien obtus sur la société à venir*, Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Parcoursup, en ce sens, est un très bon exemple. C'est la raison pour laquelle je l'ai étudié de près. Et j'ai particulièrement étudié un effet qui me semble évident, celui de l'accroissement des inégalités d'accès à l'université du fait, d'une part, des classements des étudiants et, d'autre part, de l'objectivation et de l'internationalisation des classements universitaires.

B. T : Précisez-nous la généalogie algorithmique de Parcoursup et en quoi cet algorithme amplifie de manière exponentielle les inégalités ?

H. B : Deux problèmes taraudaient Gale et Shapley au moment où ils ont pensé leur algorithme. Le premier problème portait sur la mise en relation des greffons et des greffés, donc de l'ensemble des personnes susceptibles de faire un don d'organes et de l'ensemble des personnes nécessitant un don d'organes. Nous sommes bien là en présence de deux types d'acteurs : les donneurs et les receveurs. Comment associer ces deux types d'acteurs ? Le second problème était celui de la mise en relation des hommes et des femmes. C'est le principe des sites de rencontre actuels.

³ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Blockchain>. « Une (ou un) blockchain est une technologie de stockage et de transmission d'informations sans organe de contrôle. »

⁴ Hugues Bersini, 2018. Derrière l'algorithme de Parcoursup, un choix idéologique. L'*Obs*. https://www.nouvelobs.com/education/20180713_0BS9643/derriere-l-algorithme-de-parcoursup-un-choix-ideologique.html



Dans les deux cas de figure, les catégories d'acteurs doivent être apparées. Dans le cas du don d'organes, l'appariement est évident puisque les receveurs ne peuvent pas recevoir un organe de n'importe quel donneur pour des raisons de compatibilité des groupes sanguins.

D'un point de vue pédagogique, le couplage entre hommes et femmes est souvent un meilleur exemple. On peut imaginer qu'*a priori* les hommes n'aiment pas les mêmes femmes et les femmes n'aiment pas les mêmes hommes. Une fois établie une liste de préférences de type d'hommes par les femmes et une liste de préférences de type de femmes par les hommes, Gale et Shapley se demandent comment réaliser les « couplages » qui donneront le maximum de satisfaction aux différents acteurs. À ce stade, l'algorithme fonctionne très bien. Autrement dit, il n'est pas à remettre en question dès lors qu'en général, les préférences des un-e-s et des autres ne sont pas identiques. Ainsi, de manière légitime, les un-e-s et les autres obtiennent leur premier

choix plutôt que leur deuxième ou troisième choix. Mais si l'objectif de l'algorithme est bien d'associer les premiers choix entre eux, il y a un biais, celui de favoriser l'acteur qui a choisi dans un premier temps.

Dans le cas de Parcoursup, les étudiants ont la possibilité de classer une série d'universités. De leur côté, mais c'est moins clair, les universités ont la possibilité de classer les étudiants, selon des critères de localisation géographique ou selon les résultats scolaires. Ces critères aboutissent à une forme de hiérarchisation des étudiants. Dès lors que les étudiants ont établi leurs préférences pour les universités et les universités pour les étudiants, si universités et étudiants n'ont pas les mêmes préférences, cela peut fonctionner. Le problème naît quand les préférences sont les mêmes, c'est-à-dire quand les étudiants préfèrent les mêmes universités et quand les universités préfèrent les mêmes étudiants.

Cet état de fait est renforcé par l'utilisation grandissante des classements

internationaux des universités, tels que le classement de Shanghai. Ces classements sont bel et bien en cours d'objectivation. Ils ont pris une importance grandissante aux yeux des étudiants. Réciproquement, les universités sont en mesure de classer les étudiants en fonction de leurs résultats au bac ou de leurs résultats en mathématiques. L'effet mécanique de l'algorithme est alors d'associer les premiers avec les premiers. Et c'est bien ainsi qu'il fonctionne : il regroupe les meilleurs étudiants et les meilleures universités. Il en résulte que les universités les plus sollicitées pourront choisir les meilleurs étudiants, et qu'inversement, les universités moins bien classées seront appareillées avec les étudiants dont les résultats sont les moins bons.

Une question se pose alors : est-ce bien là la société que nous voulons ? De telles inégalités sont-elles admissibles ? Il me semble que les inégalités qui, moralement, posent problème sont celles qui ont naturellement des effets d'amplification. Dans le cas de

Parcoursup, les étudiants des classes sociales favorisées ont plus aisément accès aux universités. L'éducation, au niveau national, ne devrait-elle pas, au contraire, compenser les inégalités culturelles et financières ? Ne faudrait-il pas donner la chance aux étudiants des classes sociales moins favorisées d'accéder à des universités sélectives ? Je ne suis pas certain que l'algorithme, dans sa version actuelle, l'autorise.

Par ailleurs, cet état de fait est renforcé par l'utilisation d'« algorithmes locaux » de la part des universités, le tout dans la plus grande opacité : nous avons très peu d'informations sur les algorithmes utilisés. Un débat s'est engagé pour rendre ces procédures publiques. C'est là une exigence primordiale. L'autre exigence est de discuter sur les effets à long terme des algorithmes, le premier étant le phénomène d'amplification de la sélection à l'université.

Les algorithmes sont efficaces, certes. Mais, ils sont aussi particulièrement rigides. Leurs décisions ne peuvent à aucun moment être modifiées, contrairement à celles de personnes, qui peuvent être discutées voire révisées. L'ouvrage américain, *Automating Inequality: How High-Tech Tools Profile, Police, and Punish the Poor* de Virginia Eubanks, publié en 2018, expose les effets pervers de l'utilisation des algorithmes qui, sous prétexte de combattre un phénomène, au final, l'amplifient. C'est ainsi qu'aux États-Unis, les algorithmes de surveillance ont eu pour conséquence la concentration des forces de police dans certains quartiers « à risque », les rendant encore plus difficilement vivables. Autre exemple, aux États-Unis toujours, celui des algorithmes qui décident de la libération des prisonniers en fonction des probabilités de récidive. Une étude réalisée par des sociologues a démontré que, dans 90 % des cas, les Afro-Américains n'étaient pas libérés.

Je pose de nouveau la question : est-ce la société que nous voulons ? L'utilisation des algorithmes a des conséquences qui doivent être débattues publiquement.

B. T : L'usage qui est fait de Parcoursup est, selon vous, très discutable. Les algorithmes ne sont-ils donc pas neutres ?

H. B : C'est une question très importante. Les algorithmes ne sont définitivement pas neutres puisque, dans les faits, une fonction coût (qui se doit d'être maximisée) sous-tend le fonctionnement de chacun des algorithmes. Par exemple, dans le cas de Parcoursup ou dans le cas de l'algorithme original de Gale-Shapley, il est dit que cet algorithme maximise l'*optimum* de Pareto, ce dont les économistes ont toujours rêvé. L'idée, c'est de ne défavoriser personne. Or, le problème de l'*optimum* de Pareto est que, dans une situation où l'on prend à un individu qui posséderait cent millions d'euros pour donner à un autre qui n'aurait que dix euros, il est considéré que le premier est défavorisé. C'est très discutable. D'ailleurs, des économistes tels que Amartya Sen ou Joseph Stiglitz remettent en question ce type d'inférences. C'est en ce sens que, derrière les algorithmes, se cache une idéologie.

Quand certains économistes affirment que l'économie n'est pas une science morale mais une science de l'efficacité, je ne suis pas d'accord. L'économie de marché engendre des inégalités. Ne pouvons-nous pas alors injecter plus d'égalité dans les algorithmes ? Bien sûr que oui ! C'est à nous, citoyens, de décider d'un autre Parcoursup. Un Parcoursup qui intégrerait par exemple un tirage au sort peut tout à fait s'envisager.

Tous les algorithmes ne sont pas neutres. Ils ont bel et bien des effets sur la société. C'est la raison pour

L'algorithme de mobilité Waze donne l'impression d'être optimal mais ce n'est pas vrai, car il ne prend pas en compte la collectivité. Autrement dit, il ne mesure pas l'impact d'une décision prise pour un conducteur sur les autres conducteurs, ce qui peut provoquer de grandes vagues oscillatoires de circulation.

laquelle je préconise de les repenser d'autant plus que leurs champs d'action sont des biens communs tels que l'éducation, la mobilité ou encore la fiscalité, tous domaines aujourd'hui algorithmisés. Ils relèvent d'administrations qui n'ont pas toujours les moyens de produire de bons algorithmes. Dès lors, elles confient cette tâche au secteur privé, dont le mantra est l'efficacité.

Derrière tout cela, nous assistons à une réinvention de la politique car les algorithmes nous gouvernent. Mais quelle est leur légitimité ? Ainsi, Parcoursup poursuit une certaine logique qui n'est pas la conséquence d'une loi. Cet algorithme a été écrit par des informaticiens, sous l'égide du ministère de l'enseignement supérieur. Pourtant, les premiers impactés par les décisions de l'algorithme n'ont pas pris part à la décision. Son élaboration aurait pu être un moment idéal de discussion entre tous les acteurs concernés par le sujet de l'université ; l'algorithme aurait pu être écrit en fonction des conclusions des débats. Mais cela n'a pas été le cas et c'est regrettable. Pour ma part, je défends de plus en plus l'idée d'une participation citoyenne d'un codage citoyen, qui ferait des algorithmes les outils d'une gestion collective de notre existence commune.

VRS



La vie de la recherche scientifique

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE
PRÉCARISATION RÉORGANISATION SOCIÉTÉ
TERRITORIALISATION EMPLOI SCIENTIFIQUE PARITÉ
FINANCEMENTS PARCOURS PROFESSIONNEL

La Vie de la recherche scientifique (VRS) explore les grandes questions scientifiques et politiques en lien avec les préoccupations de la société et des mouvements sociaux. Retrouvez, au fil des dossiers, les grands sujets qui sont au coeur de vos interrogations et de vos exigences.



ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN

INDIVIDUEL : 25€ INSTITUTIONNEL : 50€ PRIX AU NUMÉRO : 8€

ATTENTION : l'abonnement est facultatif pour les adhérents du SNCS et du SNESUP

Institution :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Merci de bien vouloir nous retourner ce bulletin complété avec votre règlement à l'adresse suivante :

SNCS - 1, Place Aristide Briand - 92195 Meudon Cedex

sncs@cnrs.fr - www.sncs.fr

casden 

La banque coopérative
de la Fonction publique

« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

Découvrez une banque
qui vous ressemble sur casden.fr



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE 

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social: 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170384630 euros - Siège social: 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo: © Roman Jehanno - Conception: Insign - Réf: AP GROUPE EN 2019 - Merci à Carmen, Élise, Mathieu, professeurs des écoles, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.